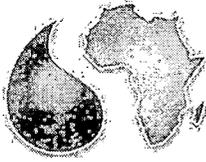


14094



African Water Facility
Facilité africaine de l'eau
Mobilising Resources for Water in Africa
Mobiliser des ressources pour l'eau en Afrique



[Handwritten signature]

Langage: Français
Original: Français
Distribution: Restreinte

REPUBLIQUE TOGOLAISE - REPUBLIQUE DU GHANA

Etudes et services de conseil pour la préparation du
Projet transfrontalier de transfert d'eau potable
Sogakope - Lomé

RAPPORT D'EVALUATION

Ce rapport est accessible aux membres du personnel
directement concernés. Toute autre diffusion doit être
dument autorisée par le Directeur de la FAE.

Novembre 2013

African Water Facility | Facilité africaine de l'eau
African Development Bank | Banque africaine de développement
BP 323 - 1022 Tunis Belvédère - Tunisie
Tel: + 216 71 102 197 Fax: + 216 71 348 670
Email : africanwaterfacility@afdb.org
www.africanwaterfacility.org



INFORMATIONS SUR LE PROJET

1. Pays	République Togolaise et République du Ghana
2. Nom	Etudes et Services de Conseil pour la préparation du Projet transfrontalier de transfert d'eau potable Sogakope - Lomé : Etude de faisabilité, avant-projet sommaire, EIES et Services de Conseils en Transaction
3. Lieu	Togo et Ghana
4. Récipiendaire	Ministère des finances du Ghana
5. Agence d'exécution	Ghana Water Company Limited
6. Description	Composante 1: Etudes techniques Services d'études et de prestations techniques, Etude d'Impact Environnemental et Social Composante 2: Conseiller en transaction Services de Conseil en transaction (juridique et financier) Composante 3: Gestion du projet
7. Coût total	2,195,000, €
8. Coût FAE	1,405,000 €
9. Coût (autres)	790,000 €
10. Date d'approbation
11. Date de démarrage des études & durée	Mai 2014, 22 mois
12. Autres dates importantes	Signature : Date d'approbation +3 mois
13. Acquisitions	Les acquisitions seront en accord avec les Règles et Procédures de la Banque pour les Acquisitions de Biens et Travaux ainsi que les Procédures de la Banque pour l'Utilisation des Consultants.
14. Equivalents monétaires (mai 2013)	1 UA/UC = 1,15437 € 1 UA/UC = 1,50900 \$ US 1 UA/UC = 757,217 XOF 1 € = 655,9568 XOF
15. Année fiscale	1er janvier au 31 décembre

14094

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET DES ABREVIATIONS	e
RESUME EXECUTIF	j
1. CONTEXTE	1
1.1 Origine du Projet	1
1.2 Priorités sectorielles	2
1.3 Définition des problèmes	5
1.4 Leçons des expériences passées et programmes en cours	5
1.5 Objectifs du Projet	5
1.6 Bénéficiaires et acteurs	5
1.7 Justification de l'appui de la FAE	6
2. DESCRIPTION DU PROJET	6
2.1 Résultats sur le long terme	6
2.2 Résultats sur le court et moyen terme	7
2.3 Réalisations	7
2.4 Activités	7
2.5 Risques	10
2.6 Coûts et plan de financement	11
3. MISE EN ŒUVRE	12
3.1 Réciendaire et agence d'exécution	12
3.2 Gestion du Projet et capacité de mise en œuvre	12
3.3 Calendrier d'exécution	13
3.4 Acquisitions	13
3.5 Modalités de décaissement	14
3.6 Comptabilité et audits	15
3.7 Plan de performance	16
3.8 Suivi-évaluation et rapports	16
4. BENEFICES DU PROJET	17
4.1 Efficacité et efficience	17
4.2 Durabilité	17
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	18

Liste des tableaux

Tableau 1 : Coûts du projet	11
Tableau 2 : Coûts estimatifs du projet par composante.....	12
Tableau 3 : Coûts estimatifs du projet par catégorie de dépenses.....	12
Tableau 4 : Plan d'acquisitions.....	14
Tableau 5 : Liste des biens et services financés par la FAE (en €)	15
Tableau 6 : Echancier objectif du projet.....	16
Tableau 7 : Etudes d'APS et de Faisabilité	30
Tableau 8: Etudes d'Impact Environnemental et Social.....	30
Tableau 9 : Services de Conseiller en Transaction.....	31
Tableau 10 : Gestion de Projet.....	31

Liste des annexes

Annexe A 0 : Contexte détaillé du projet
Annexe A 1 : Estimatif détaillé des coûts
Annexe A 2 : Calendrier du projet
Annexe A 3 : Carte de la zone du Projet
Annexe A 4 : Termes de Références du Conseiller en Transaction
Annexe A 5 : Termes de Références de l'étude de Faisabilité
Annexe A 6 : Termes de Référence de l'EIES
Annexe A 7 : Directives sur la communication et la visibilité de la FAE

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET DES ABREVIATIONS

ABV	: Autorité du Bassin de la Volta
AEP	: Approvisionnement / Alimentation en Eau Potable
AESC	: Architectural and Engineering Services Corporation
AFD	: Agence Française de Développement
AICD	: Africa Infrastructure Country Diagnostic
ALSF	: African Legal Support Facility
AMCOW	: African Ministers Council on Water
ANO	: Avis de Non Objection
AON	: Appel d'Offres National
APS	: Avant-projet sommaire
BAD	: Banque Africaine de Développement
BFOO	: Build, Finance, Own and Operate
CP	: Comité de Pilotage
CWSA	: Community Water and Sanitation Agency
DCE	: Dossier de Consultation d'Entreprises
DSP	: Document de Stratégie Pays
DSRP-II	: Deuxième Document de stratégie de séduction de la pauvreté
EF	: Etudes de faisabilité technique, financière, économique, environnementale, sociale et institutionnelle
EP	: Eau potable
EPA	: Eau potable et Assainissement
EIES	: Etude d'Impact environnemental et social
FAE	: Facilité Africaine de l'Eau
FASJ	: Facilité Africaine de Soutien Juridique
F cfa	: Franc de la communauté financière africaine
GIRE	: Gestion intégrée des ressources en eau
GSGDA	: Programme d'action du Ghana pour la croissance et le développement partagés (Ghana Shared Growth and Development Agenda)
GWCL	: Ghana Water Company Ltd
MTDPF	: Medium Term Development and Policy Framework
MWRWH	: Ministry of Water Resources, Works and Housing
MER	: Ministère de l'Équipement Rural
MLGRDE	: Ministry of Local Governments, Rural Development and Environment
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
PGES	: Plan de Gestion Environnemental et Social
PPP	: Partenariat - Public – Privé (ou Public – Private – Partnership)

Projet	: Désigne la préparation du projet transfrontalier « EP Sogakope-Lomé » comprenant les prestations suivantes : (i) actualisation de l'APS et de l'étude de faisabilité ; (ii) EIES ; et (iii) Conseils en transaction
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PURC	: Public Utilities Regulatory Commission
SCAPE	: Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (appellation consacrée du DSRP-II)
SFM	: Spécifications Fonctionnelles Minimum
SP-EAU	: Société du Patrimoine du secteur de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques en milieu urbain
TdE	: Société togolaise des eaux
TdR	: Termes de référence
UGP	: Unité de gestion du projet
STDA	: United States Trade and Development Agency
WSSDP	: Water Sector Strategic Development Plan

Matrice du cadre logique du Projet

Projet : Etudes et Services de Conseil pour la préparation du Projet de transfert d'eau potable Sogakope – Lomé / Etude de faisabilité, EIES et Services de Conseils en Transaction

But : Structurer le projet sous forme de PPP et sélectionner un partenaire privé jusqu'à la conclusion et la mise en vigueur d'un contrat de concession avec un partenaire privé qui financera, construira et exploitera le projet.

Indicateurs de performance						
	Chaîne des résultats	Indicateur	Référence	Cible (date objectif)	Moyens de vérification	Risques / mesures d'atténuation
IMPACT	Les taux de desserte en eau potable des populations du Togo et du Ghana sont améliorés à l'horizon 2020	Taux de desserte (national) en eau potable par réseau AEP	Togo : 39% (2011) Ghana : 83.8 % (2008)	2020 Togo : 78 % Ghana: 95 %	Systèmes d'information nationaux	
EFFETS	Le projet de PPP est structuré techniquement, institutionnellement et financièrement	<p>1. Le Comité de Pilotage approuve les caractéristiques techniques du projet et les acteurs s'engagent sur un calendrier de développement des réseaux de distribution.</p> <p>2. Le Comité de Pilotage approuve les rôles des parties (Etat, SP-EAU, GWCL, concessionnaire) en termes de maîtrise d'ouvrage, construction, exploitation, distribution. Les deux gouvernements approuvent les accords définissant le cadre institutionnel de mise en œuvre du projet.</p> <p>3. Le Comité de Pilotage approuve la structuration financière du PPP et les mesures de réduction du « Gap » tarifaire et les gouvernements mobilisent des financements publics et avec le concours des PTF.</p>	NA	Accord-cadre entre les deux gouvernements portant sur l'approbation de l'APS, le calendrier de développement des réseaux de distribution, le rôle des parties, le cadre institutionnel, la structuration financière et le gap tarifaire approuvé T0 + 12	Copie des accords signés	<p>Risque : Absence d'intérêt du secteur privé</p> <p>Atténuation : Structure financière adéquate et mobilisation de fonds publics de couverture du gap tarifaire. Organisation d'un atelier de « Market Test »</p> <p>Risque : Difficultés de formalisation des accords intergouvernementaux pour un projet binational complexe.</p> <p>Atténuation : Comité de Pilotage paritaire impliquant les hautes autorités des 2 états.</p> <p>Risque : Les infrastructures de distribution en aval du projet ne sont pas disponibles.</p> <p>Atténuation : Quantification et planification des besoins en systèmes de distribution d'eau incluses dans les études. ; le comité de pilotage a aussi pour rôle de suivre la réalisation des réseaux de distribution.</p>
	Un partenaire privé finance, construit et exploite le projet	Contrat signé et mis en vigueur	NA	T0 + 24	Copie du contrat signé,	<p>Risque : Opposition de la société civile</p> <p>Atténuation : Conseils en communication et concertation inclus dans la gestion de projet.</p>

6/11

Composante 1 Services d'études et de prestations techniques					
Sous-composante 1.1 Etudes de faisabilité					
Le diagnostic des potentiels des ressources souterraines et le bilan ressources/emploi est effectué	Etude réalisée et validée par le comité de pilotage	Pas de données/bilan	Résultats validés T0 + 5.5	Compte rendu du comité de pilotage Rapport et recommandations pour observation future	
Une étude de faisabilité est réalisée	Etude réalisée et validée par le comité de pilotage	Etude préliminaire de 2005	Etude validée T0 + 15.5	Compte rendu du comité de pilotage Dossier d'APS et de faisabilité Rapports trimestriels	
Les besoins de renforcements des infrastructures de distribution en aval du projet sont quantifiés et planifiés	Etude réalisée et validée par le comité de pilotage	Pas d'étude	Etude validée T0 + 15.5	Compte rendu du comité de pilotage Estimations des coûts et planning de réalisation	
Sous-composante 1.2 Etude d'impact environnemental et social					
Une étude d'impact environnemental et social est réalisée (y.c PGES)	Certificats de conformité environnementale (Togo) et permis (Ghana) octroyés	Pas d'autorisation	T0 + 15	Certificats de conformité environnementale (Togo) et permis (Ghana)	
Composante 2 Services de conseils en transaction (juridique et financier)					
Le projet est structuré sous forme de PPP	Validation par le comité de pilotage du cadre juridique, institutionnel et du montage financier	Structuration non définie	T0 + 12	Compte rendu du comité de pilotage	
Le cadre institutionnel de la concession (autorité concédante) est approuvé	Validation des textes portant création de l'autorité concédante par le comité de pilotage	Cadre non défini	T0 + 12	Compte rendu du comité de pilotage	
Un dossier de consultation des entreprises est finalisé	Validation par le comité de pilotage et les bailleurs de fonds	Pas de DCE	T0 + 15	DCE disponible	
Un partenaire privé est sélectionné	Signature d'un contrat de concession	Pas de partenaire	T0 + 22	Contrat signé	
Composante 3 Gestion du projet					
L'UGP est fonctionnelle	Membres de l'UGP nommés et approuvés par la Banque Equipement informatique et véhicules achetés	NA	T0 + 3.5	Non Objection de la Banque Liste des immobilisations du projet	
Le comité de pilotage est créé et fonctionnel	Liste des membres du comité de pilotage Les arbitrages sont réalisés	NA	T0 + 3.5	Liste des membres Comptes rendus du comité de pilotage	

	Coordination générale des activités	Nombre de Rapports trimestriels	NA		Copie des rapports trimestriels	
	La communication et la concertation sont assurées tout au long du processus	1. Stratégie de concertation et de communication validée 2. Processus crédible de concertation réalisé	NA	T0 + 13	Compte rendu du comité de Pilotage Approche participative menée avec les populations impactées et les parties prenantes 3 ateliers avec les parties prenantes réalisés plus réunions publiques locales	
	Organisation des procédures	Manuel de procédures développé et approuvé par la Banque	- - -	T0 + 7	Non objection de la Banque	
Activités clés					Intrants (Euros)	
<p>Composante 1 : Services d'études et de prestations techniques</p> <p>Sous Composante 1.1 : Etudes de faisabilité et APS Sous Composante 1.2: Etude d'impact environnemental et social</p> <p>Composante 2 : Services de conseils en transaction (juridique et financier)</p> <p>Composante 3 : Gestion du projet</p>					<p>Composante 1 : 1,212,000 €</p> <p>Sous Composante 1.1 : 992,000 € Sous Composante 1.2 : 220,000 €</p> <p>Composante 2 : 666,000€ Composante 3 : 250,000 € Imprévus : 67,000 €</p> <p>Total : 2,195,000 €</p>	

T0 : Date de la signature des accords de financement

Etudes et
Services de Conseil
Pour la préparation du
Projet de Transfert d'Eau Potable Sogakope - Lomé

RÉSUMÉ EXECUTIF

Origine du projet

La croissance démographique au Togo traduite par une augmentation significative de la taille de l'agglomération de Lomé, dont la population a été multipliée par 2.4 entre 1981 et 2010, ainsi que le développement économique du Ghana ont engendré une très forte demande en eau potable de la part des populations et des activités économiques de la zone méridionale côtière des deux pays. Cette demande n'est actuellement pas satisfaite. En outre, les prévisions de croissance démographique estiment que la population à desservir dans ces zones passera de 2,5 millions d'habitants en 2010 à 4,4 millions d'habitants à l'échéance 2030, soit un taux d'accroissement annuel de près de 3%.

Aujourd'hui les eaux souterraines constituent la principale ressource pour l'alimentation des populations et les activités économiques et industrielles de la zone. Ces ressources sont en limite de surexploitation et leur qualité en voie de dégradation. Il est donc nécessaire pour les deux pays de mobiliser des ressources superficielles pour satisfaire la demande.

Néanmoins, les ressources en eaux de surface sont inégalement réparties, le Togo ne disposant que de cours d'eau de débits limités, alors que la Volta dote le Ghana d'un potentiel renouvelable important.

La recherche de ressources en eau alternatives a conduit les deux pays à envisager un projet de transfert d'eau depuis la Volta au Ghana jusqu'à Lomé au Togo, visant simultanément l'approvisionnement en eau potable de l'agglomération de Lomé et des communautés voisines du tracé de l'infrastructure au Ghana.

Les deux pays sont aussi confrontés à des besoins d'investissements conséquents dans les réseaux d'AEP (500 m€ pour le Togo et 1,200 m€ pour le Ghana¹) pour atteindre un taux d'accès global (urbain et rural confondu) voisin de 90% pour 2030. Les deux gouvernements souhaitent donc mobiliser des fonds privés pour réaliser ce projet selon un principe d'achat d'eau brute, favorable à un partenariat public-privé (PPP).

Le concept du projet Transfert d'eau potable Sogakope-Lomé a été établi dans les années 70 et mis en œuvre dans sa phase 1 de desserte des localités de la partie orientale du sud maritime du Ghana en 1999. Sa phase 2, comprenant l'extension du système à Lomé et à trois districts urbains du Ghana a fait l'objet d'une étude de faisabilité et d'un APS en 2005 par la société Lemna International Inc. Une première proposition de réalisation du projet selon le système BFOO (Build Finance Own Operate) n'a pas abouti, le tarif proposé par Lemna ayant été trop élevé. Le projet est désormais remis à l'ordre du jour en tant que priorité par les deux pays.

¹ WaterAid : Ghana. National water sector assessment report - May 2005



Le Projet

Le projet, qui comprend les études et services de conseil pour la préparation de l'infrastructure de transfert d'eau potable Sogakope – Lomé, permettra l'actualisation de l'étude de faisabilité et d'APS de 2005, l'exécution d'une étude d'impact environnemental et social et la structuration institutionnelle, juridique et financière jusqu'à la signature et la mise en vigueur d'un contrat de concession en vue de réaliser le projet de transfert sous forme de PPP. Les études comprennent également le diagnostic des potentiels des nappes souterraines au Togo, le bilan emplois-ressources dans la zone du projet ainsi que la quantification, l'estimation des coûts et la planification du renforcement des infrastructures de distribution en aval du projet de transfert.

Le soutien de la FAE pour le financement des études engendrera un effet levier d'environ 1/85 si le projet de transfert, dont le coût a été estimé à 110 millions de dollars en 2005, est réalisé.

Les bénéficiaires directs du projet sont les agences et opérateurs nationaux du secteur de l'AEP au Ghana et au Togo, Ghana Water Company Limited – GWCL et la Togolaise des Eaux - TdE et la Société de Patrimoine d'Eau et d'Assainissement Urbain - SPEAU ainsi que les Ministères des Finances et Ministères en charge de l'Eau au Ghana et au Togo, le projet affichant des résultats tangibles de leurs politiques et stratégies établies pour le secteur.

La transition vers la croissance verte est un des objectifs de la Stratégie 2013-2022 de la Banque. Le projet de transfert eau potable Sogakopé – Lomé depuis la Volta s'inscrit dans cet objectif puisque sa capacité projetée de 230.000 m³/jour rendra 4 millions de personnes moins dépendantes de ressources souterraines dont la pérennité est incertaine. L'accès à l'eau potable est aussi un facteur important de croissance inclusive, prônée par la stratégie de la Banque puisqu'il contribue à améliorer les conditions de vie et augmente la productivité économique des populations bénéficiaires. En desservant les entreprises et le secteur informel, il permettra indirectement la création d'emplois. Les termes de référence des services de consultant technique comprennent l'obligation de tenir compte des aspects relatifs à la croissance verte dans la conception technique et opérationnelle du projet par le recours à des technologies et matériaux à faible empreinte, l'application de méthodes de mise en œuvre respectueuses de l'environnement et l'accès à la finance carbone ainsi que des aspects d'inclusivité par la recherche de la maximisation de la création d'emplois.

Conclusions et recommandations

Les objectifs du projet d'Etudes et Services de Conseil pour la préparation du Projet de transfert d'eau potable Sogakope – Lomé s'inscrivent dans les priorités du Plan Stratégique 2012-2016 de la Facilité Africaine de l'Eau (préparation de projets notamment) ainsi que dans les objectifs et priorités opérationnelles de la Stratégie 2013-2022 de la Banque.

Le projet s'inscrit également dans le cadre des objectifs des politiques nationales du secteur de l'eau dans les deux pays et de la Vision africaine de l'eau et d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le coût du projet est estimé à 2,195,000 € dont 1,405,000 € (64%) sera financé par un don de la FAE, 666,000 € (30%) financés par la Facilité Africaine de Soutien Juridique et 124,000 € (6%) comme contribution financière des états.

Sur la base de l'évaluation conduite et des résultats positifs de l'analyse de la justification, de la pertinence, de l'efficacité et de la durabilité de l'appui, il est recommandé que la FAE approuve un don n'excédant pas 1,405,000 € au bénéficiaire désigné pour le financement de ce projet tel que conçu et décrit dans le présent rapport.

1. CONTEXTE

La description détaillée du contexte du projet se trouve en Annexe A0 du présent rapport. Elle comprend le rappel de l'origine du projet, l'analyse des priorités sectorielles des deux pays, celles de la Banque, ainsi qu'une description et une analyse des problèmes spécifiques. Elle inclue également un chapitre relatif aux leçons des expériences passées et des programmes en cours. Les sections ci-après résument les points saillants détaillés dans l'Annexe A0.

Origine du Projet

La croissance démographique au Togo, traduite par une augmentation significative de la taille de l'agglomération de Lomé ainsi que le développement économique du Ghana porté par la mise en valeur récente de ressources pétrolières et minières ont engendré une très forte demande en eau potable de la part des populations des zones côtières. Le retard accumulé dans les deux pays dans la mise en œuvre d'infrastructures d'AEP couplé à l'épuisement des ressources souterraines pose désormais un défi majeur aux autorités en charge de la gestion du secteur². Les ressources en eaux de surface sont inégalement réparties entre les deux pays, le Togo ne disposant que de cours d'eau de débits limités, alors que le Ghana avec la Volta est doté d'un potentiel renouvelable important. La recherche de ressources en eau alternatives ainsi que de moyens financiers innovants pour développer de nouvelles infrastructures a conduit les deux pays à envisager un projet de transfert d'eau depuis la Volta avec la participation du secteur privé pour son financement, sa mise en œuvre et son exploitation.

L'idée du projet de transfert d'eau potable Sogakope – Lomé remonte aux années 70. Il devait être réalisé en deux phases : (i) AEP des localités de la partie orientale du sud maritime du Ghana ; et (ii) extension du système jusqu'à Lomé, capitale du Togo. La phase 1 s'est achevée en 1999. Aujourd'hui, la phase 2 vise l'AEP de la Grande Agglomération de Lomé et trois districts urbains du Ghana situés le long du tracé projeté de la conduite d'eau. Ce sont d'Est en Ouest : Ketu, Akatsi et South Tongu au Ghana.

Dans les années 1970, le projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité par la société Architectural and Engineering Services Corporation (AESC) créée par décret (Act) du gouvernement Ghanéen en 1973. En 2005, la société américaine Lemna Inc. sur financement de l'USTDA (United States Trade and Development Agency) a exécuté des études de faisabilité (EF) et d'avant-projet sommaire (APS) du projet, puis a proposé sa réalisation selon le système BFOO (Build - Finance - Own - Operate). Les négociations engagées n'ont cependant pas abouti, le tarif proposé par Lemna Inc. étant trop élevé. Depuis et compte tenu de la crise socio-politique qu'a connu le Togo, le projet est resté en veilleuse. Il est maintenant remis à l'ordre du jour en tant que priorité par les deux pays devant faire face à une augmentation significative de la demande en eau potable de leurs populations urbaines et semi-urbaines.

1.1 Priorités sectorielles

1.1.1 Priorités sectorielles des pays

Le projet « Eau Potable Sogakope-Lomé » s'inscrit dans les stratégies de croissance du Togo et du Ghana et correspond aux politiques nationales du secteur de l'eau. Les cadres législatifs des deux pays sont par ailleurs favorables à la réalisation de PPP dans le secteur de l'AEP.

- **Togo**

La SCAPE (Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi) souligne la priorité de développer des infrastructures de qualité pour soutenir la croissance de façon à contribuer à l'émergence des pôles régionaux de développement. Les orientations stratégiques retenues pour la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau prennent pour base les quatre piliers stratégiques de réduction de la pauvreté retenus dans la SCAPE. Ces orientations stratégiques sont: i) promouvoir un cadre favorable à une bonne gouvernance de l'eau selon l'approche GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau), ii) garantir la disponibilité de l'eau en quantité et en qualité pour l'ensemble des activités économiques, iii) améliorer l'accès équitable et durable à l'eau potable et à l'assainissement aux populations rurales, semi-urbaines et urbaines et iv) assurer la santé, la sécurité publique et la conservation des écosystèmes et de la biodiversité. Les dispositions actuelles de la loi devraient être amplifiées en 2014 par l'adoption de la loi PPP et la création d'un cadre institutionnel favorable aux PPP.

- **Ghana**

Le Programme d'Action du Ghana pour la Croissance et le Développement Partagés (GSGDA, 2010-2013) est une stratégie nationale qui établit les bases pour une transformation structurelle de l'économie Ghanéenne au cours de la décennie qui s'achève en 2020. Un des domaines thématiques est le développement des établissements humains et des infrastructures pour atteindre les objectifs du GSGDA dont l'un est d'étendre l'accès à l'eau potable et l'assainissement sur le territoire national. Un autre objectif de la politique est d'améliorer la coopération transfrontalière et internationale pour la gestion de ressources partagées.

1.1.2 Priorités sectorielles de la Banque

Pour chacun des pays, les priorités sectorielles de la Banque sont définies dans les Documents de Stratégie Pays (DSP). Pour le Togo, le document de stratégie pays de la Banque 2011-2015 souligne le développement des infrastructures économiques comme un des deux piliers retenus. Pour le Ghana, la stratégie de la Banque 2012-2016 est d'aider le pays à optimiser ses forces et à atténuer l'impact des défis auxquels il doit faire face. Bien que le DSP ne cite pas spécifiquement le secteur de l'AEP, il est démontré l'existence d'une corrélation entre des services de fourniture d'eau de qualité à un coût raisonnable et l'amélioration de la productivité des entreprises et des individus.

Plus globalement, la Stratégie 2013-2022 de la Banque vise deux objectifs qui sont la croissance inclusive et la transition vers la croissance verte. Parmi les cinq priorités opérationnelles qui concourent à ces deux objectifs, le projet de transfert d'eau potable Sogakope – Lomé contribue plus spécifiquement à l'atteinte de trois d'entre eux : le développement des infrastructures, l'intégration régionale et le développement du secteur privé.

1.1.3 Définition des problèmes

Les problèmes que résoudront les études et services de conseil pour la préparation du projet de transfert d'eau potable Sogakope – Lomé sont de deux types. Le premier concerne l'inadéquation entre l'offre et la demande de la ressource. Le deuxième type de problème réside dans le besoin conséquent de mobilisation de ressources financières, autres que publiques, pour développer de nouvelles infrastructures d'AEP.

1.1.4 Situation institutionnelle

- **Togo**

Au Togo, le secteur de l'eau est sous la tutelle du Ministère de l'Équipement Rural (MER). Pour ce qui concerne le milieu urbain, il comporte les entreprises publiques suivantes : la Société de Patrimoine Eau et Assainissement Urbain (SP-EAU), en charge de l'investissement, et la Société Togolaise des Eaux (TdE), en charge de la gestion des réseaux.

- **Ghana**

Au Ghana, le Ministère des Ressources en Eau, des Travaux Publics et de l'Habitat (Ministry of Water Resources, Works and Housing, MWRWH) est chargé de la planification, du développement et de la gestion des ressources en eau du pays et de l'approvisionnement et la fourniture des services d'assainissement. En milieu urbain, la société nationale Ghana Water Company Limited (GWCL) est la société de patrimoine AEP, et la gestion des réseaux est assurée par Ghana Urban Water Company Limited (GUWCL). Dans le secteur rural, les assemblées municipales et de district, supervisées par la Community Water and Sanitation Agency (CWSA), sont responsables des investissements, de l'exploitation et de l'entretien des infrastructures d'AEP et d'assainissement.

1.1.5 Prospective de demande et état de la ressource

- **Togo**

La croissance démographique et l'exode massif vers l'agglomération de Lomé est le facteur majeur de la forte demande actuelle en eau potable. C'est particulièrement le cas pour la Région Maritime, comprenant le Grand Lomé et la commune de Lomé, dont le taux d'accroissement démographique est de 2,9% sur les 30 dernières années. En outre, le secteur de l'AEP au Togo, notamment pour le milieu urbain et la ville de Lomé, est caractérisé par la stagnation/dégradation du taux de desserte et de la qualité du service depuis plusieurs années (de 39 % en 2007 à 33.9 % en 2010).

En 2030, les prévisions de croissance démographique prévoient que la population de la zone concernée par le projet (Togo et Ghana) atteindra 4,000,000 de personnes à desservir. Les besoins en AEP oscilleront entre 180,000 et 320,000 m³ par jour pour respectivement des consommations moyennes journalières per capita variant entre 45 et 80 litres. Cette capacité se situant bien au-delà du potentiel des ressources souterraines encore exploitables, il en découle une nécessité impérieuse de recourir à d'autres ressources en eau. La principale ressource alimentant l'agglomération de Lomé provient des nappes souterraines du Continental Terminal pour lesquelles il est constaté une dégradation de la qualité de l'eau. L'alternative d'exploiter des nappes plus profondes (Paléocène et Maastrichtien) reste potentiellement faisable, mais la méconnaissance de ces nappes, en l'absence de données, sondages, essais et enregistrements sur plusieurs années incite à la prudence quant à leur mise à contribution significative pour les besoins de l'AEP de Lomé.

- **Ghana**

Le Ghana avait dépassé les OMD en 2008 en atteignant plus de 80% d'accès à l'eau potable. Ces dernières années, les découvertes de ressources minières et d'hydrocarbures au Ghana soutiennent une croissance économique significative du pays et partant l'accroissement de la population et d'activités commerciales le long du corridor Sogakope-Lomé. La fourniture d'eau actuelle, essentiellement à partir de forages n'y est que d'un peu plus de 15 litres/jour/capita avec un constat de la dégradation progressive de sa qualité. La population projetée dans la zone du projet pour 2025 de 380,000 personnes engendrera une demande d'environ 32,000 m³/jour que les ressources souterraines exploitées actuellement ne pourront plus satisfaire.

1.1.6 Ressources en eau de surface

Dans la Région Maritime du Togo, le potentiel en eaux de surface est relativement restreint, se limitant aux fleuves côtiers Zio, Haho et Mono. Le prélèvement de l'eau (de l'ordre de 2 m³/s) à partir du Mono serait à même de satisfaire le déficit de production pour l'AEP de Lomé. Cette possibilité présente toutefois des points négatifs importants (explicités dans l'Annexe A0) par rapport à un prélèvement dans la Volta : cette alternative ne permet pas, en particulier, d'alimenter les populations ghanéennes concernés par le projet.

1.1.7 Etat des infrastructures et besoins en investissements privés

- **Togo**

La crise sociopolitique qu'a traversée le Togo a contribué à une détérioration sensible aussi bien des infrastructures que des capacités institutionnelles du pays. Le secteur de l'alimentation en Eau Potable (AEP) a pâti de la suspension des interventions des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pendant plusieurs années. Les investissements nécessaires pour relancer la progression du taux d'accès à l'eau vers ceux établis dans le cadre des OMD sont estimés à 560 m€³. Pour le système d'AEP de Lomé, la production stagne à environ 45,000 m³/jour depuis plusieurs années en raison du mauvais rendement des champs de forages existants.

La TdE, chargée de l'AEP en milieu urbain se trouve dans une situation financière critique. Les tarifs appliqués ne couvrent pas ses dépenses d'exploitation. L'équilibre financier n'est donc pas assuré, et à fortiori, ses ressources propres ne sont pas suffisantes pour couvrir l'extension des réseaux et du service.

- **Ghana**

Le secteur de l'AEP fait face à plusieurs défis majeurs qui sont i) améliorer le rendements des réseaux urbains actuels pour lesquels le taux de volume d'eau non facturé (« non-revenue water ») avoisine les 50%, ii) répondre à une demande en augmentation significative résultat des forts taux de croissance économique qui influent sur le mode de vie des populations et leurs exigences de services publics fiables et de qualité, iii) mobiliser les financements autres que publics, nécessaires à la construction de nouveaux projets capables de répondre à cette demande.

Sur le plan financier, c'est la Public Utilities Regulatory Commission (PURC) qui est responsable de l'établissement des tarifs actuellement équivalents à 0.60 €/m³ en moyenne. Néanmoins, ce tarif se situe à seulement 50% du tarif d'équilibre (« break even ») calculé par la GWCL et limite considérablement la constitution de moyens financiers pour le renouvellement et le développement des infrastructures.

³ Artelia, Plan d'investissement actualisé, Juillet 2012

Compte tenu de la problématique présentée plus haut qui combine le déficit des ressources souterraines et la faiblesse des moyens financiers du secteur, le projet de transfert d'eau depuis la Volta de Sogakope jusqu'à Lomé sous la forme d'un PPP est donc une réponse rationnelle aux besoins d'infrastructures d'AEP des populations de cette zone.

1.2 Leçons des expériences passées et programmes en cours

Il ressort des études menées que pour le secteur de l'AEP en Afrique, bien que le déficit important entre les investissements nécessaires et ceux planifiés par les états offre des opportunités d'affaire pour des investisseurs privés, peu de projets de dimensions significatives ont été réalisés à ce jour.

Au niveau de la Banque et de son guichet du secteur privé, l'expérience accumulée depuis les années 2000 par sa participation à des projets d'infrastructure en PPP montre que l'étape de préparation et de structuration des projets, très en amont de leur mise en œuvre, est déterminante pour assurer une meilleure « qualité à l'entrée » et ainsi diminuer les difficultés lors de la phase de réalisation et d'exploitation.

Pour le continent, le diagnostic des projets montre que les projets incluant la distribution et la commercialisation de l'eau aux utilisateurs finaux rencontrent plus de difficultés. A l'opposé les projets de production/livraison d'eau (« bulk supply ») comme le projet eau Sogakope – Lomé ont des taux de succès plus élevés.

Avec des ressources budgétaires nationales limitées, le Ghana a d'ores et déjà opté pour ce type de montage avec la mise en œuvre de trois PPP dans le secteur de l'AEP. Ces opérations de tailles significatives confèrent aux autorités et personnel des agences gouvernementales du Ghana (qui seront en charge de la gestion du projet) une expérience effective du montage, de la structuration, du financement et de la gestion de PPP.

Au Togo, avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD), le gouvernement élabore les décrets d'application du Code de l'Eau et les textes qui régiront les interventions du secteur privé dans le secteur (textes modèles des contrats d'affermage et de délégation de service public), dont plusieurs ont été récemment adoptés en Conseil des Ministres. Par ailleurs, l'AFD finance aussi un programme d'appui à la TdE, (11 million €, 2009-2013), qui comprend une série de travaux d'infrastructures qui permettront d'augmenter la capacité de production d'eau potable de la TdE d'environ 15,000 m³/jour et de réhabiliter les réseaux urbains endommagés. Ce projet contribue à atténuer le risque d'insuffisance d'infrastructures de distribution en aval du projet eau potable Sogakope-Lomé.

1.3 Objectifs du Projet

L'objectif final du Projet est d'améliorer durablement, dans les deux pays, le taux d'accès à l'eau potable. Les objectifs spécifiques du Projet sont :

- i) La structuration technique, financière et institutionnelle du PPP, de manière à assurer sa viabilité;
- ii) La sélection du concessionnaire, et la mise en vigueur de son contrat.

1.4 Bénéficiaires et acteurs

Le projet vise une augmentation substantielle de l'alimentation en eau potable de la Grande Agglomération de Lomé au Togo ainsi que des zones rurales et agglomérations urbaines qui bordent le tracé de la conduite de transfert au Ghana. La capacité du projet de 230,000 m³/jour permet d'assurer l'alimentation en eau potable de 4 millions de personnes de la Grande Agglomération de Lomé au Togo ainsi que des zones rurales et agglomérations urbaines qui bordent le tracé de la conduite de transfert au Ghana selon l'évolution de la consommation unitaire.

Les principaux bénéficiaires directs du projet sont :

- Les agences et opérateurs nationaux du secteur de l'AEP au Ghana et au Togo, GWCL et TdE et SPEAU qui bénéficieront de l'appui des consultants et experts recrutés pour renforcer leurs connaissances, capacités et expériences du développement et de la mise en œuvre de grands projets structurant;
- Les Ministères des Finances et Ministères en charge de l'Eau au Ghana et au Togo, le projet affichant des résultats tangibles de leurs politiques et stratégies établies pour le secteur.

Les principaux bénéficiaires indirects du projet sont :

- Les collectivités locales de la zone du projet;
- Les populations de la zone du projet.

1.5 Justification de l'appui de la FAE

L'appui de la FAE au projet à travers le financement d'études et de prestations de préparation d'un grand projet structurant dans le domaine de l'AEP s'inscrit parfaitement dans sa stratégie 2012 – 2016 qui se focalise sur la préparation de projets bancables pour accroître la mobilisation des investissements. Plus spécifiquement, une intervention dans la phase de préparation et de structuration du projet de transfert d'eau potable Sogakope – Lomé induit un effet catalytique favorisant l'investissement du secteur privé. L'effet de levier entre le support financier de la FAE et la matérialisation du projet est estimé à 85.

Les autres aspects du projet qui correspondent aux objectifs de la stratégie de la FAE sont :

- L'implication de la FAE dans la préparation du projet de Transfert d'Eau Potable Sogakope – Lomé garantit la « qualité à l'entrée » du projet et offre toute latitude pour bien appréhender l'ensemble des aspects transversaux que sont i) le genre, ii) l'équité sociale iii) l'environnement et iv) le changement climatique ;
- Le co-financement de l'ALSF, entité indépendante hébergée par la Banque, qui traduit la volonté de travailler en partenariat et de mobiliser des ressources supplémentaires;
- Au niveau environnemental, en finançant les études de mise à niveau de l'APS du projet et les études d'impact environnemental et social, la FAE conservera un regard permanent sur la bonne conception et la mise en place des dispositions de protection des ressources en eau et d'atténuation des impacts dans les zones d'influence du projet ;
- Les Conseils en transaction financés par l'ALSF couvrent l'aspect du calcul de la tarification de l'eau et offrent ainsi une assurance que celle-ci intégrera des dispositions d'équité sociale et d'inclusivité.

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Résultats sur le long terme

Le résultat sur le long terme sera l'augmentation de l'accès à l'eau potable des populations du Togo et du Ghana à travers la réalisation des infrastructures d'AEP dont la capacité finale permettra la production d'eau potable pour l'équivalent d'environ 4,000,000 de consommateurs dans la zone du projet. L'augmentation de l'accès à l'eau potable contribuera à l'amélioration durable des conditions sanitaires et sociales des populations et partant de leur niveau de vie.

2.2 Résultats sur le court et moyen terme

Sur le court terme, les résultats attendus sont les suivants :

- Un cadre technique, juridique et institutionnel adéquat et un montage financier approprié pour le financement et la réalisation des investissements du projet sont définis ;
- Une procédure de sélection d'un partenaire privé pour une réalisation en PPP est lancée et aboutit à la signature et la mise en vigueur d'un contrat de concession.

Sur le moyen terme, les résultats seront les suivants :

- Le partenaire privé sélectionné finance, construit et exploite le projet dans le cadre du contrat précité ;
- Les sociétés nationales d'eau (GWCL au Ghana et TdE – SPEAU au Togo) mobilisent les financements et construisent les infrastructures de distribution identifiées pour absorber les volumes d'eau produits et livrés par le projet ;

2.3 Réalisations

Les livrables contractuels attendus sont les documents et rapports clefs tels que définis en détails en termes de contenu indicatif et d'échéances de remise dans les termes de référence des consultants. Ce sont essentiellement :

- Le diagnostic des potentiels des nappes exploitées et exploitables dans la région de Lomé et l'actualisation du bilan emplois-ressources à l'horizon 2040 de l'agglomération ;
- L'actualisation de l'étude de faisabilité, y compris l'identification, l'estimation du coût et la planification de réalisation des infrastructures complémentaires de distribution de l'eau en aval du projet ;
- Le rapport d'EIES et du PGES et l'intervention d'une ONG pour conduire le processus de concertation participative avec les populations ;
- Le rapport de faisabilité du PPP (Conseiller en Transaction) ;
- Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) comprenant toutes les pièces et la documentation telles que définies dans les termes de référence relatifs aux services du Conseiller en Transaction ;
- Le rapport de fin de mission du Conseiller en Transaction qui conclue la phase de signature du contrat et de sa mise en vigueur effective.

En outre, le conseiller en transaction et le conseiller technique pour les aspects relevant de ses compétences apportent un conseil à l'agence d'exécution tout au long du processus de sélection du concessionnaire, et jusqu'à la mise en vigueur du contrat de concession.

2.4 Activités

Le projet comprend essentiellement des prestations d'études et de conseils identifiées comme suit :

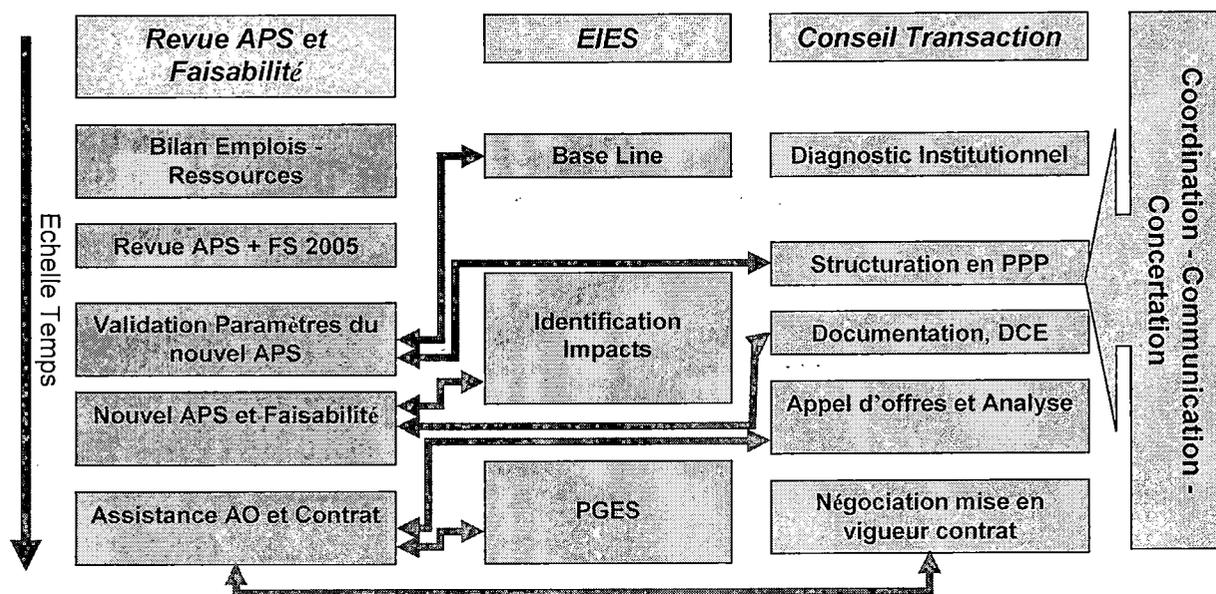
- Composante 1: i) services d'études et de prestations techniques (Etude de faisabilité) et ii) étude d'impact environnemental et social ; cette composante est financée par la FAE ;

- Composante 2: services de conseils en transaction (juridique et financier), cette composante devant être financée par l'ALSF sous forme d'une avance remboursable/prêt (environ 25%) et d'un don (environ 75%). Le processus d'approbation spécifique et mené en parallèle. C'est le conseil de gestion de l'ALSF qui approuve le montant de la contribution et la répartition proposée. ;
- Composante 3: gestion du projet, communication et concertation, cette composante constituant pour l'essentiel la contribution de contrepartie des bénéficiaires des financements. Dans cette composante, la FAE finance les services de conseil en communication et concertation, le processus participatif de consultation des populations impactées et des parties prenantes mené par une ONG (financée par la FAE) ainsi que le consultant pour la préparation du manuel de procédures.

Le détail des activités est développé ci-après en lien avec les termes de référence (annexés au présent rapport).

Le schéma suivant illustre les interactions entre les activités d'études des composantes 1 et 2 ainsi que leur déroulement relatif dans le temps.

Schéma : interactions entre les activités d'études des composantes 1 et 2



2.4.1 Composante 1 : services d'études et de prestations techniques.

2.4.1.1 Etudes techniques d'APS et de faisabilité.

Ces études sont déclinées en 5 phases (Le détail des activités figure dans les termes de référence joints en Annexe A5).

Phase 1 : Elle vise à effectuer un bilan emplois-ressources pour l'agglomération de Lomé et la zone desservie par le projet au Ghana jusqu'à l'horizon 2040 et pour des dates intermédiaires, de manière à estimer le débit à prélever dans la Volta en privilégiant une diversification des ressources de manière à réduire les risques en cas de pollution de la Volta ou de problème technique sur l'infrastructure. Elle comprend des investigations

hydrogéologiques de terrain en vue de l'évaluation du potentiel des ressources souterraines profondes dans la zone du projet et leur observation.

Phase 2 : Evaluation de l'APS et de l'étude de faisabilité datant de septembre 2005 et études nécessaires à la préparation du nouvel APS y compris la quantification et la planification des besoins de renforcement des infrastructures de distribution d'eau en aval du Projet.

Phase 3 : Atelier de validation (par décisions du Comité de pilotage) des différentes évaluations et propositions avec la participation des autorités compétentes du Ghana et du Togo, du (ou des) représentant (s) de la BAD et autres bailleurs de fonds éventuels, du Consultant en charge de l'EIES et du Conseiller en Transaction.

Phase 4 : Elaboration du nouvel APS et étude de faisabilité basé sur la phase d'analyse précédente et sur la prise en compte des nouveaux paramètres et contextes de définition, de conception et de dimensionnement du projet.

Phase 5 : Assistance relative aux aspects techniques pour la sélection du partenaire privé jusqu'à la signature du contrat et sa mise en vigueur.

2.4.1.2 **Etudes d'impact environnemental et social.**

Celles-ci sont réalisées en conformité avec les directives des bailleurs de fonds internationaux et les réglementations Ghanéennes et Togolaises en la matière. Les termes de référence se trouvent en Annexe A6.

2.4.2 **Composante 2 : Services de conseils en transaction.**

Ces services couvrent les aspects juridiques et financiers et comprennent les 5 phases dont les objectifs et contenus sont décrits dans ce qui suit. Le détail des activités figure dans les Termes de Référence Jointes en Annexe A4.

Phase 1 : Prise en mains et diagnostic institutionnel : Analyse par le Conseiller des informations/caractéristiques du Projet et diagnostic de l'environnement institutionnel dans lequel le Projet sera mis en œuvre. Analyse des options de cadre institutionnel de mise en œuvre de la concession. Analyse des risques financiers courus par le concessionnaire.

Phase 2 : Choix de structuration du Projet en PPP. Ecriture des textes juridiques permettant la mise en œuvre du cadre institutionnel.

Phase 3 : Préparation de la documentation de Projet et du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) permettant de lancer un appel d'offre à la concurrence internationale pour la sélection d'un partenaire privé dans le cadre d'un PPP.

Phase 4 : Appel d'offres et analyse des offres.

Les activités à mener consistent en l'accompagnement du Client durant le processus d'appel d'offres pour la sélection d'un partenaire privé.

Phase 5 : Recommandation d'adjudication provisoire, négociation du contrat et assistance jusqu'à sa mise en vigueur.

2.4.3 Composante 3 : gestion du projet

La gestion du projet incombe à l'agence d'exécution, Ghana Water Company Limited, à travers une Unité de Gestion de Projet⁴ (UGP) composée d'agents des deux pays dont les curriculum vitae devront être acceptables par la Banque. L'UGP est chargée de la coordination générale des activités, de l'organisation des procédures de suivi-évaluation et « reporting » et de la communication/concertation avec les diverses parties prenantes. Les activités comprennent :

- La mise en place de l'UGP et la participation à l'établissement du Comité de pilotage ;
- L'acquisition du matériel informatique et des véhicules nécessaires à l'UGP ;
- La gestion et coordination du projet ;
- Le secrétariat du comité de pilotage ;
- L'organisation des contacts bilatéraux entre les deux gouvernements ;
- L'organisation de la communication et de la concertation publique, avec l'aide d'un cabinet spécialisé et/ou d'une Organisation Non Gouvernementale (ONG).

Cette concertation devra permettre d'orienter les choix techniques du bureau d'études, et d'éclairer la validation des études par le comité de pilotage. Elle aura lieu en trois phases : présentation du projet, présentation de l'analyse de l'APS initial et des modifications à apporter, présentation de l'APS revu, de la structuration du PPP, et des objectifs en terme de prix du m³ d'eau livré. L'UGP s'appuiera à la fois sur un cabinet de communication pour la préparation de la stratégie de communication et de concertation et la réalisation des supports de communication (film, prospectus, dossiers de presse, présentations PowerPoint, etc...) et aussi sur une ONG pour l'organisation de la concertation avec les populations. Cette dernière organisera des réunions publiques dans chaque secteur aux stades critiques du projet, en présence du bureau d'étude technique.

2.5 Risques

Les principaux risques identifiés pouvant obérer la bonne exécution du projet et les mesures d'atténuation correspondantes sont les suivants :

- Difficultés de formalisation des accords intergouvernementaux pour un projet de caractère binational. Ce risque est atténué par la constitution paritaire du Comité de pilotage impliquant les hautes autorités des deux états ;
- Indisponibilité des infrastructures de distribution en aval du projet pour livrer l'eau aux consommateurs. Le risque est atténué par l'inclusion de la quantification et la planification de ces infrastructures dans les études techniques et par le fait que le comité de pilotage aura dans ses termes de référence la coordination de la réalisation de ces réseaux de distribution ;
- Manque d'intérêt du secteur privé pour réaliser le projet en PPP. La structure financière déterminée par le conseiller en transaction vise à rendre le projet attractif grâce à la mobilisation de fonds publics pour couvrir le gap tarifaire. Un atelier d'information (market test) ouvert à tous les acteurs potentiellement intéressés à participer au projet sera organisé et animé par le conseiller en transaction ;
- Opposition de la société civile au projet transfrontalier de transfert d'eau. L'unité de gestion du projet sera assistée d'un cabinet/consultant spécialisé en communication et recrutera une ONG pour mener le processus de concertation participative avec les populations.

⁴ Cf. §3.2 pour la composition de l'UGP et le comité de pilotage

2.6 Coûts et plan de financement

Le coût total estimatif du projet est estimé à environ 2,195,000 €, y compris une provision pour imprévus d'environ 5% sur la part financée par la FAE de la Banque. La répartition de ces coûts est fournie dans le tableau ci-dessous et détaillée dans l'Annexe (A1). La part de la FAE est de 1,405,000 €, celle de l'ALSF 666,000 € et la contribution monétaire des gouvernements est de 124,000 €. Les gouvernements apportent aussi par ailleurs une contribution en nature correspondant aux salaires des membres de l'UGP et à ses frais de fonctionnement.

Tableau 1 : Coûts du projet

Composante	Montant (€)	Financier
Composante 1: Etudes techniques	1,212,000	
Services d'études et de prestations techniques. (Révision de l'APS et de la faisabilité, diagnostic des potentiels des nappes profondes au Togo)	992,000	FAE
Etude d'impact environnemental et social et PGES	220,000	FAE
Composante 2 : conseiller en transaction	666,000	
Services de Conseil en transaction (juridique et financier)	666,000	ALSF
Composante 3 : gestion du projet	250,000	
Salaires et fonctionnement UGP	pm	Gouvernements (en nature)
Comités de pilotage	pm	Gouvernements (en nature)
Equipement informatique et véhicules	124,000	Gouvernements (en cash)
Services d'agence de communication	20,000	FAE
Supports de communication et medias	15,000	FAE
Frais de logistique de réunions	20,000	FAE
Processus de consultation participative (par une ONG)	45,000	FAE
Consultant pour la préparation du manuel de procédures	6,000	FAE
Frais de logistique pour l'atelier de « market test »	5,000	FAE
Frais d'annonces légales (Avis à manifestation d'intérêt)	5,000	FAE
Traduction et services d'interprètes	10,000	FAE
Divers et imprévus (environ 5% sur la part FAE)	67,000	FAE
Total projet	2,195,000	
<i>dont FAE</i>	<i>1,405,000</i>	
<i>dont ALSF</i>	<i>666,000</i>	
<i>dont gouvernement en monétaire</i>	<i>124,000</i>	

Tableau 2 : Coûts estimatifs du projet par composante

<i>Composante</i>	<i>Coût total</i>	<i>Financement (Euros)</i>		
		Euros	FAE	ALSF
1. Services d'études et de prestations techniques.				
1.1 Etudes APS et de Faisabilité	992,000	992,000		
1.2 EIES	220,000	220,000		
2. Services de conseils en transaction	666,000		666,000	
3. Gestion du projet	250,000	126,000		124,000
Sous-Total	2,128,000	1,338,000	666,000	124,000
Imprévus (environ 5% sur financement FAE)	67,000	67,000		
Total	2,195,000	1,405,000	666,000	124,000

Tableau 3 : Coûts estimatifs du projet par catégorie de dépenses

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Coût total</i>	<i>Financement (Euros)</i>		
		Euros	FAE	ALSF
Travaux	-	-		
Biens	124,000			124,000
Services	1,964,000	1,298,000	666,000	
Fonctionnement	40,000	40,000	-	
Sous-Total	2,128,000	1,338,000	666,000	124,000
Imprévus (environ 5% sur financement FAE)	67,000	67,000		
Total	2,195,000	1,405,000	666,000	124,000
Pourcentage	100%	64%	30%	6%

3. MISE EN ŒUVRE

3.1 Réципиendaire et agence d'exécution

Le réципиendaire du Don sera le Ministère des finances et de la planification économique du Ghana. Ghana Water Company Limited (GWCL) est désigné Agence d'Exécution et assumera la responsabilité de la gestion opérationnelle du projet y compris lors de l'évaluation ex-post et de la réalisation des audits requis par la FAE ou l'ALSF après la finalisation technique du projet.

3.2 Gestion du Projet et capacité de mise en œuvre

La gestion du Projet sera assurée au sein de GWCL par une Unité de Gestion du Projet composée d'agents des deux pays. Elle comprendra deux co-chefs de projet : l'un de nationalité ghanéenne, l'autre de nationalité togolaise, un comptable et une secrétaire.

L'UGP sera hébergée par l'agence d'exécution, qui couvrira la totalité de ses frais de fonctionnement, et bénéficiera du support de ses services généraux.

GWCL dispose des capacités techniques pour gérer ce projet : la compagnie a mis en œuvre un projet de PPP de station de dessalement d'eau de mer et pilote deux autres projets d'adduction d'eau (cf. 1.2). En outre, le Ghana dispose d'une Unité PPP nationale, soutenue par la Banque Mondiale, qui pourra apporter une assistance à l'UGP le cas échéant. Enfin, GWCL a réalisé depuis 20 ans de nombreux projets financés principalement par des bailleurs de fonds internationaux (490 m\$ sur la période 1990 – 2003). Du point de vue des marchés publics et de la

gestion financière, ses capacités sont aussi jugées satisfaisantes, moyennant la mise en œuvre de recommandations (cf. chapitres 3.4 et 3.6)

Le projet sera piloté par un Comité de pilotage (CP), co-présidé par des représentants des ministères, administrations ou agences publiques des deux pays. Le CP approuvera les rapports des consultants, et réalisera les arbitrages nécessaires à l'avancement du projet.

3.3 Calendrier d'exécution

Le projet est prévu de se dérouler sur une durée de 24 mois à partir de la signature des accords de financement jusqu'à l'entrée en vigueur d'un contrat de concession avec le partenaire privé sélectionné. Le calendrier joint en Annexe A2 illustre l'enchaînement de réalisation des composantes financées par la FAE et l'ALSF ainsi que les événements et dates clefs.

3.4 Acquisitions

Les règles et procédures de passation des marchés de la Banque seront généralement utilisées dans l'exécution de ce projet. Toutefois, les procédures nationales de passation des marchés du Ghana seront utilisées pour la consultation des fournisseurs, sauf pour les dispositions de la législation nationale et les documents nationaux d'appel d'offres que la Banque a identifiés lors de sa revue comme présentant des déviations par rapport aux exigences fiduciaires de la Banque.

Les acquisitions seront réalisées en collaboration entre la Ghana Water Company Limited - GWCL et la SP EAU du Togo. L'évaluation de la capacité de ces deux organisations en matière de passation des marchés a conclu que celle-ci est suffisante pour la mise en œuvre du projet. Avant l'approbation du don, GWCL sera responsable de la préparation et de la soumission à la FAE, d'un plan de passation des marchés, acceptable pour la FAE et énonçant les contrats particuliers de biens, travaux et services de consultants pendant la durée du projet, avec les modes de passation des marchés proposées. Le plan de passation des marchés sera révisé annuellement et fournira des détails sur les contrats particuliers de biens, travaux et services de consultants pendant la durée du projet; ainsi que les modes proposés de passation des marchés, ainsi que les procédures applicables d'examen/revue de la FAE (revue préalable et ex-post).

Biens et services connexes: Les petites fournitures et services de faible valeur relatifs à l'organisation du processus de consultation, au « market test » et aux supports de communication, à la rémunération d'interprètes et les frais d'annonces légales pour les avis à manifestation d'intérêt totalisant de 55,000 € seront acquis par shopping local.

Services de consultants: L'acquisition des services de consultants pour la revue de l'APS et l'étude de faisabilité du projet de transfert d'eau potable Sogakope - Lomé d'une valeur de 992,000 €, les services de consultant pour l'étude impact environnemental et social (EIES) d'une valeur de 220,000 €, le recrutement d'une ONG pour mener le processus de concertation participative d'une valeur de 45,000 €, seront réalisées en utilisant la procédure de sélection basée sur le coût et la qualité (SBQC) conformément aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque. Les services de consultant pour l'élaboration du manuel des procédures d'une valeur de 6,000 € seront acquis par sélection des consultants individuels et ceux pour les services de conseils en communication d'une valeur de 20,000 €, selon la méthode de la sélection basée sur les qualifications des consultants (SQC).

Les contrats de biens et services de consultants d'une valeur inférieure à 20,000 € seront soumis à une revue *a posteriori* par la FAE, et seront traités sous l'entière responsabilité de GWCL. Le cahier des documents relatifs aux processus d'acquisition, y compris les avis à manifestations d'intérêt, les avis d'appel d'offres, les documents d'appel d'offres ou demande de propositions, les rapports d'évaluation des offres ainsi que les contrats signés seront conservés par la GWCL pour examen périodique par les missions de supervision de la FAE ou les audits spéciaux.

La procédure de passation du marché de services du conseiller en transaction sera celle applicable par l'ALSF pour la sélection de conseillers juridiques et mise en œuvre au nom du Ghana et du Togo.

Le plan de passation des marchés sera mis à jour par GWCL Ghana annuellement ou selon les besoins, pendant toute la durée du projet. Cependant, toute révision du plan de passation des marchés sera soumise à l'approbation préalable de la FAE.

Tableau 4 : Plan d'acquisitions

Description	SBQC	Consultants individuels, SQC et shopping	Autre (*)	Total
SERVICES DE CONSULTANTS				
Révision de l'APS et de la Faisabilité	992,000			992,000
Etudes d'impact environnemental et social	220,000			220,000
Services de conseil en transaction (juridique et financier)			666,000	666,000
Consultant en communication / concertation		20,000		20,000
Consultant pour la préparation du manuel de procédures		6,000		6,000
Processus de consultation participative	45,000			45,000
BIENS				
Véhicules			95,000	95,000
Equipements informatiques			29,000	29,000
GESTION DE PROJET				
Supports de communication		15,000		15,000
Frais de logistique pour les réunions de communication et de concertation		20,000		20,000
Frais de logistique d'atelier de « market test »		5,000		5,000
Frais d'annonces légales		5,000		5,000
Traduction et services d'interprètes		10,000		10,000
Imprévus (5% contribution FAE / ALSF)	63,000	4,000		67,000
Total Projet	1,320,000	85,000	790,000	2,195,000

(*) ALSF et gouvernements

3.5 Modalités de décaissement

Les méthodes du paiement direct et du compte spécial seront utilisés pour les décaissements. Les paiements relatifs aux principaux contrats de consultance (Etudes APS et Faisabilité, EIES) seront réalisés en utilisant la méthode de paiement direct. Un Compte spécial, libellé en Euros convertibles, sera ouvert dans une banque commerciale acceptable pour la Banque, pour effectuer les paiements pour les dépenses de fonctionnement ainsi que pour les dépenses de

communication et concertation du projet financées par la FAE. Un deuxième compte distinct, en monnaie locale (Cédi ghanéen), sera ouvert pour recevoir les contributions de financement de contrepartie des gouvernements des deux pays.

Tableau 5 : Liste des biens et services financés par la FAE (en €)

Catégorie de dépenses	Total
Travaux	0
Biens	0
Services	1,298,000
Fonctionnement (UGP)	40,000
Sous-Total	1,338,000
Imprévus (environ 5%)	67,000
Total	1,405,000

Le premier décaissement sera effectué après la mise en vigueur du don FAE et la réalisation des conditions préalables au premier décaissement du don. La fourniture de la preuve de l'ouverture du compte spécial constitue une condition préalable au premier décaissement.

Les ressources du Compte Spécial sont reconstituées pendant la période de décaissement du don à condition que l'avance précédente ait été justifiée jusqu'à 50% et que les autres avances antérieures aient entièrement été justifiées. La justification des dépenses, comprenant la demande, l'état récapitulatif des dépenses et le cas échéant les pièces justificatives des dépenses, peut être soumise aussi souvent que possible, mais au moins tous les ans. Les justifications peuvent ne pas être accompagnées d'une demande de reconstitution des ressources.

3.6 Comptabilité et audits

3.6.1 Evaluation des capacités de gestion financière

Le système de gestion financière de GWCL, désignée comme agence d'exécution, sera utilisé (actuellement utilisé pour d'autres projets financés par des bailleurs de fonds) pour s'acquitter des obligations fiduciaires du projet. Le département des finances (qui est en charge du système de gestion financière) est dirigé par un directeur des finances (DF) qui est un comptable qualifié, avec plus de 24 ans d'expérience. Le DF sera assisté par huit (8) comptables, y compris un comptable dédié au projet qui aidera directement la FD pour répondre à toutes les exigences fiduciaires du projet. Le département d'audit interne de la GWCL procédera à des contrôles internes sur les opérations du projet et contribuera également à renforcer l'environnement de contrôle du projet. Le Directeur Financier rend compte au directeur de projet qui à son tour rend compte au Comité de pilotage du projet qui en assure la supervision générale.

Le département de gestion financière utilisera le logiciel de comptabilité IPMC Ibis Cadre (ERP) actuellement utilisé par GWCL (et pour ses projets) pour l'enregistrement, le traitement et l'établissement des rapports financiers. En parallèle, GWCL doit accélérer sa conversion pour passer des normes comptables ghanéennes aux IFRS et procéder à la mise à jour de ses manuels de procédures. En outre, un manuel de procédures spécifique au projet acceptable pour la Banque, sera élaboré au début du projet pour guider sa mise en œuvre.

3.6.2 Audit

La FAE nommera un auditeur externe, pour effectuer l'audit du projet en conformité avec les règles de la Banque. Le coût des audits sera couvert par le budget administratif de la FAE. Un premier audit « à mi-parcours » sera diligenté à la date correspondant à la remise du rapport final suivant l'atelier de validation constituant la Phase 3 des services de Consultant Technique (mois 6 du calendrier des services)

GWCL dispose d'une capacité suffisante pour gérer les activités de gestion financière, de décaissement et d'audit du projet sous réserve qu'elle mette en œuvre les corrections et disposition recommandées ci-avant. Le risque résiduel de gestion financière est modéré.

3.7 Plan de performance

La supervision du projet suivra le modèle de gestion axé sur les résultats dans lequel les principes de l'approche cadre logique jouent un rôle primordial. La matrice du cadre logique du projet indique le but et les objectifs liés aux résultats attendus. Le tableau ci-dessous indique l'échéancier objectif du projet (le calendrier détaillé est situé en annexe 2).

La performance du projet dépend essentiellement de la capacité de l'UGP à engager rapidement les acquisitions, de manière anticipée avec l'accord de la Banque, puis à en contrôler la réalisation.

Tableau 6 : Echéancier objectif du projet

Activité	Echéancier (Mois à partir de M0)	Durée Indicative (mois)
Désignation de l'Agence d'Exécution (Récipiendaire et gestionnaire des fonds)	M0 - 3	NA
Lancement des acquisitions des principaux consultants (procédure d'actions d'acquisitions anticipées)	M0 - 2	NA
Signature des accords de financement	M0 (Avril 2014)	NA
Mise en place de l'UGP	M0 + 1	NA
Satisfaction des conditions du premier décaissement	M0 + 1	NA
Nomination des membres du comité de pilotage	M0 + 3	NA
Manuel des procédures	M0 + 3	NA
Signature du contrat de l'étude technique	M0 + 2	
Signature du contrat de l'EIES	M0 + 3	
Signature du contrat du conseiller en transaction	M0 + 6	
Etudes Techniques (fin)	M0 + 16	14
EIES (fin)	M0 + 15	12
Processus de concertation participative par une ONG	M0 + 2	14
Services de conseils en transaction	M0 + 24	18
Négociations du contrat et signature	M0 + 24	4
Mise en vigueur du contrat	M0 + 24+	NA

3.8 Suivi-évaluation et rapports

Le plan de suivi-évaluation du projet sera mis en place par l'UGP, soumis à l'avis de la Banque, sur la base de la matrice du cadre logique qui identifie les jalons du déroulement du

projet, les objectifs à atteindre et les résultats attendus. Le Comité de Pilotage est le destinataire prioritaire des rapports de suivis qui sont partagés avec les bailleurs de fonds et les ministères de tutelle du secteur AEP des 2 pays.

Pour le projet (Etudes et services de conseil), l'UGP soumettra des rapports trimestriels et annuels d'avancement au Comité de Pilotage, dont copie sera transmise aux bailleurs de fonds. Les rapports seront assortis des éléments de suivi administratif et technique, des états financiers de chaque compte conformes aux exigences de format et procédures de la FAE (format usuel de la Banque) et de l'ALSF respectivement.

L'évaluation continue de la performance se fera sur la base des indicateurs définis dans le cadre logique du projet.

Un rapport de fin de projet rendant compte des activités réalisées et résultats atteints et de la situation financière de clôture sera élaboré par le récipiendaire à l'attention de la FAE et de l'ALSF.

Aux fins de supervision et de suivi du projet au sein de la BAD, la FAE et l'ALSF désigneront respectivement ou conjointement un Chargé de Projet qui assurera avec l'UGP et l'Agence d'Exécution le suivi au siège de la Banque et sur le terrain des activités du projet. Le Chargé de Projet entretiendra des correspondances régulières avec le récipiendaire et ordonnancera l'examen diligent des rapports d'avancement trimestriels et annuels. La Banque, comme institution hébergeant la FAE et l'ALSF, pourra considérer à tout moment et en concertation avec l'Agence d'Exécution et l'UGP l'opportunité ou le besoin d'entreprendre des missions de supervision de terrain. Pour les étapes du projet requérant des Avis de Non Objection (ANO), ceux-ci seront traités de manière conjointe entre la FAE et l'ALSF avant d'être transmis à l'agence d'exécution.

En outre l'agence d'exécution se conformera aux directives de la FAE spécifiées à l'annexe A7, concernant la mise en valeur du rôle de la FAE dans le projet.

4. BENEFCES DU PROJET

4.1 Efficacité et efficience

Le projet comprenant les études et prestations de conseils aboutira au choix d'un partenaire privé dont les capacités, vérifiées durant le processus de sélection et de recrutement conduiront à la mise en œuvre d'un système complet d'AEP pour les zones à desservir au Ghana et pour la ville de Lomé. Les capacités et obligations contractuelles de performance du partenaire privé sont une garantie que l'exploitation et la maintenance du système seront effectuées dans les règles de l'art.

La mise en œuvre du projet sous forme de PPP cherche à améliorer l'efficacité du projet grâce à l'expérience et le professionnalisme du partenaire privé dans le domaine de l'AEP, et son efficience par la mobilisation des fonds privés.

Les études et services de conseils proposés au financement de la FAE et de l'ALSF visent à assurer la meilleure qualité du projet physique à mettre en œuvre afin de faciliter la mobilisation de financements tant privés que publics.

4.2 Durabilité

Les termes de référence pour les services de consultant technique requièrent que celui-ci veille à ce que la conception du projet intègre des éléments de croissance verte et d'inclusivité. Le recours à la mobilisation de finance carbone et l'utilisation de technologies et de méthodes de construction respectueuses de l'environnement et à faibles émissions de carbone est une exigence stipulée dans les termes de référence en vue d'assurer la durabilité du projet.

L'implication du partenaire privé dans le financement du projet d'AEP et son exploitation/entretien a pour objectif d'en assurer la pérennité à long terme (durabilité), ce partenaire étant motivé par le maintien pendant toute la durée de concession (25 à 30 ans) des meilleures performances techniques et financières du projet pour recouvrer ses coûts et une rémunération du capital investi.

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le projet vise à permettre l'accès à l'eau potable de près de 4 millions de personnes à l'horizon 2030, dans une zone où les ressources en eaux souterraines sont en voie de surexploitation et de salinisation. Il permettra aussi de satisfaire les besoins industriels dans une zone en expansion économique, notamment du fait des ressources minérales. Il représente donc un enjeu majeur pour les deux pays, et s'inscrit dans le cadre de leurs objectifs nationaux et stratégiques en matière d'AEP. Il est cohérent avec la Vision africaine de l'eau et l'atteinte des OMD. Il est également aligné avec les priorités du Plan Stratégique 2012 – 2016 de la FAE ainsi que la Stratégie 2013 - 2022 de la Banque. Le projet est techniquement opportun et justifié, compte tenu des limites atteintes dans l'exploitation des ressources souterraines dans la région de Lomé et du Sud Est du Ghana. Il présente un effet de levier potentiel de 1 pour 85 ainsi qu'une capacité de répliation à l'échelle de tous les pays qui s'orientent vers l'appel à la participation du secteur privé et qui s'engagent dans la mise en valeur et la gestion de ressources régionales partagées.

Par ailleurs, le projet présente une approche holistique, les études et services traitant de tous les sujets à maîtriser pour assurer une qualité à l'entrée et une structuration optimum (aspects institutionnels et juridiques, techniques, environnementaux, financiers, organisationnels et administratifs).

Sur la base de l'analyse de la pertinence, de l'efficacité et de la durabilité du projet, il est recommandé que la FAE approuve un don n'excédant pas 1,405,000 € au bénéficiaire.

Le financement sera subordonné à la satisfaction des conditions préalables au premier décaissement ci-après :

- i) La signature par les deux pays d'une convention, acceptable par la Banque, précisant le bénéficiaire, l'agence d'exécution, la composition de l'UGP, les contributions des deux gouvernements, le rôle et la composition du comité consultatif, ainsi que les contributions financières et en nature des deux gouvernements et de GWCL;
- ii) L'ouverture d'un compte spécial, en Euro convertible, dans une banque acceptable par la Banque;
- iii) La nomination des deux Co-chefs de projet et du comptable de l'UGP, acceptables par la Banque.

Annexes

- Annexe A 0 : Contexte détaillé du projet
- Annexe A 1 : Estimatifs détaillés des coûts
- Annexe A 2 : Calendrier du projet
- Annexe A 3 : Carte de la zone du Projet
- Annexe A 4 : Termes de Références du Conseiller en Transaction
- Annexe A 5 : Termes de Références de l'étude de Faisabilité
- Annexe A 6 : Termes de Référence de l'EIES
- Annexe A 7 : Directives sur la communication et la visibilité de la FAE

Annexe A0 : Contexte détaillé du projet

1. Contexte détaillé du projet

1.1 Origine du Projet

La croissance démographique au Togo, traduite par une augmentation significative de la taille de l'agglomération de Lomé ainsi que le développement économique du Ghana porté par la mise en valeur récente de ressources pétrolières et minières ont engendré une très forte demande en eau potable de la part des populations des zones côtières. Le retard accumulé dans les deux pays dans la mise en œuvre d'infrastructures d'AEP couplé à l'épuisement des ressources souterraines pose maintenant un important défi aux autorités en charge de la gestion du secteur⁵. Les ressources en eaux de surface sont inégalement réparties entre les deux pays, le Togo ne disposant que de cours d'eau de débits limités, alors que le Ghana avec la Volta est doté d'un potentiel renouvelable important. La recherche de ressources en eau alternatives ainsi que de moyens financiers innovants pour développer de nouvelles infrastructures a conduit les deux pays à envisager un projet de transfert d'eau depuis la Volta avec la participation du secteur privé pour son financement, sa mise en œuvre et son exploitation.

L'idée du projet « de transfert d'eau potable Sogakope-Lomé » remonte aux années 70. Il devait être réalisé en deux phases : (i) AEP des localités de la partie orientale du sud maritime du Ghana ; et (ii) extension du système jusqu'à Lomé, capitale du Togo. La phase 1 s'est achevée en 1999. Aujourd'hui, la seconde phase vise l'AEP de la Grande Agglomération de Lomé et trois districts urbains du Ghana situés le long du tracé projeté de la conduite d'eau. Ce sont d'Est en Ouest : Ketu, Akatsi et South Tongu au Ghana.

Dans les années 1970, le projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité. En 2005, la société américaine Lemna Inc. sur financement de l'USTDA (United States Trade and Development Agency) a exécuté des études de faisabilité (EF) et d'avant-projet sommaire (APS) du projet, puis a proposé sa réalisation selon le système BFOO (Build - Finance - Own - Operate). Les négociations engagées n'ont cependant pas abouti. Depuis et compte tenu de la crise socio-politique qu'a connu le Togo, le projet est resté en veilleuse. Il est maintenant remis à l'ordre du jour en tant que priorité par les deux pays devant faire face à une augmentation significative de la demande en eau potable de leurs populations urbaines et semi-urbaines.

1.2 Priorités sectorielles

1.2.1 Priorités sectorielles des pays

Le projet « Eau Potable Sogakope-Lomé » s'inscrit dans les stratégies de croissance du Togo et du Ghana que sont: (i) la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE 2013-2017 ou « DSRP II ») au Togo et le Programme d'Action du Ghana pour la Croissance et le Développement Partagés (Ghana Shared Growth and Development Agenda - GSGDA 2010-2013) ainsi que les politiques nationales du secteur de l'eau. Les cadres législatifs des deux pays sont par ailleurs favorables à la réalisation de PPP dans le secteur de l'AEP.

1.2.1.1 Togo

La SCAPE souligne la priorité de développer des infrastructures de qualité pour soutenir la croissance de façon à contribuer à l'émergence des pôles régionaux de développement. Elle

⁵ Cf. 1.3.2

fait état également de la nécessité d'améliorer le climat des affaires pour développer l'investissement du secteur privé national et attirer les investissements directs étrangers.

La politique nationale de l'eau, adoptée par le gouvernement le 04 août 2010, couvre tous les secteurs utilisateurs des ressources en eau du pays pour le développement économique du Togo. Elle définit les grandes orientations stratégiques pour le secteur de l'eau en général et fixe les grandes lignes pour l'élaboration des stratégies sous-sectorielles couvrant, entre autres, (i) la gestion de la ressource en eau et (ii) l'approvisionnement en eau potable.

Les orientations stratégiques retenues pour la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau prennent pour base les quatre piliers stratégiques de réduction de la pauvreté retenus dans la SCAPE. Ces orientations stratégiques sont: i) Promouvoir un cadre favorable à une bonne gouvernance de l'eau selon l'approche GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau), ii) Garantir la disponibilité de l'eau en quantité et en qualité pour l'ensemble des activités économiques, iii) Améliorer l'accès équitable et durable à l'eau potable et à l'assainissement aux populations rurales, semi-urbaines et urbaines et iv) Assurer la santé, la sécurité publique et la conservation des écosystèmes et de la biodiversité.

Au titre des progrès réalisés dans la promotion de la GIRE, il est à noter (i) la promulgation de la loi No. 2009-013 du 30 juin 2009 relative aux marchés publics et délégations de services publics, (ii) la création, en 2009 du Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise chargé exclusivement du secteur, (iii) la promulgation, le 14 juin 2010, de la loi No. 2010-004 portant code de l'eau ; les textes d'application étant en cours d'examen par le gouvernement ; et (iv) la promulgation, le 18 juin 2010, de la loi No. 2010-006, portant organisation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques. Cette loi qui consacre les principes et les modalités de délégation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement laisse, en ses articles 3 et 6, une ouverture favorable au Partenariat Public Privé (PPP). Cette disposition devrait être amplifiée en 2014 par l'adoption de la loi PPP et la création d'un cadre institutionnel favorable aux PPP.

1.2.1.2 Ghana

Le Programme d'Action du Ghana pour la Croissance et le Développement Partagés (GSGDA, 2010-2013) est une stratégie nationale qui établit les bases pour une transformation structurelle de l'économie Ghanéenne au cours de la décennie qui s'achève en 2020. Cette stratégie est mise en œuvre dans le cadre du Medium Term Development and Policy Framework (MTDPF) dont un des domaines thématiques est le développement des établissements humains et des infrastructures pour atteindre les objectifs du GSGDA dont un est d'étendre l'accès à l'eau potable et l'assainissement sur le territoire national. Le ministère en charge de l'eau a préparé un Plan Stratégique de Développement du Secteur Eau (Water Sector Strategic Development Plan – WSSDP).

Le WSSDP est un cadre de mise en œuvre coordonnée de la vision, des objectifs, des buts et des cibles de la politique nationale du secteur de l'eau et de l'assainissement. Un des premiers objectifs est d'améliorer l'accès aux services de l'eau dans les zones urbaines, périurbaines dans les petites villes et dans les zones rurales. Un autre objectif de la politique est d'améliorer la coopération transfrontalière et internationale pour la gestion de ressources partagées. Parmi les stratégies suggérées pour atteindre ces objectifs une importance majeure est accordée à la mobilisation à l'horizon 2020 d'au moins 5 % des investissements auprès du secteur privé et la facilitation de la mise en place de conventions bilatérales ou multilatérales pour renforcer la coopération entre les pays riverains d'un même bassin hydrographique.

1.2.2 Priorités sectorielles de la Banque

Pour chacun des pays, les priorités sectorielles de la Banque sont définies dans les Documents de Stratégie Pays (DSP).

Pour le Togo, le document de stratégie pays de la Banque 2011-2015 retient deux piliers, à savoir : (i) le **développement des infrastructures économiques** capables de connecter efficacement les zones économiques à l'intérieur du Togo, et l'économie togolaise à l'espace économique régional, et (ii) la promotion de la bonne gouvernance. Le résultat final recherché étant une croissance économique plus forte et créatrice d'emplois.

Pour le Ghana, la stratégie de la Banque 2012-2016 est d'aider le pays à optimiser ses forces et à atténuer l'impact des défis auxquels il doit faire face. Elle met l'accent sur la sélectivité, la performance antérieure de la Banque dans le pays, l'impact positif avéré sur la croissance verte, la diversification de l'économie et la création d'emplois. La stratégie de la Banque repose donc sur les deux piliers stratégiques suivants : i) L'amélioration de la productivité des entreprises ghanéennes et notamment des micro, petites et moyennes agro-industries ; et ii) L'appui aux réformes économiques et structurelles visant à améliorer le climat des affaires. Bien que le DSP ne cite pas spécifiquement le secteur de l'AEP, il est démontré l'existence d'une corrélation entre des services de fourniture d'eau de qualité à un coût raisonnable et l'amélioration de la productivité des entreprises et des individus. A ce titre, la création de nouvelles infrastructures d'AEP dans le corridor Sogakope – Lomé en pleine expansion participera à la croissance économique et à l'amélioration des performances des entreprises et des populations qui y sont établies.

Plus globalement, la stratégie de la Banque à long terme couvrant la période 2013 – 2022 vise 2 objectifs qui sont la croissance inclusive et la transition vers la croissance verte. Parmi les cinq priorités opérationnelles sous-jacentes des 2 objectifs principaux, le développement des infrastructures demeure en tête de liste, la Banque voulant renforcer considérablement le financement des infrastructures du continent. Suivent les 2 priorités que sont l'intégration régionale et le développement du secteur privé. A l'égard de ces trois aspects le projet de Transfert d'Eau Potable Sogakope - Lomé s'articule particulièrement bien autour des orientations et priorités stratégiques et opérationnelles de la Banque. Le partage des ressources hydrographiques transfrontalières par le projet offre une opportunité unique de promotion de la coopération entre les 2 états pour exploiter conjointement une infrastructure de dimension significative et d'en partager équitablement les avantages et les bénéfices contribuant à la promotion de la paix et du développement.

1.3 Définition des problèmes

Les problèmes que résoudront les études et services de conseil pour la préparation du projet de transfert d'eau potable Sogakope – Lomé sont de deux types. Le premier concerne l'inadéquation entre l'offre et la demande de la ressource qui résulte d'une part de la limite d'exploitation des nappes souterraines déjà fortement sollicitées et de la disponibilité limitée d'eau de surface dans la zone ciblée par le projet et, d'autre part, de la forte demande induite par le développement urbain de Lomé et le développement économique du corridor Aflao – Sogakope au Ghana. Le deuxième type de problème réside dans le besoin conséquent de mobilisation de ressources financières, autres que publiques, pour développer de nouvelles infrastructures d'AEP.

Les paragraphes suivants décrivent le contexte institutionnel et analysent les problématiques liées à l'approvisionnement en eau de la région devant être desservie par le projet au Togo et au Ghana et confirment le bien fondé du projet d'appui par la FAE.

1.3.1 Situation institutionnelle

1.3.1.1 Togo

Au Togo, le secteur de l'eau est sous la tutelle du ministère de l'Équipement Rural (MER). Il comporte les entreprises publiques suivantes : La Société de Patrimoine Eau et Assainissement Urbain (SP-EAU) et la Société Togolaise des Eaux (TdE). SP-EAU est la nouvelle société de patrimoine dont la création a été recommandée dans le cadre du volet institutionnel du programme d'assistance financé par l'AFD. La SP-EAU n'est pas totalement opérationnelle le recrutement des cadres dirigeants étant en cours. Elle est toutefois assistée par le personnel de la TdE sur les plans techniques, administratifs et comptables.

1.3.1.2 Ghana

Au Ghana, le Ministère des Ressources en Eau, des Travaux Publics et de l'Habitat (Ministry of Water Resources, Works and Housing, MWRWH) est chargé de la planification, du développement et de la gestion des ressources en eau du pays et de l'approvisionnement et la fourniture des services d'assainissement. Pour l'AEP, une de ses fonctions principales est la formulation et la coordination des politiques et des programmes pour un développement systématique des infrastructures.

Le secteur de l'AEP comporte 2 segments identifiés en i) Secteur Eau Urbain (Urban Water Sector) et ii) Secteur Eau Communautés (Community Water Sector). Le secteur urbain englobe 87 villes et agglomérations dans lesquelles la société nationale Ghana Water Company Limited (GWCL) gère l'alimentation en eau par sa branche opérationnelle Ghana Urban Water Company Limited (GUWCL). Ce secteur est sous la double autorité du MWRWH et du Ministère des collectivités locales, du développement rural et de l'environnement (Ministry of Local Government, Rural Development and Environment, MLGRDE). Le secteur eau communauté (hors urbain) comprend plus de 16,000 communautés et près de 287 petites villes. La gestion de l'AEP y relève de la responsabilité des Assemblées de District supervisées par la Community Water and Sanitation Agency (CWSA). Les assemblées municipales et de district sont responsables des investissements, de l'exploitation et de l'entretien des infrastructures d'AEP et d'assainissement dans les communautés.

1.3.2 Prospective de demande et état de la ressource

1.3.2.1 Togo

La croissance démographique et l'exode massif vers l'agglomération de Lomé est le facteur majeur de la forte demande actuelle en eau potable. C'est particulièrement le cas pour la Région Maritime (comprenant le Grand Lomé et la commune de Lomé) dont l'urbanisation et l'expansion rapide ont fait passer le nombre d'habitants en 1981 de 1,040,241 à 2,398,915 en 2010⁶⁶, soit un taux moyen de croissance annuelle de 2.92 % sur cette période de 29.5 ans. S'agissant de la seule commune de Lomé, sa population est passée de 375,499 habitants à 750,757 durant la même période, avec un taux moyen de croissance annuelle de 2.37 %. Avec de tels taux de croissance, le nombre d'habitants du Grand Lomé pourrait avoisiner les 4 millions à l'horizon 2030 donnant ainsi toute la mesure des défis à relever dans le secteur de l'AEP.

Le rapport de la Mission de Consultation sur l'OMD de l'Eau Potable et de l'Assainissement au Togo édité en août 2007 estime que le taux de desserte de la population en 2007 pour l'ensemble des centres urbains alimentés en eau potable par la Togolaise des Eaux (TdE) est de

⁶⁶ Résultats provisoires : Recensement Général de la Population et de l'Habitat. 06 au 21 novembre 2010. Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale. Bureau Central du Recensement. Togo

39 %. Pour Lomé, ce taux est estimé à 44 % de la population, inférieur au taux estimé de 57 % par le Cabinet Merlin⁷ également en 2007, cette différence provenant des hypothèses respectives prises en considération.

Le secteur de l'AEP au Togo, notamment pour le milieu urbain et la ville de Lomé, est caractérisé par la stagnation/dégradation du taux de desserte et de la qualité du service depuis plusieurs années (de 39 % en 2007 à 33.9 % en 2010). Selon le rapport AMCOW⁸, pour atteindre les OMD en 2015, le Togo devrait garantir un accès à l'eau potable à 78 % de sa population, et à un assainissement amélioré à 58 %. Or, en moyenne seulement 110,000 personnes supplémentaires ont depuis 1990 eu accès à l'eau potable chaque année, alors qu'il en faudrait 260,000.

L'étude Lemna Inc. (2005) estimait qu'à l'horizon 2030 pour lequel le projet est dimensionné, la demande pour Lomé serait de 210,000 m³/jour et celle pour la zone en territoire ghanéen de 29,350 m³/jour. L'étude considérant une contribution des ressources exploitées par la TdE de 41,000 m³/jour, le projet Sogakope-Lomé devait fournir 198,350 m³/jour. Avec une provision pour les pertes en ligne d'environ 5 %, la capacité du projet retenue par Lemna était de 210,000 m³/jour. Actuellement la contribution des ressources mobilisées par la TdE est de 45,000 m³/jour auxquels s'ajouteront 15,000 m³/jour résultant des capacités supplémentaires générées par le programme financé par l'AFD. La révision de l'APS tiendra compte de ces données et de l'évolution de divers paramètres de projection de la demande depuis 2005 pour aboutir à une optimisation du dimensionnement du projet.

En 2030, si la population de la zone concernée par le projet (Togo et Ghana) atteint 4,000,000 de personnes à desservir, les besoins en AEP oscilleront entre 180,000 et 320,000 m³ par jour pour respectivement des consommations moyennes journalières per capita variant entre 45 et 80 litres. En termes de production, le chiffre est augmenté de 20% pour tenir compte des pertes en réseau conduisant à une capacité située entre 216,000 et 384,000 m³/jour. Si la TdE poursuit son exploitation actuelle de 45,000 m³ auxquels s'ajouteront 15,000 m³ résultant des réhabilitations et forages supplémentaires financés par l'AFD le déficit moyen à combler sera de l'ordre de 240,000 m³/jour. Cette capacité se situant bien au-delà du potentiel des ressources souterraines encore exploitables, il en découle une nécessité impérieuse de recouvrir à d'autres ressources en eau.

La principale ressource alimentant l'agglomération de Lomé provient des nappes souterraines du Terminal Continental pour lesquelles il est constaté une dégradation de la qualité de l'eau due aux intrusions salines et une exploitation à la limite des capacités naturelles de renouvellement des aquifères. Selon une étude⁹ de 2011 il ressort qu'au niveau des forages du Continental Terminal proche, le taux de chlorures est largement supérieur à celui recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé (250 mg/l). Ce taux a évolué progressivement depuis l'année 2006 jusqu'à atteindre une valeur maximale d'environ 1,400 mg/litre en 2008 soit plus de 5 fois le taux normal.

Dans la même étude, l'analyse des données disponibles au service de la Météorologie Nationale sur une période d'au moins 30 ans montre non seulement une variation périodique liée aux aléas climatiques naturels, mais aussi une tendance à la hausse de la température et une baisse progressive de la pluviométrie dans certaines Régions du pays. La tendance est

⁷ Cabinet Merlin. Programme d'amélioration de l'alimentation en eau potable de la Ville de Lomé. Etude d'identification et de faisabilité. Novembre 2007.

⁸ Water supply and sanitation in Togo: Turning finance into services for 2015 and beyond. An AMCOW Country Status Overview. July 2010.

⁹ IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LE RENDEMENT DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES EN EAU: Cas de la Société Togolaise des Eaux/ 2011. Soulémana Hamissou DJIBRIL (TDE) et Béatrice Agrell (SWECO Structure AB)

persistante et laisse entrevoir un changement climatique probable. Une tendance à la baisse s'observe clairement dans quatre régions du pays, le Littoral, la région maritime, les plateaux et la Kara. Le Littoral et la région Maritime montrent un assèchement durant cette dernière décennie. En moyenne annuelle sur la décennie Ils n'ont enregistré que 769.1 mm de pluie contre une normale de 875 mm sur le Littoral et 851 mm contre 942.4 mm dans la région Maritime. Soit une baisse de 12.10 % sur le Littoral.

L'alternative d'exploiter des nappes plus profondes (Paléocène et Maastrichtien) reste potentiellement faisable, mais la méconnaissance de ces nappes, en l'absence de données, sondages, essais et enregistrements sur plusieurs années incite à la prudence quant à leur mise à contribution significative pour les besoins de l'AEP de Lomé. Les études permettront de mieux connaître ce potentiel de manière à l'intégrer dans un bilan emplois-ressources actualisé de l'agglomération de Lomé, dans le but de diversifier les ressources en eau pour réduire les risques en cas de rupture d'alimentation à partir de la Volta.

1.3.2.2 Ghana

Le Ghana avait dépassé les OMD en 2008 en atteignant plus de 80% d'accès à l'eau potable. Le Projet concerne la région rurale et les villes moyennes le long de l'axe Lomé- Sogakope - Accra qui représente un corridor important pour la région. Ce corridor est voué à un développement rapide le long de la route nationale (N1) dont la construction s'est achevée en 2010 sur financement de la Banque Africaine de Développement. Ces dernières années, les découvertes de ressources minières et d'hydrocarbures au Ghana soutiennent une croissance économique significative du pays et partant l'accroissement de la population et d'activités commerciales le long de ce corridor. La population actuelle concernée par le projet (Localités de Abor, Aflao-Denu, Agbozume et Agordome-Sogakope) est d'environ 282,000 personnes. La fourniture d'eau actuelle, essentiellement à partir de forages n'y est que d'un peu plus de 15 litres/jour/capita avec un constat de la dégradation progressive de sa qualité allant à titre d'exemple jusqu'à 75 fois la valeur préconisée par l'Organisation Mondiale de la Santé en ce qui concerne sa dureté totale. La population projetée pour 2025 de 380,000 personnes engendrera une demande d'environ 32,000 m³/jour que les ressources souterraines exploitées actuellement ne pourront plus satisfaire.

Provenant de la même nappe géologique du Terminal Continental que celles de la région voisine au Togo, les ressources en eau principalement souterraines dans la zone en territoire Ghanéen ciblée par le projet y sont également limitées et soumises aux mêmes contraintes y compris climatiques. La salinisation de plus en plus prononcée des forages observées dans les relevés d'exploitation de la GWCL et le faible réapprovisionnement de l'aquifère par les eaux de surface incitent donc à la recherche de ressources alternatives pour satisfaire la demande croissante dans cette région.

1.3.3 Ressources en eau de surface

Dans la Région Maritime du Togo, le potentiel en eaux de surface est relativement restreint, se limitant aux fleuves côtiers Zio, Haho et Mono. Le Zio offre un débit modeste (8.5 m³/s à Kpedji¹⁰) fluctuant fortement entre la saison sèche (étiage nul) et la saison des pluies de juin à septembre. Le Haho comme le Zio se jette dans le lac Togo situé au Sud du pays à environ 30 km à l'Est de Lomé et n'offre qu'un débit limité, quasi nul en saison sèche.

Le Mono, fleuve principal du bassin hydrographique de l'Est du Togo est maintenant régulé par l'aménagement hydroélectrique de Nangbeto achevé en 1987. C'est un fleuve frontalier avec le Bénin dont la partie en aval de Nangbeto serpente de part et d'autre de la frontière jusqu'à

¹⁰ Etude d'actualisation du plan directeur AEP de Lomé – SAFEGE – 1991 – Rapport 4

l'océan. Le débit permanent ainsi régulé fluctue entre 40 et 50 m³/s et a remplacé un étiage nul de près de six mois. Le débit restitué en aval de Nangbeto est modulé parfois jusqu'à 120 m³/s par les lâchures effectuées pour la production hydroélectrique.

Le prélèvement de l'eau (de l'ordre de 2 m³/s) à partir du Mono serait à même de satisfaire le déficit de production pour l'AEP de Lomé. Des esquisses d'un système d'adduction se trouvent dans les rapports d'études SAFEGE des années 90. Cette possibilité présente toutefois des points négatifs explicités ci-après par rapport à un prélèvement dans la Volta.

- i) Bien que le linéaire de conduite soit inférieur d'environ 10 km, les faibles débits du fleuve Mono impliquent la construction (et le coût) d'un seuil pour diminuer les variations de niveau au droit de la prise d'eau ; ce seuil aurait indubitablement un impact morphologique sur le court d'eau.
- ii) Les lâchures pour la production électrique de Nangbeto entraînent un transport solide significatif qui nécessiterait la construction et l'entretien d'un dessableur au niveau de la prise d'eau, et pourrait générer des sédimentations au droit de la prise nécessitant un entretien régulier ;
- iii) La station de filtration serait également beaucoup plus sollicitée, voire de dimension supérieure en raison de la turbidité de l'eau plus élevée que celle de la Volta.
- iv) Divers projets d'utilisation de l'eau dans la partie aval du Mono sont prévus. (Périmètres agricoles et futur aménagement hydroélectrique d'Adjarala) alors qu'en aval de Sogakope, la Volta atteint son estuaire vers l'océan, réduisant toute possibilité d'usage de l'eau.

Enfin, la raison majeure du choix du projet Sogakope-Lomé par rapport à la possibilité offerte par le Mono est que le projet permet de desservir les populations du Ghana localisées entre la frontière et Sogakope alors qu'un projet axé sur la seule satisfaction de la demande au Togo exclurait ces populations.

Sur le plan de la ressource et des arbitrages éventuels nécessaires, la capacité envisagée pour le projet ne représente que moins de 0.15% (environ 2 m³/s) du débit de la Volta, relativement constant à 1,200 m³/s en moyenne au droit de la prise d'eau projetée. Par ailleurs, en aval de ce point seulement distant de 10 km de l'estuaire vers l'océan, aucune utilisation de l'eau à des fins agricoles ou industrielles n'est possible.

1.3.4 Etat des infrastructures et besoins en investissements privés

1.3.4.1 Togo

La crise sociopolitique qu'a traversée le Togo a contribué à une détérioration sensible aussi bien des infrastructures que des capacités institutionnelles du pays. Le secteur de l'alimentation en Eau Potable (AEP) a passablement pâti de la suspension des interventions des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pendant plusieurs années. Les capacités réduites des ministères, agences et sociétés ont obéré la mobilisation des investissements nécessaires tant à la maintenance et à l'entretien des systèmes existants que ceux requis pour le développement de nouvelles installations permettant de faire face à l'accroissement des populations et de la demande liée aux activités économiques. Les investissements nécessaires pour relancer la progression du taux d'accès à l'eau vers ceux établis dans le cadre des OMD sont estimés à 560 m€¹¹.

La TdE, chargée de l'AEP en milieu urbain se trouve dans une situation financière critique. Les tarifs appliqués ne couvrent pas ses dépenses d'exploitation. L'équilibre financier n'est donc pas

¹¹ Artelia, Plan d'investissement actualisé, Juillet 2012

assuré, et à fortiori, ses ressources propres ne sont pas suffisantes pour couvrir l'extension des réseaux et du service. Pour le système d'AEP de Lomé, la production stagne à environ 45,000m³/jour depuis plusieurs années en raison du mauvais rendement des champs de forages existants (estimation à 73 % d'utilisation de leur capacité) et de l'absence d'investissements nouveaux. Un nouveau projet sur financement AFD devrait permettre de mobiliser 15,000m³/jour supplémentaire.

1.3.4.2 Ghana

Pour le Ghana, le rapport Africa Infrastructure Country Diagnostic AICD (2010) estimait qu'élever le niveau de dotation en infrastructures à celui des pays à revenu moyen nécessiterait la couverture d'un déficit annuel de financement de 1,5 milliard US \$. L'estimation pour le secteur de l'AEP étant de 1,200 m€ pour atteindre le taux moyen national de desserte de 95% en 2020. Les divers documents récents de stratégie pour le pays relèvent que les insuffisances dans l'infrastructure demeurent un obstacle majeur à la croissance et qu'actuellement, le Ghana présente un écart significatif de classement avec les pays les plus performants d'Afrique en ce qui concerne la qualité de l'infrastructure. Comblé cet écart nécessitera l'amélioration de l'efficacité des infrastructures existantes et des services associés et le recours à la participation du secteur privé pour le financement de nouvelles infrastructures.

Le sous-secteur de l'AEP n'est pas épargné par ces constats. Il fait face à plusieurs défis majeurs qui sont i) améliorer le rendements des réseaux urbains actuels pour lesquels le taux de volume d'eau non facturé (« non-revenue water ») avoisine les 50% ii) répondre à une demande en augmentation significative résultat des forts taux de croissance économique qui influent sur le mode de vie des populations et leurs exigences de services publics fiables et de qualité iii) mobiliser les financements autres que publics, nécessaires à la construction de nouveaux projets capables de répondre à cette demande. Sur le plan financier, c'est la Public Utilities Regulatory Commission (PURC) qui est responsable de l'établissement des tarifs actuellement équivalent à 0.60 €/m³. Néanmoins, ce tarif se situe à seulement 50% du tarif d'équilibre (« break even ») calculé par la GWCL et limite considérablement la constitution de moyens financiers pour le renouvellement et le développement des infrastructures.

Compte tenu de la problématique présentée plus haut qui combine le déficit des ressources souterraines et la faiblesse des moyens financiers du secteur, le projet de transfert d'eau depuis la Volta de Sogakope jusqu'à Lomé sous la forme d'un PPP est donc une réponse rationnelle aux besoins d'infrastructures d'AEP des populations de cette zone.

1.4 Leçons des expériences passées et programmes en cours

De nombreuses études sectorielles¹² concernant les caractéristiques du secteur de l'AEP sur le continent rendent compte des expériences impliquant la participation du secteur privé accumulées durant la dernière décennie. Il en ressort que pour le secteur de l'AEP en Afrique, bien que l'énorme déficit entre les investissements nécessaires et ceux planifiés par les états offre des opportunités d'affaire pour des investisseurs privés, peu de projets de dimensions significatives ont été réalisés à ce jour. Les principaux handicaps cités dans les enquêtes sont généralement i) le manque de volonté politique des états, ii) un environnement institutionnel inapproprié, iii) le faible niveau des tarifs reflétant rarement les coûts réels et iv) la difficulté de recouvrement des factures. De fait, la participation du secteur privé s'est de préférence orientée vers les contrats de gestion ou d'affermage plutôt que vers les concessions. Le nombre de projet

¹² Study on Public Private Partnership in Water Sector in Sub-saharan Africa. Draft final Report. July 2011. JICA.

PPP (tous formats confondus) est demeuré très faible durant ces dernières années avec un taux d'échec (annulation, résiliation, contentieux) voisin de 25%.

Au niveau de la Banque et de son guichet du secteur privé, l'expérience accumulée depuis les années 2000 par sa participation à des projets d'infrastructure en PPP porte à la conclusion que l'étape de préparation et de structuration des projets très en amont de leur mise en œuvre est déterminante pour assurer une meilleure « qualité à l'entrée » et ainsi diminuer les difficultés lors de la phase de réalisation et d'exploitation.

Pour le continent, le diagnostic des projets connaissant des difficultés met en évidence les principaux facteurs suivants qui influencent négativement leurs performances et augmentent la perception du risque pour les acteurs du secteur privé :

- Mauvaise et incomplète définition des obligations de résultats et de qualité ;
- Efficacité et rentabilité opérationnelles pénalisées par le ratio élevé agent/connexion (cas des opérations d'affermage) ;
- Non-respect des obligations de paiement des agences étatiques et des administrations ;
- Les investissements prévus par le partenaire privé ne sont pas effectués à temps ;
- La préparation des projets est insuffisante laissant place aux interprétations et aux revendications abusives ;
- L'eau est considérée par les populations comme un bien public dû et non comme une denrée ayant un coût pour sa production et sa fourniture.

L'influence de ces facteurs est plus aiguë pour les projets incluant la distribution et la commercialisation de l'eau aux utilisateurs finaux. A l'opposé les projets de production/livraison d'eau (« bulk supply ») comme le projet eau Sogakope-Lomé apparaissent moins sensibles à ces facteurs sous réserve que les accords d'enlèvement (« off-take agreements ») soient honorés ou sous forme de « take or pay¹³ ».

Avec des ressources budgétaires nationales limitées, le Ghana a opté pour ce type de montage avec la mise en œuvre de 3 PPP dans le secteur de l'AEP qui sont : i) le projet de station de dessalement d'eau de mer par osmose inverse d'une capacité de 60,000 m³/jour avec le développeur privé espagnol BEFESA Agua ii) le projet d'adduction et de traitement d'eau d'Asutsuare d'une capacité de 432,000 m³/jour depuis la Volta avec le développeur privé belge DENYS NV et iii) une proposition d'investissement par la Chine pour une adduction d'une capacité de 187,000 m³/jour.

Ces opérations de tailles significatives confèrent aux autorités et personnel des agences gouvernementales du Ghana une expérience effective du montage, de la structuration, du financement et de la gestion de PPP. Elles reçoivent un support en assistance technique, développement de capacités et formation dans le cadre du Public Private Partnership (PPP) Project¹⁴ de la Banque Mondiale de 30 millions de US \$. Pour favoriser la participation du secteur privé dans le secteur des infrastructures, une politique nationale pour les PPP a été finalisée en juin 2011 et les dispositions opérationnelles se mettent en place avec la création d'une unité PPP logée à la Division des Investissements Publics du Ministère des Finances et de la Planification Economique (Ministry of Finance and Economic Planning) supportée par des assistants techniques internationaux.

¹³ i.e. : le client final paye un forfait, que le volume d'eau soit utilisé ou non.

¹⁴ Banque Mondiale. Project Appraisal Document. Public Private Partnership (PPP) Project (Phase I) . Adaptable Program Lending (APL) February 2012.

Dans le secteur de l'AEP au Togo, l'AFD est le plus actif des bailleurs de fonds internationaux avec la mise en œuvre de plusieurs projets pour l'agglomération de Lomé et initiatives de support institutionnel à la TdE. Le Programme d'appui à la TdE, (11 million €, 2009-2013), contribuera à l'amélioration du niveau d'accès à l'eau potable de la population de Lomé, notamment dans les quartiers Nord et Est de la ville. Le projet comprend une série de travaux d'infrastructures qui permettront d'augmenter la capacité de production d'eau potable de la TdE d'environ 15,000 m³/jour et de réhabiliter les réseaux urbains endommagés. Ce projet contribue à atténuer le risque d'insuffisance d'infrastructures de distribution en aval du projet eau potable Sogakope-Lomé.

L'AFD a également étroitement accompagné la réforme du sous-secteur de l'eau potable en milieu urbain à travers le financement d'une assistance technique en appui à la Cellule interministérielle en charge de la réforme en vue d'opérationnaliser la Société de Patrimoine de l'Eau et de l'Assainissement Urbain - SPEAU nouvellement créée et d'élaborer les décrets d'application du Code de l'Eau et les textes qui régiront les interventions du secteur privé dans le secteur (textes modèles des contrats d'affermage et de délégation de service public), dont plusieurs ont été récemment adoptés en Conseil des Ministres.

faisable, au travers de la sélection par appel d'offres à la concurrence internationale d'un partenaire privé qui sera en charge de financer, construire et exploiter le Projet.

2. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

2.1. FONDEMENTS DU PROJET

Le projet « Eau potable Sogakope-Lomé » convenu entre le Ghana et le Togo est un projet transfrontalier qui :

- est l'illustration de l'esprit et l'engagement des gouvernements des deux pays à fédérer leurs énergies et leurs ressources en vue de l'amélioration du bien-être de leurs populations respectives (intégration régionale);
- vise une coopération mutuellement avantageuse en matière de ressources en eau et de réduction des coûts par économie d'échelle pour l'alimentation en eau potable des populations ;
- s'inscrit dans le processus de gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre des eaux transfrontalières dans le bassin hydrographique du fleuve Volta qui leur est commun ; et
- vise à mobiliser des fonds privés pour participer aux énormes besoins de financement du secteur de l'eau dans les prochaines décennies

Le Projet est fondé sur la volonté des gouvernements du Ghana et du Togo d'assurer un service universel d'eau potable durable pour les populations des districts d'Akatsi, de Tongu et de Ketu au Ghana et pour les populations de l'agglomération de Lomé au Togo.

2.2. DEMANDE EN EAU A SATISFAIRE

La demande en eau potable des populations visées par le Projet, à l'horizon 2030 est estimée comme résumé dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres sont indicatifs et il appartiendra au Consultant de les actualiser pour différents horizons 2020, 2030 et 2040 et d'exposer en détail l'approche méthodologique appliquée tant pour les projections de populations que pour le calcul des consommations résultantes. L'horizon 2040 est justifié par les besoins de calculs financiers sur une période d'au moins 25 ans correspondant à la durée possible/optimale d'une concession conforme aux législations et réglementations des 2 pays dans le cas d'une mise en œuvre du Projet en PPP.

Pays	Localités	Population à desservir		Demande en eau (1,000 m ³ /an)	
		2009	2030	2009	2030
Ghana	District d'Akatsi	32,267	61,350	1,936	3,681
	District de Tongu	6,849	11,987	411	719
	District de Ketu	118,576	225,901	9,486	18,072
	<i>Total Ghana</i>	<i>157,692</i>	<i>299,238</i>	<i>11,833</i>	<i>22,472</i>
Togo	Agglomération de Lomé	981,733	3,138,876	15,767	74,470
	Préfecture de l'Avé	43,918	113,874	513	2,078
	<i>Total Togo</i>	<i>1,025,651</i>	<i>3,252,750</i>	<i>16,472</i>	<i>76,548</i>
Totaux (Ghana + Togo)		1,183,343	3,551,988	28,305	99,020
Equivalent m ³ /jour (en continu sur 24 heures)				77,550	271,300

La demande en eau de Lomé correspond à la demande additionnelle

2.3. PRINCIPALES COMPOSANTES DU PROJET

Le projet de transfert d'eau potable Sogakope-Lomé, tel que partagé par le Ghana et le Togo, comprend notamment les composantes physiques suivantes dont les sites, dimensions, technologies et capacités sont à actualiser :

- Prise d'eau sur le fleuve Volta au droit de Sogakope ;
- Station de pompage vers la station de traitement ;
- Station de traitement à Sogakope ;
- Station de pompage et de refoulement d'eau de Sogakope vers Lomé (au Togo) avec livraisons en route pour les districts d'Akatsi, de Tongu, de Keta et de Ketu (au Ghana);
- Conduite de transport Sogakope (Ghana) – Ségbé (Lomé/Togo) avec autant d'antennes que nécessaire pour chacun des districts du Ghana visés par le projet ; incluant les systèmes de protection cathodique si besoin ;
- Réservoirs d'eau : (i) à la station de traitement de Sogakope, (ii) aux différents points de livraison des districts du Ghana inclus dans le projet; (iii) au point de livraison de Ségbé à Lomé (à noter qu'un nouvel emplacement est à proposer en particulier pour ce dernier réservoir, son emprise ayant été urbanisée);
- Stations de surpression le long de la conduite de transfert ;
- Dispositif d'alimentation en énergie électrique et de sécurité de toutes les composantes du projet ;
- Dispositif de contrôle, de mesure, de surveillance et de télégestion de tous les équipements et installations du projet;
- Laboratoires (à la station de traitement de Sogakope, au point de livraison de Ségbé, à quelques-uns des points de livraison des districts du Ghana inclus dans le projet) ; et
- Dispositifs d'intégration ou de raccordement aux systèmes d'eau potable existants dans les districts concernés par le projet sur le territoire ghanéen et à Lomé au Togo.

En plus de l'actualisation des composantes physiques ci-dessus et de l'étude de faisabilité, des services de consultants spécialisés recrutés par ailleurs traiteront spécifiquement :

a) la composante institutionnelle du Projet afin de définir : (i) le cadre institutionnel et contractuel des différents opérateurs tant au niveau de la mise en œuvre du projet qu'au niveau de l'exploitation dans un schéma de PPP; (ii) la nature juridique, l'organisation, l'administration et la gestion de l'opérateur, partenaire privé chargé de produire l'eau potable à Sogakope et de la livrer aux opérateurs désignés du Ghana et du Togo.

b) une composante « étude d'impact environnemental et social » du projet qui vise: (i) l'identification de tous les impacts environnementaux et sociaux au niveau de la mise en œuvre des composantes physiques du projet, au niveau de la mise en œuvre de la composante institutionnelle ainsi qu'au niveau de l'exploitation du projet ; et (ii) la proposition de mesures d'atténuation ou d'élimination des impacts identifiés comprenant le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

L'exécution des services relatifs aux aspects institutionnels et socio-environnementaux sera autant que faire se peut, menée en parallèle avec les études techniques objet des présents Termes de Référence. Il y aura en conséquence des échanges d'informations entre les divers consultants et le Client facilitera la communication des résultats de leurs prestations respectives en vue d'harmoniser les paramètres du Projet.

2.4. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES COMPOSANTES PHYSIQUES

Les caractéristiques techniques suivantes sont soit issues du rapport Lemna International de septembre 2005, soit découlent des préoccupations de la partie togolaise. Elles feront l'objet de revue dans le cadre de l'actualisation de l'APS pour être confirmées ou infirmées par le Consultant. En cas d'infirmité, les solutions alternatives comme les capacités nominales non renseignées incombent au Consultant.

Désignation	Capacité nominale
Prise d'eau brute sur le fleuve Volta	9,000 m ³ /h
Usine de traitement à Sogakope comprenant : un dispositif d'aération en cascade ; un dispositif de coagulation/floculation suivi de clarification ; un dispositif de filtration par filtres rapides à sable multi tailles ; et un dispositif de désinfection	210,000 m ³ /j
Réservoir au sol d'eau traitée	9,000 m ³
Station de pompage d'eau traitée	207,000 m ³ /jour
Laboratoire principal à l'usine de traitement à Sogakope.	1
Conduite de transport d'eau potable, DN équivalent 1,100 mm et système de protection cathodique si nécessaire.	80,000 ml
Stations de surpression à Hikpo (4 opérationnels + 1 en réserve)	8,750 m ³ /h
Stations de surpression à Havé (4 opérationnels + 1 en réserve)	8,750 m ³ /h
Stations de surpression à Klikor-Agbezume (4 opérationnels + 1 en réserve)	8,750 m ³ /h
Trois réservoirs d'eau enterrés ou au sol de transfert le long de la conduite de transport à Abor (15,000 m ³); à Denu (20,000 m ³) et à Aflao (30,000 m ³) (Ce dernier à confirmer par le Consultant, ainsi que sa bretelle d'alimentation depuis la conduite principale)	65,000 m ³ (total)
Neuf réservoirs d'eau surélevés pour la distribution d'eau au Ghana (localisation et capacités individuelles à préciser par le Consultant)	
Réseaux de distribution d'eau pour les localités à desservir au Ghana DN équivalent de 250 mm (A préciser par le Consultant si ces réseaux sont inclus dans le périmètre du Projet)	15,000 ml
Système de télé contrôle et de télégestion d'exploitation portant notamment sur le contrôle des débits, de pression d'eau sur la conduite de transport et de niveaux dans les réservoirs d'eau ; le contrôle de la qualité d'eau y compris le chlore résiduel ; le contrôle du fonctionnement de l'équipement (vitesse moteurs, puissance utilisée, état des vannes, etc. ...) ; et la communication pour la télégestion ou la télétransmission des données et des états.	
Réservoir d'eau au point de livraison de Lomé à Ségbé	170,000 m ³
Laboratoire d'appoint au point de livraison de Lomé à Ségbé	1
Unité de traitement/désinfection/potabilisation d'appoint au point de livraison de Lomé à Ségbé	1
Station de refoulement d'eau traitée dans le réseau de distribution de Lomé à partir de Ségbé (à identifier et à dimensionner par le Consultant)	

3. OBJECTIFS DE L'ETUDE

3.1. OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de l'étude est d'actualiser l'étude de faisabilité et l'avant-projet sommaire de Lemna International Inc en 2005, dans un rapport final intitulé «*Projet Eau potable Sogakope-Lomé* ». Cette actualisation a pour but de rendre le projet :

- viable par son caractère socio-économique et financier,
- durable par la prise en compte de tous les impacts environnementaux et sociaux et la proposition des mesures appropriées d'atténuation ou d'élimination à conduire par un Consultant spécialisé recruté par ailleurs,
- pertinent et réaliste par son adéquation avec la vocation de projet transfrontalier d'intégration socio-économique que le Ghana et le Togo lui confèrent et,

- faisable sous forme de PPP dans le cadre des environnements juridiques et réglementaires des deux pays.

L'objectif ultime de l'étude, agréé entre le Ghana et le Togo est d'aboutir à la mise au point d'un Dossier de Consultation d'Entreprises (DCE) afin de lancer un appel d'offres international pour le recrutement d'un partenaire privé permettant la réalisation du projet sous forme de PPP.

3.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

L'objectif général ci-dessus se décline en objectifs spécifiques suivants :

- Estimation du bilan emplois-ressources de la zone du projet pour différents horizons temporels : il s'agit, sur la base d'une évaluation du potentiel des ressources souterraines profondes (Maestrichtien) et des études quantifiant celui de la nappe du continental terminal, de proposer une couverture des besoins de la zone du projet combinant eaux souterraines et ressource de la Volta, à différents horizons temporels. Cette couverture devra prendre en compte la nécessité de diversifier les ressources en eau pour assurer une meilleure sécurité d'approvisionnement, notamment pour Lomé; Elle devra aussi quantifier les effets prévisibles du changement climatique sur les ressources en eau à mobiliser.
- Evaluation de l'APS livré par Lemna International Inc. à la lumière du contexte, des besoins actuels exprimés par les gouvernements du Ghana et du Togo, des impacts environnementaux et sociaux (peu étudiés par Lemna International), et des critères de conception en adéquation avec les normes internationales admises. Durant cette phase, le consultant devra proposer des modifications du projet visant à mieux intégrer les objectifs de croissance verte et d'inclusivité.
- Proposition d'un nouvel APS qui prend en compte les préoccupations techniques exprimées par la partie togolaise et rappelées dans le contexte ci-dessus ainsi que les projections de la demande aux horizons 2020, 2030 et 2040 et leur influence sur l'optimisation de dimensionnement/capacités des ouvrages. L'horizon de 2040 est justifié par les besoins de calculs financiers sur une période d'au moins 25 ans correspondant à la durée possible/optimale d'une concession conforme aux législations et réglementations des 2 pays.
- Mise au point et finalisation de la documentation technique du projet et notamment les Spécifications Fonctionnelles Minimum (SFM) à inclure dans un Dossier de Consultation d'Entreprises (DCE) en vue de la mise en œuvre sous forme de PPP. Le Consultant sera requis pour appuyer l'évaluation des offres et la vérification de leur conformité aux SFM.
- Assistance au client sur les aspects techniques lors de la phase d'Appel d' Offres, de l'analyse des offres et de la négociation d'un contrat dans le cadre d'une mise en œuvre du Projet en PPP.

4. DEROULEMENT GENERAL DE L'ETUDE

4.1. METHODOLOGIE

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, il est demandé au consultant de proposer une méthodologie qui associe à la fois:

- l'analyse de la documentation auprès des autorités compétentes du Ghana et du Togo, notamment sur : (i) l'état des ressources en eau sollicitées pour le service d'eau potable dans la zone de projet ; (ii) le système d'alimentation en eau potable en exploitation par

la GWCL et la TdE dans la zone de projet (état actuel, capacités de production et perspectives de développement) ; (iii) la demande en eau potable des localités visées par le projet au Ghana et au Togo ; (iv) les programmes d'investissement en cours de mise en œuvre ou dont le financement est confirmé ; (v) les coûts de production d'eau potable actuels, le coût de la vie, les indices de prix (touchant directement ou indirectement le coût de production de l'eau potable), la capacité et la volonté de payer le service d'eau potable par les bénéficiaires de la zone de projet ;

- l'analyse de l'APS et de l'étude de faisabilité livrés en 2005 par Lemna International ;
- La conduite d'investigations en matière hydrogéologique, topographique, géotechnique et socio-économique afin de compléter les données nécessaires à la définition et au dimensionnement du projet et la vérification de sa faisabilité.
- La participation à un processus de concertation avec les collectivités locales, les gestionnaires de réseaux publics, et la population, animé par une ONG (l'ONG bénéficiera d'un contrat indépendant de celui du Consultant), et la collaboration avec le cabinet de communication chargé de préparer la stratégie de communication-concertation et les supports de communication (contrat indépendant).

En termes de déroulement général, l'étude sera conduite en cinq phases :

Phase 1 : Bilan emplois-ressource de la zone couverte par le projet à différents horizons temporels.

Cette étape vise à effectuer un bilan des ressources existantes et de leur emploi, une estimation de la demande future à divers horizons et à déterminer le débit à mobiliser dans la Volta pour le Projet.

Les activités à mener par le Consultant sont les suivantes :

- Collecte des informations, données et rapports existants, analyse des documents et des résultats d'études passées ou en cours concernant les ressources souterraines exploitées dans la région de Lomé et dans la zone du Projet au Ghana.
- Diagnostic du potentiel des nappes en cours d'exploitation et avis/recommandations sur la gestion/rythme de leur exploitation, sur leur taux de renouvellement/recharge, la qualité des eaux et les risques de pollution ; analyse et synthèse de l'état de connaissance des nappes plus profondes identifiées dans la région ; et quantification des effets prévisibles du changement climatique sur ce potentiel.
- Diagnostic et études des nappes profondes du Maestrichtien dans la zone de Lomé par i) la collecte et l'étude des informations concernant les forages actuellement exploités par la TdE dans cette formation et ii) par la conduite d'investigations hydrogéologiques complémentaires pouvant inclure des forages profonds pour lesquels le consultant proposera le nombre, la localisation appropriée ainsi que le programme détaillé des observations, essais et tests qu'il réalisera.
- Sur la base de ces investigations hydrogéologiques complémentaires estimation du potentiel d'exploitation durable de ces nappes plus profondes, en tenant compte des coûts d'exploitation et des effets prévisibles du changement climatique ; Ces investigations devront permettre de quantifier les débits potentiellement exploitables pour Lomé. Les investigations hydrogéologiques donneront lieu à l'édition du rapport spécial consignant les résultats des essais et des tests et leur interprétation ;
- Pour les forages éventuels proposés par le consultant, définition détaillée d'un programme d'observations et de tests/essais futurs à poursuivre une fois l'intervention du consultant terminée par les autorités/agences en charge du secteur des ressources en eau au Togo ;
- Recommandations d'un futur plan de reconnaissance et de sondages/investigations, essais et enregistrements complémentaires pour consolider la connaissance des nappes profondes

ainsi que l'estimation de son coût et des moyens correspondants ; (ce plan sera mis en œuvre par les autorités/agences en charge du secteur des ressources en eau au Togo) ;

- Estimation de la demande en eau à usage domestique et pour les activités économiques à divers horizons temporels (2020, 2030 et 2040 par exemple) accompagnée du détail de la méthodologie appliquée pour son calcul; La méthodologie proposée pour estimer la demande devra être détaillée dans l'offre du candidat.
- Quantification des ressources en eau de surface de la zone côtière entre Sogakope et le Mono au Togo (principalement les cours d'eau suivant : Volta, Mono, Zio et Haho): Estimation des besoins en eau pour les autres usages (notamment l'irrigation) à prélever sur les ressources superficielles exploitables pour Lomé à partir des politiques, accords et stratégies fixés pour leur gestion et leur allocation à divers usages, ainsi qu'à partir des plans directeurs et projets recensés;
- Développement d'un bilan emplois-ressources pour la zone du projet, à divers horizons temporels, en tenant compte de la nécessité de diversifier les ressources pour Lomé pour des raisons de sécurité, de la nécessité d'optimiser l'usage de l'adduction Sogakope-Lomé (éviter un long fonctionnement en dessous des capacités nominales), ainsi que des effets prévisibles du changement climatique. Ces optimisations seront appuyées par des estimations financières et des simulations réalisées avec un modèle sommaire de calcul financier.

Les résultats de l'évaluation seront présentés durant une session du Comité de pilotage pour information et discussion.

Phase 2 : Evaluation de l'APS et de l'étude de faisabilité (septembre 2005 ; Lemna International Inc.).

La revue/évaluation de l'APS de 2005 comprendra:

Concernant les caractéristiques des ouvrages :

- L'analyse critique des aspects techniques de l'APS de 2005 et des paramètres/hypothèses de calcul de la demande utilisés par Lemna ;
- Le parcours de reconnaissance in situ des sites des ouvrages et du tracé initial de la conduite et l'identification préliminaire des modifications nécessaires pour les évitements des zones bâties, cultivées, patrimoniales et environnementales sensibles ; Les premiers résultats de l'étude environnementale (état initial du site) seront utilisés dans la mesure du possible. Cette phase nécessitera une coordination avec le consultant en charge de l'EIES.
- Le repérage de la localisation prévue des ouvrages et la vérification de la disponibilité des terrains et/ou de servitudes contraignantes. (y compris socio-environnementales)
- L'identification des aspects techniques et des données à mettre à niveau pour aligner le projet avec les paramètres du contexte actuel et les éventuelles avancées technologiques concernant le traitement, la télégestion, la sécurité des ouvrages et l'efficacité énergétique;
- La comparaison de la demande estimée dans l'étude de 2005 avec celle découlant de l'analyse et de la révision des projections démographiques et de la demande résultante aux échéances 2020, 2030 et 2040 correspondant à une durée de concession de 25 ans ainsi qu'une proposition du débit de dimensionnement optimal de l'adduction ;

Concernant le phasage :

- La proposition d'un phasage des investissements visant à repousser les investissements en fonction de l'évolution de la demande (principalement pour les stations de pompage et boosters, stations de traitement, réservoirs pouvant être mis en œuvre par modules) ;
- L'identification des programmes d'investissement en cours de mise en œuvre et ceux dont le financement est confirmé tant au Ghana qu'au Togo pour l'amélioration de l'AEP des localités des districts du Ghana visés par le projet et de la ville de Lomé qui

assureront à diverses échéances une capacité d'absorption de l'eau produite et livrée par le Projet et de ceux qu'il est nécessaire de mettre en œuvre en sus pour assurer une distribution de la ressource mobilisée par l'adduction.

Concernant la durabilité de l'ouvrage :

- La proposition de modifications à apporter au projet pour assurer un « verdissement » de l'adduction (infrastructure durable), notamment au travers :
 - de la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la construction et pour l'exploitation, couplée à la mobilisation le cas échéant de finance carbone ; cette analyse devra s'appuyer sur des bilans carbone simplifiés et comprendra une analyse d'une option basée sur des sources d'énergie entièrement renouvelables, et d'options visant à réduire les pertes de charges
 - de l'utilisation de matériaux et de méthodes de construction et d'exploitation respectueuses de l'environnement.
- Des propositions de modifications à apporter pour assurer une meilleure inclusivité du projet au niveau technique (principalement pertinence de l'utilisation de méthode de chantier à haute intensité en main d'œuvre pour créer de l'emploi).

Les résultats de l'évaluation seront présentés durant une session du Comité de Pilotage pour information et discussion.

Concernant les aspects socio-économiques :

- Etablissement d'un bilan socio-économique avec l'objectif d'apprécier l'utilité sociale du projet et son intérêt économiques pour les collectivités et les individus. Les aspects de capacité et de volonté à payer des consommateurs seront examinés sur la base des études déjà réalisées ou si besoin par des sondages proposés par le consultant (à préciser dans la proposition). Ces aspects seront distingués entre le Togo et le Ghana où les structures et politiques tarifaires sont différentes.
- Traduction du bilan par le calcul de l'incidence du projet sur des indicateurs choisis spécifiques (IDH ou IPH par exemple) et synthétiques (indicateur de bien être économique, indice de Gini). Estimation et projection des avantages résultant d'une augmentation de l'accès à un réseau d'AEP. (libération de temps pour les femmes et les enfants, opportunités de création d'activités commerciales et productives pour lesquelles l'eau est un intrant essentiel, amélioration de l'hygiène et de la santé etc..)

Phase 3 : Atelier de validation (sous l'égide du comité de pilotage couplé à un atelier de concertation avec les parties prenantes) des différentes évaluations et propositions avec la participation des autorités compétentes du Ghana et du Togo, du (ou des) représentant (s) de la BAD et autres bailleurs de fonds éventuels, du Consultant en charge de l'EIES et du Conseiller en Transaction. Cet atelier est dirigé par le Comité de Pilotage qui entérinera les conclusions, les choix et les décisions arrêtés.

Par ailleurs, le Consultant participera à un atelier de concertation élargi aux diverses parties prenantes au projet (Populations, société civile, ONGs etc.) afin de présenter les orientations du nouvel APS et recueillir les avis, commentaires et suggestions des participants. Les coûts de logistique de cet atelier sont à la charge du client dans le cadre des services de conseil en communication qui lui sont apportés.

L'atelier comprendra :

- La présentation de l'évaluation de l'APS et de l'étude de faisabilité remis en septembre 2005 par Lemna International Inc. soulignant les paramètres qui ont évolués ;

- L'adoption des nouveaux critères de conception et de dimensionnement ;
- La proposition d'un draft du nouvel APS, incluant l'étude de faisabilité technico-économique correspondante.

Les coûts de logistique de l'atelier ne sont pas à la charge du consultant, mais le consultant devra préparer les présentations et documents de synthèse nécessaires à une bonne compréhension du projet par le public.

Phase 4 : Cette phase comprend la confirmation des observations et des options prises lors des phases précédentes et leur utilisation pour finaliser le nouvel APS et la nouvelle étude de faisabilité qui prend en compte les avis, observations et recommandations de l'atelier. Elle comprend les investigations topographiques et géotechniques, les études, les calculs divers, les conceptions de principe, les plans de définition des ouvrages, les schémas fonctionnels et l'ensemble des mémoires descriptifs et justificatifs au niveau d'avant-projet sommaire, y compris la description des dispositions et approches concernant les activités et obligations d'exploitation et de maintenance du projet par le partenaire privé.

Pendant cette phase, le Consultant mènera les études techniques et de faisabilité comprenant :

Concernant les caractéristiques des ouvrages :

- Le redimensionnement du Projet le cas échéant dûment motivé en conséquence de la révision de la demande et des hypothèses de consommation;
- La définition précise du périmètre du Projet détaillant et différenciant les composantes couvertes par une concession future sous PPP et les composantes dont la réalisation incombe aux sociétés nationales de distribution d'eau ;
- L'estimation des coûts des composantes incombant aux sociétés nationales des eaux ainsi que le calendrier souhaitable de leur réalisation/disponibilité permettant d'absorber les volumes produits et livrés par le projet aux divers horizons (niveau plan directeur) ;
- La localisation et l'emprise des principaux ouvrages ponctuels (Station d'exhaure, de traitement, réservoirs, stations de surpression etc..), sur la base de relevés topographiques et d'investigations géotechniques appropriées, à établir en concertation avec le consultant en charge de l'EIES qui aura effectué une reconnaissance de l'état initial environnemental;
- L'optimisation du tracé de la conduite de transfert sur la base de relevés topographiques et géodésiques appropriés et d'investigations de terrain pour les aspects géotechniques et de choix de dispositions d'évitement pour minimiser les impacts sur les emprises bâties ou cultivées et les milieux environnementalement fragiles à établir en concertation avec le consultant en charge de l'EIES qui aura déterminé les zones critiques;
- Les calculs hydrauliques notamment pour les régimes transitoires, assortis du dimensionnement des dispositifs anti bélier. Les hypothèses de base et les notes de calcul seront incorporées aux rapports à fournir ;
- La caractérisation du système de télégestion des ouvrages ;
- La définition des dispositions d'atténuation des risques techniques et opérationnels du projet (analyse de risque) quant à la sécurisation du transfert de l'eau de Sogakope à Ségbé-Lomé.
- L'analyse et l'orientation vers l'approche à retenir pour l'exploitation et la maintenance des ouvrages par le partenaire privé et ses obligations de réinvestissements pendant la durée de concession ainsi que du maintien du plein potentiel opérationnel du projet jusqu'à la rétrocession éventuelle en fin de concession.

Au niveau financier et économique :

- L'établissement du coût détaillé des ouvrages et le calendrier de décaissement lors de la construction ainsi que des coûts d'exploitation et d'entretien et de remplacement à utiliser dans le modèle financier à mettre au point par le Conseiller en Transaction ;
- L'analyse financière et économique du nouveau « Projet de Transfert d'Eau Potable Sogakope-Lomé » en intégrant les considérations techniques et financières retenues et établissant les nouvelles conditions de faisabilité du projet ; Cette analyse devra intégrer les potentiels de mobilisation de finance carbone. L'analyse économique sera réalisée en prix économiques et devra intégrer l'appréciation de l'intérêt de mettre en œuvre des chantiers à haute intensité en main d'œuvre.
- Le calcul du coût de production du m³ d'eau à partir de Sogakope et du prix de sa cession à la TdE à la GWCL et la définition des paramètres clefs d'un modèle financier à développer par le Conseil en Transaction qui prendra en compte divers scénarii lors de simulations visant à optimiser le montage financier du Projet.

Sur le plan technique, les résultats de la phase seront matérialisés par la livraison à minima des produits de la liste suivante :

- Dossier technique complet permettant aux candidats à l'appel d'offres de développer leur projet de construction (formule EPC - Engineering, Procurement, Construction) comprenant :
 - Les critères de dimensionnement et de conception retenus, y compris en ce qui concerne le « verdissement » de l'infrastructure ;
 - Les plans topographiques des sites des ouvrages et les profils du tracé de la conduite aux échelles appropriées proposées par le Consultant ;
 - Le dossier des résultats des investigations géotechniques et de caractéristiques des sols ;
 - Les plans de conception des ouvrages aux échelles appropriées proposées par le Consultant ;
 - Les schémas de fonctionnement des stations de pompage, traitement, stations de surpression et des systèmes de contrôle et de télégestion ;
 - Le bordereau quantitatif estimatif des travaux, équipements et fournitures ;
 - Le bordereau confidentiel d'estimation des coûts ;
 - Le planning indicatif et chemin critique de programmation et de réalisation des ouvrages ;
- Les Spécifications Fonctionnelles Minimum (SFM) auxquelles les candidats à l'appel d'offres ne pourront déroger ; Ces spécifications devront comprendre des éléments relatifs à la croissance verte et à l'inclusivité, conformément aux arbitrages retenus à l'issue de la phase 3.
- Les parties techniques de la Note d'Information de Projet (NIP) pour sa finalisation par le Conseiller en Transaction ;
- Les parties techniques à intégrer au Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) à coordonner avec le Conseiller en Transaction.

Le Consultant participera à une session spéciale du Comité de Pilotage pour présenter synthétiquement le nouvel APS et ses caractéristiques principales tant techniques, opérationnelles qu'économiques et financières.

Le chef de projet du Consultant participera à l'atelier « market test » organisé et animé par le Conseiller Technique pour présenter les aspects techniques et opérationnels du projet et recueillir les suggestions et remarques des participants en vue de consolider le DCE.

Le Consultant participera à un comité de pilotage couplé à un deuxième atelier de concertation et de consultation élargi aux diverses parties prenantes au projet (Populations, société civile, ONGs etc.) afin de présenter le nouvel APS montrant la prise en compte et l'incorporation des avis, commentaires et suggestions recueillis lors de l'atelier précédent. Les coûts de logistique de cet atelier sont à la charge du client dans le cadre des services de conseil en communication qui lui sont apportés.

Phase 5 : Assistance pour la sélection du partenaire privé.

Le Consultant technique assurera l'assistance au Client sur tous les aspects techniques du Projet pendant la période de recrutement d'un partenaire privé. Cette période s'étend de la finalisation du DCE jusqu'à la signature du contrat de concession.

Participation à la concertation tout au long de l'étude :

Le Consultant sera présent à la plupart des réunions de concertation qui seront organisées par l'ONG recrutée à cet effet. Il devra présenter le projet, discuter des alternatives de tracé ou techniques avec les parties prenantes, et intégrer dans la conception du projet les demandes de modifications validées par l'UGP. Il devra à cet effet préparer pour chaque réunion des supports de présentation (présentation power point, tracé sur orthophotographies aériennes, etc...) et fournira les éléments techniques nécessaires à l'ONG ou au cabinet de communication pour préparer les réunions ainsi que les supports de communication.

Cette phase comprend l'assistance pour la sélection du partenaire privé. Le consultant contribuera à la préparation du DCE et participera au processus d'appel d'offre. Il procédera notamment à :

- La finalisation des parties techniques du DCE et des SFM ;
- La revue du DCE avant sa soumission à la BAD pour Avis de Non Objection (ANO) ;
- L'assistance au Client pour formuler les réponses aux demandes de clarifications techniques des candidats ;
- L'analyse des offres pour vérification de leur conformité aux SFM et pour avis sur les propositions techniques et technologiques des candidats ;
- L'appréciation des éléments de coûts des travaux et de coûts d'exploitation utilisés par les candidats dans leur modèle financier ;
- L'appréciation de l'approche des candidats en ce qui concerne le modèle de contrat EPC envisagé pour la construction du Projet ;
- La finalisation du rapport d'évaluation pour les aspects techniques en collaboration avec le Client et les autres conseillers.

Le Consultant s'assurera de la disponibilité de ses experts pour répondre à des demandes du Client pour avis ou conseils pouvant être requis pendant la période de négociation et de finalisation du contrat avec le partenaire privé. Le Consultant doit inclure les coûts relatifs à ces interventions dans ses prix unitaires.

En tout état de cause, il appartient au consultant de proposer une méthodologie en adéquation avec : (i) les objectifs et la consistance de la mission ; (ii) les moyens humains mobilisés pour la mission ; et (iii) les délais de réalisation de la mission.

4.2. MOYENS HUMAINS A MOBILISER PAR LE CONSULTANT

Le personnel clé doit être capable de travailler en français et en anglais et posséder au minimum l'expérience suivante :

Chef de projet international, ingénieur hydraulicien ou généraliste de formation (niveau master au minimum) ayant plus de 15 ans d'expérience dans la conception de systèmes d'alimentation en eau potable, dont 10 dans des projets similaires dans la sous-région et à l'international, notamment au niveau faisabilité; une expérience supplémentaire d'exploitant et d'organisation de la mise en œuvre et de la gestion de projets similaires dans la sous-région et à l'international sera prise en compte dans l'évaluation du chef projet ;

Expert senior hydrogéologue international, possédant au moins un diplôme de niveau master dans ce domaine, ayant au moins 15 ans d'expérience du domaine et expérience des études et campagnes d'investigations hydrogéologiques à l'international et dans la sous-région.

Ingénieur hydrogéologue national de niveau master au minimum ayant au moins 10 ans d'expérience en études et campagnes d'investigations hydrogéologiques spécifiquement au Togo et au Ghana.

Ingénieur Génie Civil / Géotechnicien national ayant un minimum de qualification académique de niveau master, généraliste des projets d'infrastructures avec expérience des domaines de l'hydraulique, l'hydrologie, du traitement d'eau, des grands ouvrages de génie civil et leurs aspects géotechniques et une expérience d'au moins 10 ans, notamment au niveau faisabilité,;

Ingénieur hydraulicien national, ayant au minimum une qualification académique de niveau master avec minimum 10 ans d'expérience dans les études de conception, prestations de supervision de projets d'AEP.

Ingénieur électromécanicien international avec ayant au minimum une qualification académique de niveau master avec spécialisation en électromécanique, en hydromécanique et une expérience d'au moins 10 ans sur les grandes adductions d'eau, notamment au niveau faisabilité, dans la région et à l'international ;

Expert en télégestion international ayant au minimum une qualification académique de niveau master. avec une spécialisation en en télégestion, ou en télésurveillance et systèmes de sécurité et une expérience d'au moins 10 ans sur les projets d'hydraulique, notamment au niveau faisabilité, dans la sous-région ou en international.

Analyste international financier et expert des PPP. De formation universitaire niveau master minimum ayant 10 ans minimum d'expérience d'analyse financière des projets d'infrastructures et notamment d'AEP en PPP ou délégation de services publics, affermage, contrat de gestion etc.. à l'international et dans la sous-région.

Expert socio-économiste avec qualification académique minimum de licence et au moins 10 ans d'expérience d'études et prestations d'analyse socio-économique pour des projets AEP à l'international et dans la sous-région dans des contextes similaires à ceux de la zone du projet;

Expert international spécialiste en passation des marchés de projets d'infrastructure, de formation ingénieur civil (niveau master au minimum). Expérience de 10 ans minimum de projets d'infrastructure et d'AEP à l'international et en Afrique. Connaissance complémentaire des procédures d'acquisition et appels d'offres à la concurrence des institutions financières internationales.

Expert « infrastructures durables »: niveau master au minimum dans une discipline environnementale de préférence; expérience de 5 ans minimum sur la problématique des infrastructures durables, des chantiers verts, et si possible de la finance carbone.

4.3. LIVRABLES ATTENDUS

Le consultant devra remettre à des échéances correspondant à l'achèvement d'étapes marquantes des études les rapports décrits plus loin. Pendant la durée d'exécution de ses prestations il sera tenu de produire de courts rapports d'avancement trimestriels, présentant les activités réalisées durant le trimestre, la comparaison avec le calendrier contractuel, les problèmes rencontrés, et les activités programmées pour le trimestre suivant. Le Client se charge de la distribution des rapports aux parties prenantes au projet ainsi qu'à la BAD.

Les rapports spécifiques à produire sont les suivants :

Pour la Phase 1 :

- Le rapport provisoire de phase 1 présentant le bilan emplois-ressources et la synthèse des résultats des campagnes d'investigation hydrogéologiques. Le rapport hydrogéologique est un rapport séparé.
- Le rapport consignait les remarques et décisions prises lors de l'atelier de présentation de la phase 1 ;
- Le rapport final de phase 1 intégrant la prise en compte des remarques émises par le client et lors de l'atelier de présentation.

Pour la Phase 2 :

- Le rapport de phase 2 préparatoire à l'atelier de validation par le Comité de Pilotage rendant compte de l'analyse de l'APS et des résultats des contrôles, reconnaissances et investigations menées pour l'analyse critique de l'avant-projet sommaire et de l'étude de faisabilité de 2005.

Pour la Phase 3 :

- Le rapport de fin de phase 3 reprenant le rapport précédent et y incorporant les remarques et ajustements agréés durant l'atelier de validation. A remettre sous forme provisoire puis définitive.

Pour la Phase 4 :

- Le rapport intermédiaire d'APS et de faisabilité à une date intermédiaire de la phase rendant compte des résultats des investigations sur sites qui confirment le tracé et la position des ouvrages incluant un répertoire de critères de conception respectant les normes internationales admises ; A remettre sous forme provisoire puis définitive.
- Le rapport final provisoire d'élaboration du nouvel APS et faisabilité reprenant et complétant le rapport intermédiaire précédent contenant l'analyse financière et économique du projet avec des scénarii réalistes, des coûts de production correspondants avec leurs impacts (prix de vente à la TdE et à la GWCL, faisabilité du projet) ;
- Le rapport de fin de phase intégrant les avis, observations et commentaires sur le rapport final provisoire précédent faits par le Client, les autorités compétentes du Ghana, du Togo, de la BAD, et du Consultant spécialisé en EIES et du Conseil en Transaction.

Pour la Phase 5 :

- Cette phase d'assistance à l'appel d'offres ne donne pas lieu à la présentation de rapports. Le Consultant participe toutefois à l'élaboration du DCE définitif pour les parties et les aspects techniques en collaboration avec le Conseiller en Transaction. Pour ce faire, il

rédige des notes avec argumentaire motivé pour prise en compte dans l'élaboration de la documentation finale du projet.

Rapport de fin de mission

- Le Consultant remettra un rapport synthèse de fin de mission au plus tard 1 mois après la date de sa dernière intervention, laquelle peut intervenir pendant la période de négociations du contrat avec le partenaire privé pour lesquelles il pourra être sollicité pour les aspects techniques.

Les rapports seront remis sous la forme suivante :

- Rapport d'avancement trimestriel : sous forme électronique, dans les deux langues ;
- Rapports provisoires dans les deux langues pour le texte, les plans, cartes et documents techniques pouvant être fournis dans une seule langue ; sous forme électronique pour le texte, et papier pour les annexes techniques (10 exemplaires dans chaque langue).
- Rapports définitifs, 10 exemplaires papiers et une copie électronique dans chaque langue ; Les plans de dimensions supérieures au format A4 seront remis sous une forme reproductible ainsi que sous le format de fichier informatique du logiciel/software de leur création (Autocad, MS Project etc...).

Les rapports sont à remettre aux échéances suivantes :

- Rapport trimestriel : avant le 15 du mois suivant la fin du trimestre ;

4.4. CALENDRIER DE LA MISSION

Le consultant proposera et justifiera son chronogramme d'exécution dont la durée est de 14 mois. Un calendrier indicatif est joint en Annexe 2. Il prévoit que les prestations des Consultants chargés des études techniques, d'EIES et des conseils en transaction sont menées en parallèle autant que faire se peut afin que les paramètres critiques du projet soient harmonisés.

5. RELATIONS ENTRE LE CLIENT ET LE CONSULTANT

L'interlocuteur contractuel du Consultant sera Ghana Water Company Limited représentée opérationnellement par l'Unité de Gestion de Projet.

Le Comité de Pilotage est l'organe supérieur représentant paritairement les deux Etats. Sa fonction et son rôle sont décisionnaires en ce qui concerne les choix techniques, institutionnels et économiques à arrêter pour le projet.

Afin de faciliter la mission du Consultant, le Client :

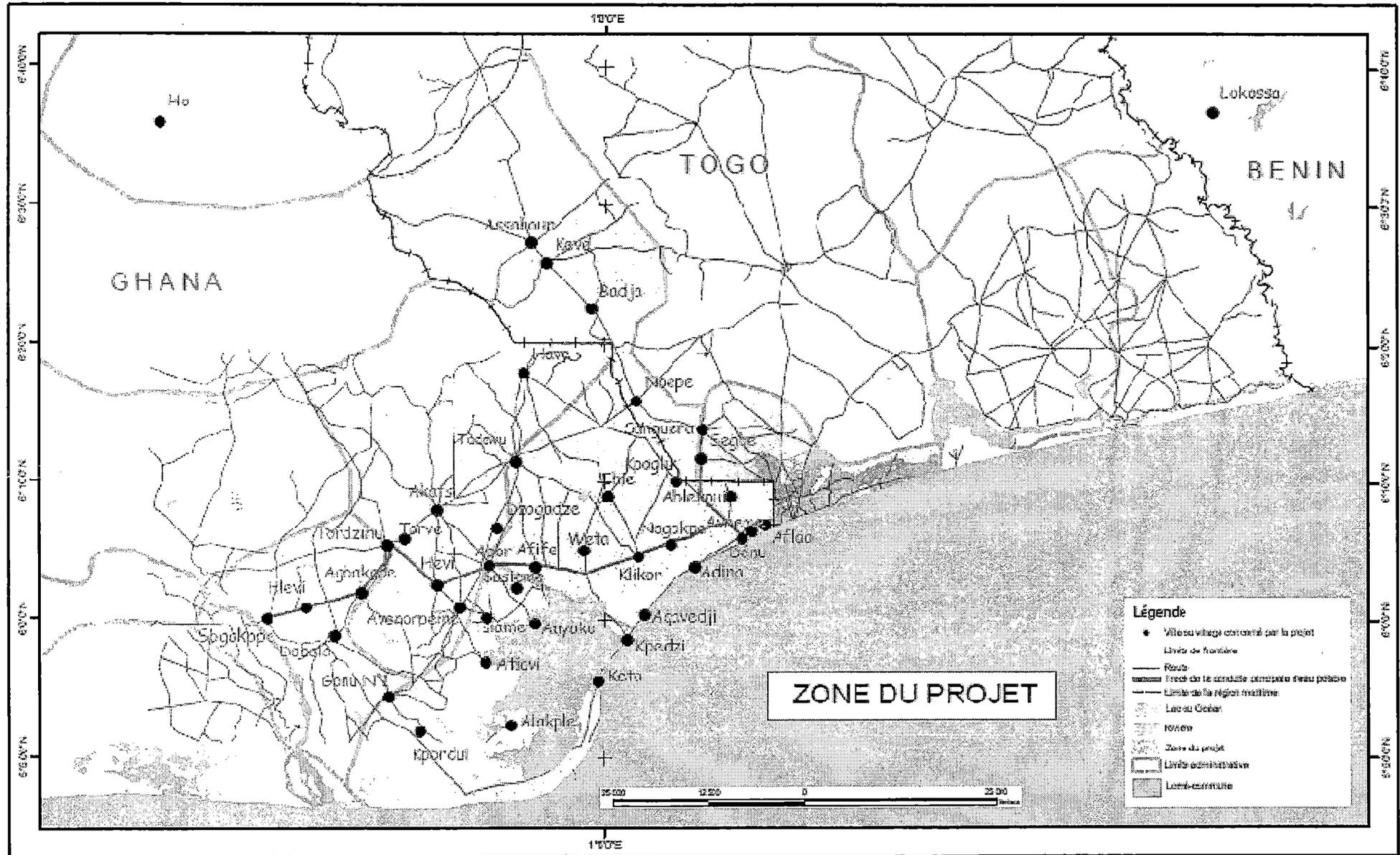
- mettra à sa disposition toute la documentation pertinente disponible, des études et enquêtes, des analyses de laboratoire et des données opérationnelles ;
- prendra toutes les dispositions nécessaires pour faciliter le travail du consultant, lui donner accès aux autorités gouvernementales, aux entités des autres secteurs et aux sites des systèmes d'approvisionnement en eau potable et aux sites des ouvrages projetés ; et
- facilitera les contacts avec les autres consultants travaillant pour le projet, avec lesquels une coopération sera nécessaire pour l'exécution réussie de la mission.

ANNEXES

Annexe 1 : ZONE DU PROJET

Annexe 2 : CALENDRIER INDICATIF DE LA MISSION

Annexe 1: ZONE DU PROJET



Annexe 2 : CALENDRIER INDICATIF DE LA MISSION

Activités	Mois ----> Durée en semaines																								
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
EIES	48																								
Conseils en Transaction	72																								
Etudes Techniques et de Faisabilité	56																								
Phase 1: Evaluation des potentiel résiduels ressources souterraines	10																								
Atelier de présentation/Comité de pilotage				*																					
Rapport final et recommandations				*																					
Phase 2: Evaluation de l'APS (de 2005)	16																								
Phase 3: Atelier de validation	6																								
Comité de Pilotage								*																	
Rapport final et recommandations								*																	
Phase 4: Nouvel APS et Etude de Faisabilité	26																								
Comité de Pilotage																									
Rapport d'APS et de Faisabilité																									
Phase 5: Assistance à l'Appel d'Offres	Partiel																								
Rapport de fin de mission technique																									
Rapport final de synthèse																									

Annexe 3 : ETUDE DE FAISABILITE LEMNA INTERNATIONAL INC. 2005 (fichier séparé)

Annexe A 6 : Termes de Références de l'EIES

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté – Patrie



Ministère de l'Eau,
de l'Assainissement et
de l'Hydraulique Villageoise

Société Togolaise des Eau (TdE)

REPUBLIC OF GHANA

Freedom and Justice



Ministry of Water Resources,
Works and Housing

Ghana Water Company Ltd. (GWCL)

PROJET TRANSFRONTALIER
« EAU POTABLE SOGAKOPE-LOME »

ETUDE D'IMPACT
ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

TERMES DE REFERENCE

Novembre 2013

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
2. OBJECTIFS	3
A. Objectif principal	3
B. Objectifs spécifiques	4
3. RESULTATS ATTENDUS	4
4. CHAMP D'APPLICATION DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	5
5. TACHES GENERIQUES POUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	5
6. PORTEE DU TRAVAIL	6
A. Les données de base et le cadre de référence	6
B. Description du projet proposé	6
C. Description de l'Environnement	7
D. Les impacts potentiels du projet proposé	7
E. L'analyse des alternatives au projet proposé	8
F. L'atténuation et la gestion des impacts négatifs	8
G. Plans associés	9
7. BESOINS EN PERSONNEL	9
8. RAPPORTS, DELAIS, FACILITES POUR LE CONSULTANT	10
A. Exigences relatives aux rapports	10
B. Delai pour la mise en œuvre de la mission	10
C. Facilites à fournir par le client	11

1. INTRODUCTION

Le projet Eau potable Sogakope-Lomé est un projet transfrontière initié conjointement par le Ghana et le Togo pour capter l'eau de la Volta au droit de Sogakope pour la ville de Lomé, au Togo et les communautés riveraines le long de la route Sogakope-Aflao. Les deux gouvernements entendent le mettre en œuvre sous forme de partenariat-public-privé.

Ces communautés sont quasiment tributaires des eaux souterraines pour leur approvisionnement en eau potable. Les aquifères dans la zone concernée ont une productivité limitée ou mal connue avec une forte teneur en ions chlorures.

Le projet comprendra : une prise d'eau sur le fleuve Volta à Sogakope, Ghana, une usine de traitement d'eau, des réservoirs d'eau et des stations de surpression le long de la conduite de transfert sur le territoire ghanéen, et un réservoir d'eau au point de livraison de Ségbé, Lomé.

Lemna International Inc. des Etats-Unis a réalisé un APS et une étude de faisabilité sur le projet en 2005.

Certains éléments de l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux sont disponibles dans le rapport Lemna. Cette mission vise l'actualisation et la production d'un nouveau rapport.

2. OBJECTIFS

A. Objectif principal

L'objectif principal de la mission est d'assurer un développement durable par l'assurance que les interventions du projet ne compromettent pas la qualité de l'environnement au-delà des limites légales et des standards internationaux et que les populations impactées par le projet seront consultées et indemnisées selon les standards et réglementations en vigueur. L'objectif principal est de prévoir et identifier les enjeux environnementaux et les impacts associés au projet et à formuler les mesures d'atténuation requises pour circonscrire les impacts dans des limites acceptables. La mission portera sur toutes les questions environnementale et sociale couvertes par les études d'impact environnemental et social –EIES - telles qu'elles sont pratiquées au niveau international.

L'EIES vise à assurer le respect des législations et réglementations environnementales en vigueur au Ghana et au Togo ainsi que les pratiques et directives recommandées par les bailleurs de fonds internationaux. L'EIES vise également à déterminer les indicateurs environnementaux les plus importants, ainsi que les composantes environnementales susceptibles d'être affectés par la construction et l'exploitation de tous les ouvrages constituant le projet.

L'objectif final de l'EIES est de permettre l'obtention des autorisations nationales nécessaires à la réalisation du projet, ainsi que de satisfaire toutes les directives de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de la Banque Mondiale¹ (BM) en matière d'impact environnemental et social. L'EIES devra donc comprendre l'ensemble des plans et documents requis pas les législations nationales et par les directives de ces deux bailleurs de fonds internationaux.

¹ Par « Banque Mondiale », on entend Banque Mondiale et Société Fiduciaire Internationale, puisque le projet pourra faire l'objet de financements des gouvernements ou du partenaire privé.

B. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- Faire une revue des législations, procédures et réglementations nationales en matière d'environnement en vigueur au Ghana et au Togo et identifier les procédures applicables au projet ;
- Faire une revue des politiques de sauvegarde de l'environnement de la Banque Mondiale et de la BAD et identifier les politiques et procédures applicables au projet ;
- Évaluer les impacts positifs et négatifs potentiels du projet sur le milieu physique;
- Évaluer les impacts positifs et négatifs potentiels du projet sur l'environnement socio-économique;
- Évaluer les mesures d'atténuation et les alternatives du projet si nécessaire, et le mécanisme pour la prise en compte des mesures d'atténuation dans l'exécution des composantes et ouvrages du projet. Proposer et chiffrer des mesures de compensation le cas échéant.
- Evaluer les risques technologiques éventuels;
- Appuyer l'Unité de Gestion de Projet/Agence d'Exécution pour la sélection d'une ONG pour conduire le processus de concertation participative avec les populations impactées et les bénéficiaires du projet ;
- Élaborer un Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) et un Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP);
- Elaborer un Cadre Institutionnel de Mise en Œuvre (CIMeO) du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) et du Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) futurs ; et
- Élaborer un plan de gestion environnementale (PGE) et un Plan d'Action de Réinstallation (PAR);
- Elaborer un mécanisme de redressement des torts (« Grievance redress mechanism ») ;
- Fournir un instrument acceptable d'évaluation de l'impact environnemental pour l'octroi de permis d'environnement (s) pour la mise en œuvre du projet;
- Fournir des instructions claires aux Consultants superviseurs et aux entrepreneurs sur les mesures d'atténuation qui doivent être entreprises pour réduire les impacts environnementaux et sociaux dans des limites légales acceptables ;
- Faire d'autres recommandations, si nécessaire;
- Identifier les besoins en renforcement de capacité des parties prenantes au projet et proposer un programme à cet effet en vue d'une meilleure mise en œuvre du PGES et du PAR, le cas échéant.

3. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de l'EIES sont les suivantes:

- une EIES complète et un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES = Plan de Gestion Environnemental « PGE » + Plan d'Action de Réinstallation « PAR ») sont validés conformément à la législation en vigueur;
- un plan SSE (Santé/Hygiène, Sécurité et Education) pour les opérations est validé;
- Un mécanisme de redressement des torts est validé, ainsi que tout autre plan ou document requis par les procédures nationales ainsi que celles de la BAD et de la BM en matière environnementale et sociale ;
- L'UGP/AE est en mesure de sélectionner et recruter une ONG pour conduire le processus de concertation participative des populations et les résultats correspondants (logs d'information / registre) sont diffusés;
- un programme de surveillance environnemental est proposé

4. CHAMP D'APPLICATION DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'évaluation environnementale définira en début d'étude le cadrage de référence de l'EIES (« scoping »), de manière à inclure dans la zone d'étude les zones et communautés impactées directement et indirectement par le projet ou ses alternatives, y compris par les impacts cumulés des projets dans la même zone géographique.

La réalisation de l'EIES requiert notamment les enquêtes spécialisées suivantes :

- Enquêtes sur les nuisances sonores;
- Enquêtes sur l'hydrogéologie de la zone du projet
- Enquêtes sur la géologie et les sols;
- Enquêtes sur la faune et la flore, y compris aquatique;
- Enquêtes socio-économiques
- Enquêtes sur la qualité de l'air;
- enquêtes sur la circulation;

En outre, un processus de concertation participative est mené en parallèle par une ONG recrutée par l'UGP/AE en vue de:

- informer les populations du projet;
- recueillir leurs avis et préoccupations;
- intégrer l'opinion publique au processus décisionnel;
- accroître la confiance du public;
- susciter l'adhésion au projet.

Cette ONG assurera la concertation requise dans le cadre de l'EIES, avec l'appui du Consultant (participation à une dizaine de réunions, et préparation de présentations dédiées).

5. TACHES GENERIQUES POUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Dans le cadre de l'EIES, le consultant procède à l'exécution des tâches génériques clés suivantes. Celles-ci sont indicatives et le consultant devra détailler dans sa proposition son approche méthodologique envisagée pour la réalisation de la mission:

No.	Tâches génériques
1	Examen du cadre de référence
2	Confirmation de la portée de l'évaluation environnementale
3	Justification du projet
4	Examen des textes législatifs, réglementaires, et administratifs
5	Description du projet proposé
6	Définition de la zone du projet
7	Analyse des Alternatives
8	Visite de la zone du projet
9	Description des conditions de base
10	Consultations et enquêtes
11	Évaluation d'impacts et proposition de mesures d'évitement, d'atténuation et de compensation
12	Préparation, production et soumission du rapport d'EIES comprenant le PGES, PAR et autres plans et documents nécessaires

L'EIES du projet de construction du projet (usine de pompage/production d'eau, conduite de transport, réservoirs, stations de surpression et tous les ouvrages et installations connexes) nécessite des relevés et enquêtes de situation à réaliser avant le début des travaux. Le contenu de ces enquêtes doit être inclus dans la version finale de l'EIES.

6. PORTEE DU TRAVAIL

La portée des travaux comprendra en particulier les éléments suivants:

A. *Les données de base et le cadre de référence*

Les données relatives au contexte du projet et comprenant les éléments suivants:

- Description détaillée des composantes du projet et les activités à mener.
- Elaboration et explication des modalités d'exécution pour l'évaluation environnementale;
- Description de la raison d'être du projet de développement et ses objectifs;
- Brève description des principales composantes du projet proposé et des agences d'exécution, bref historique du projet et son état actuel;
- Description des lois environnementales pertinentes, règlements et normes, et les instruments législatifs 1652 & 1703 sur le Ghana Environmental Protection Agency (EPA). Loi 490 de 1994 et des lois et réglementations environnementales du Togo, aussi bien les exigences pertinentes de la BAD/Banque mondiale en matière de procédures liées à l'évaluation environnementale et sociale applicables au projet, et les instruments appropriées qui auront autorité spécifiquement sur le projet dans la zone d'exécution.
- Spécification des limites de la zone du projet aux fins de l'évaluation environnementale, ainsi que toutes les zones adjacentes ou distantes connectées avec le processus de mise en œuvre qui devrait être considéré dans le cadre du projet.
- Confirmation de la liste des plans et documents requis par les procédures nationales ainsi que celles de la BM et de la BAD. Il sera déterminé à ce stade si un PAR complet est nécessaire, ou si le faible nombre d'habitant concerné permet la réalisation d'un PAR simplifié.

B. *Description du projet proposé*

Une description complète des parties pertinentes du projet qui fera l'objet de l'évaluation environnementale, y compris mais non limité à la liste ci-dessous, en utilisant des cartes d'échelles appropriées si nécessaire;

- Plans d'implantation des composantes du projet;
- L'équipement et la méthodologie à utiliser pour la mise en œuvre des travaux de génie civil réduisant les impacts;
- Gestion, évacuation, traitement des déblais et des déchets;
- Durée des travaux de génie civil;
- Plans d'installation et de démantèlement d'ouvrages et structures provisoires;
- Tous autres travaux de génie civil, etc.

C. Description de l'Environnement

Les données de base sur les caractéristiques environnementales pertinentes du projet, incluant mais non limités aux aspects suivants:

- Environnement physique:
 - i. Géologie ;
 - ii. Géomorphologie et bathymétrie;
 - iii. Dépôts sédimentaires;
 - iv. Climat;
 - v. Vent;
 - vi. Vagues;
 - vii. Sols ;
 - viii. Végétation;
 - ix. Ressources en eau de surface et souterraines (quantité et qualité);
 - x. Bruit ambiant et poussières.

- Le milieu biologique:
 - xi. Ecologie terrestre;
 - xii. Ecologie aquatique;
 - xiii. Zones humides et autres habitats sensibles.

- Environnement socio-économique:
 - xiv. Démographie;
 - xv. Utilisation des terres;
 - xvi. Zones de pêche;
 - xvii. Éducation et formation;
 - xviii. Emploi;
 - xix. Activités économiques (pêche, commerce, tourisme);
 - xx. Organisations environnementales locales;
 - xxi. Qualité de l'air
 - xxii. Bruit
 - xxiii. Biens culturels et patrimoine national

- Vulnérabilité de la zone aux aléas naturels et technologiques:
 - xxiv. Vulnérabilité de la zone aux inondations (prise en considération des changements climatiques)
 - xxv. Ouragans,
 - xxvi. Marées et tempêtes,
 - xxvii. Incendies, et
 - xxviii. Séismes.

D. Les impacts potentiels du projet proposé

Le Consultant devra examiner / confirmer ou compléter et quantifier les impacts du projet lors des phases de construction et d'exploitation.

Une distinction sera faite entre les impacts significatifs qui sont positifs et négatifs, directs et indirects, à court et à long terme.

Les impacts qui sont cumulatifs, inévitables ou irréversibles doivent être identifiés. Des lacunes

d'information doivent aussi être identifiées par l'analyse critique des informations de base et évaluées au regard de leur importance pour la prise de décision.

Une attention particulière sera accordée :

- aux impacts du projet ou des travaux sur la qualité de l'eau et son approvisionnement, les écosystèmes existants, de l'air, la terre et des ressources en eau;
- aux impacts des travaux sur la stabilité des structures adjacentes;
- à l'impact du projet / travaux sur les opérations existantes des sociétés des eaux au Ghana et au Togo et sur les droits / les opérations des autres parties prenantes;
- aux impacts du projet sur le maritime, la navigation et la circulation routière;
- à l'impact du projet sur les niveaux de bruit ambiant;
- à l'impact du projet sur les ouvrages immobiliers existants (par exemple quand les ouvrages et travaux du projet ont une incidence sur les propriétaires fonciers un plan d'action de réinstallation doit être préparé);
- à l'impact du projet sur n'importe quelles ressources historiques, culturelles ou religieuses et
- au potentiel d'augmentation (ou de diminution) de l'incidence d'origine hydrique et les maladies liées à l'eau.

E.L'analyse des alternatives au projet proposé

Le Consultant devra décrire les alternatives du projet qui permettent d'atteindre le même objectif, dans le cas où il ya des impacts négatifs importants liés au projet recommandé. Si un projet alternatif est considéré comme nécessaire en raison de considérations environnementales, celui-ci doit être communiqué assorti de recommandations pertinentes et motivées au Ghana et au Togo pour leur prise de décision.

Les alternatives comprennent à la fois les alternatives au projet lui-même (mobilisation d'une autre ressource en eau que la Volta) et les alternatives à certaines parties du projet, dont notamment :

- Evitement, tracé alternatif ;
- Révision des types d'équipements proposés pour le projet, si ceux-ci ont un impact potentiel élevé ;
- Les options d'élimination des déchets et des sites de traitement de déchets, etc;

F.L'atténuation et la gestion des impacts négatifs

Mesures d'atténuation: le consultant devra, à l'achèvement des activités ci-dessus et des sous-tâches procéder à l'identification des mesures possibles pour prévenir les impacts négatifs importants ou les réduire à des niveaux acceptables. Une attention particulière doit être accordée aux travaux de génie civil/projet, en vue de minimiser les perturbations pour les activités des parties prenantes existantes.

Les coûts d'atténuation: le consultant devra évaluer le coût des mesures d'atténuation, de l'équipement et des ressources nécessaires pour mettre en œuvre ces mesures pour les inclure dans les documents d'appel d'offres pour les travaux.

Le cas échéant, le consultant proposera, définira, discutera avec les parties prenantes, et chiffrera des mesures de compensation.

G. Plans associés

Le consultant préparera le GFES, le PAR, le mécanisme de redressement des torts; ainsi que tous les plans et documents identifiés dans la première phase de l'étude, aux standards requis.

7. BESOINS EN PERSONNEL

Le personnel clef du consultant doit être bilingue (anglais / français). Le consultant doit soumettre sa proposition pour l'organisation appropriée et la dotation nécessaire en personnel pour l'exécution des services. Le personnel clef expérimenté suivant sera requis :

- a) Ingénieur environnementaliste avec titres académiques minimaux de master en science et au moins quinze ans d'expérience dans la gestion des EIES et dans la préparation des CGES, CPRP, PAR et des CIMeO et familier de la conduites d'EIES selon les directives des Banques de Développement (BAD, Banque Mondiale);
- b) Ecologiste: biologiste avec qualification académique minimum de Master en science et au moins quinze ans d'expérience dans le milieu marin et terrestre.
- c) Sociologue: Avec qualification académique minimum de Master en science sociales et au moins quinze ans d'expérience dans la gestion des impacts sociaux des projets d'infrastructures.

Le consultant proposera les autres personnels d'autres spécialités qu'il juge nécessaires pour mener une EIES selon les standards et bonnes pratiques reconnues au niveau international.

8. RAPPORTS, DELAIS, FACILITES POUR LE CONSULTANT

A. Exigences relatives aux rapports

Les rapports comprendront:

- a) un rapport d'orientation qui proposera le cadre de référence et listera les procédures auxquelles le projet est soumis (nationales et BM/BAD) ;
- b) un draft du rapport intermédiaire d'EIES, présentant l'état initial de l'environnement sous forme cartographique notamment ;
- c) un draft du rapport final de l'EIES, y compris les plans associés ;
- d) le rapport final de l'EIES, y compris les plans associés.

Le consultant doit produire et remettre au Ghana et au Togo 15 exemplaires de chacun des rapports requis dans le cadre de la présente mission.

Le rapport initial (ou de démarrage) sera concis et comprendra la méthodologie de mise en œuvre de l'EIES en respect des présents TdR.

Toutes les informations, les données et les préoccupations résultant des consultations du public, d'analyses documentaires, d'observations et d'enquêtes de terrain seront analysées de façon stratégique par rapport à des indicateurs environnementaux pertinents, socio-économiques, culturels et de santé. L'analyse portera sur les conséquences cumulatives et assurera une évaluation globale ainsi que la gestion totale des ressources.

Le draft du rapport d'EIES contiendra les éléments suivants au minimum et devra satisfaire aux exigences nationales ainsi qu'à celles de la BAD/BM. :

- Synthèse exécutive
- Cadre politique, juridique et administratif
- Description du projet
- Données de base
- Impacts environnemental et social
- Analyse des alternatives
- Plan de Gestion Environnementale et Social
- Consultations du public (Harmonisation et coordination avec les activités de l'ONG chargée de mener le processus de concertation participative avec les populations)
- Cadre de Politique de Réinstallation des Populations, le cas échéant ;
- Cadre Institutionnel de Mise en Œuvre des PGES et PAR futurs ;
- Programme de renforcement des capacités des acteurs ghanéens et togolais du projet ;
- Estimation sommaire des coûts de mise en place des cadres CGES, CPRP, CIMeO, de renforcement des capacités des acteurs du projet, de gestion environnementale et des actions de réinstallations des populations susceptibles d'être affectées par le projet.

Tous les rapports seront rédigés en utilisant les versions récentes de MS Word et Excel, et présentés en copies papier et électroniques.

B. Delai pour la mise en œuvre de la mission

Il est estimé qu'une période calendaire de 12 mois sera nécessaire pour conduire cette EIES. Le consultant proposera un calendrier détaillé dans son offre. Les rapports seront remis sous les délais suivants (D0=date de signature du contrat) :

- Rapport d'orientation : D0+1 mois ;
- Rapport intermédiaire : D0+6 mois ;
- Rapport draft de l'EIES : D0+10 mois ;
- Rapport final de l'EIES : D0+12 mois ;

C. Facilites à fournir par le client

Sont à la charge du Client les facilités suivantes:

- Mise à disposition de la documentation pertinente relative au projet, les études et enquêtes, analyses de laboratoire et des données opérationnelles disponibles ;
- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter le travail du consultant et donner accès aux autorités gouvernementales, aux agences des autres secteurs et à aux sites des futurs ouvrages du projet ;
- Faciliter les contacts avec d'autres consultants travaillant pour le Ghana et le Togo, ainsi qu'avec le consultant technique du projet avec lesquels une coopération pourrait être nécessaire pour l'exécution réussie de la mission.

Annexe A 7 : Directives sur la communication et la visibilité de la FAE

La visibilité de la marque et la communication ont une grande importance pour la FAE. La visibilité et une communication claire et continue contribuent au renforcement de la renommée, de la réputation et de la crédibilité de la FAE grâce à une meilleure connaissance de sa mission et de ses réalisations. Pour un Fonds spécial entièrement financé par des contributions de bailleurs, la protection de l'image et une bonne communication sont essentielles afin de maintenir la confiance de ces derniers et pour en attirer de nouveaux. Les bailleurs de la FAE et ses parties prenantes s'attendent à ce que les contributions soient utilisées à bon escient, particulièrement pour catalyser le développement du secteur de l'eau en Afrique à travers des projets stratégiques visant à préparer des investissements, renforcer la gouvernance de l'eau et promouvoir la connaissance de l'eau, et ils s'attendent à ce que la FAE en fasse la démonstration.

Bien que la FAE fournisse régulièrement un compte rendu de ses activités aux parties prenantes pour communiquer les progrès réalisés dans les trois domaines ci-dessus mentionnés, il lui importe aussi de mettre plus en évidence sa contribution au secteur de l'eau en Afrique en étant plus visiblement associée aux projets qu'elle soutient. La collaboration de ses donateurs est cruciale pour la réalisation de cet objectif.

A cet effet, la FAE a mis en place des directives de communication et de visibilité pour assurer la bonne collaboration des donateurs dans la mise en évidence de la contribution de la FAE aux projets qu'elle subventionne.

NOTE: Ces directives pourront faire l'objet de négociations entre la FAE et le Donataire de façon à s'adapter à la réalité du Donataire et aux possibles contraintes susceptibles d'empêcher le Donataire de s'y conformer.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Avant de se lancer dans tout processus de préparation d'activités de communications concernant le projet financé par la FAE, il est fortement recommandé de contacter le responsable des communications au secrétariat de la FAE, en tenant également informé le gestionnaire de projet de la FAE.
- Au minimum, et dans la mesure du possible, le logo de la FAE doit être appliqué à tous les documents de communication concernant le projet financé par la FAE. La bonne utilisation du logo doit être discutée avec le responsable de la communication de la FAE.
- La FAE doit être verbalement mentionnée en tant que donateur du projet qu'elle finance lors d'événements publics auxquels le projet est impliqué, et doit être également mentionnée en tant que donateur dans toutes les présentations PowerPoint pertinentes aux projets financés par la FAE, en utilisant le nom et le logo de la FAE de manière appropriée.
- Le logo doit être obtenu sur demande auprès du responsable de la communication de la FAE.
- Les documents et les publications pertinents du projet doivent contenir le logo de la FAE, ainsi que cette phrase sur la page couverture: «Ce projet / programme / étude est financé(e) par la Facilité africaine de l'eau".
- Les agences d'exécution et de mise en œuvre doivent toujours avoir un lien vers le site de la FAE sur la page de leur site web concernant le projet/activités financé(es) par la FAE. Le site web est: www.africanwaterfacility.org

VÉHICULES, FOURNITURES ET EQUIPEMENTS

- La FAE exige en général que les véhicules, les fournitures et équipements financés par la FAE soient clairement identifiés et portent visiblement le logo de la FAE et la phrase «Fourni avec le soutien de la Facilité africaine de l'eau" en anglais, français ou portugais, ou toute langue officielle du pays ou de l'institution, le cas échéant.
- Cette condition peut faire l'objet de négociations entre la FAE et le Donataire puisque certaines fournitures et équipement peuvent en être exemptés.
- Le Donataire doit fournir la preuve de la conformité avec cette règle (l'envoi par email de photos numériques est recommandé).

COMMUNIQUÉS DE PRESSE ET AVIS AUX MÉDIAS

- La FAE apprécie et encourage toute initiative visant à produire des communiqués de presse conjoints avec ses partenaires. Un communiqué de presse conjoint standard devrait être publié au moins i) lors du lancement du projet à un moment convenu par la FAE et le Donataire, et si possible ii) à l'achèvement du projet.
- Lorsque le Donataire souhaite produire un communiqué de presse, il est nécessaire de coordonner cette activité avec le responsable de la communication de la FAE, afin de recevoir une citation de la coordinatrice de la FAE, le cas échéant, et obtenir l'approbation.
- La FAE devrait être incluse dans le titre et / ou le premier paragraphe du communiqué de presse, le cas échéant.
- Le communiqué de presse devrait inclure le logo de la FAE, en plus de mentionner qu'un financement a été fourni par la FAE ainsi que le montant de ce financement.
- Si une conférence de presse est prévue, le communiqué de presse doit inclure le nom d'un représentant de haut niveau de la FAE qui sera présent à la conférence de presse, le cas échéant.
- Tous les communiqués de presse doivent porter le nom et les coordonnées du responsable des communications de la FAE ainsi que du responsable des communications / relations médias du Donataire.
- Le texte descriptif de la FAE ("A propos de la FAE») doit être ajouté au texte, y compris l'adresse site web de la FAE.

Le texte descriptif de la FAE en date de août 2012* :

À propos de la Facilité africaine de l'eau (FAE)

La FAE est une initiative du Conseil des Ministres africains sur l'eau (AMCOW), hébergée par la Banque africaine de développement (BAD) fondée en 2004 à titre de Fonds spécial pour l'eau pour aider les pays africain à atteindre les objectifs fixés par la Vision africaine de l'eau 2025. La FAE offre des dons allant de 50,000 à 5 millions d'euros pour soutenir des projets alignés à sa mission et à sa stratégie, à un large éventail d'organisations et d'institutions opérant en Afrique. Ses trois activités stratégiques prioritaires sont (1) la **préparation de projets d'investissement** pour mobiliser des fonds pour les projets soutenus par la FAE; (2) le **renforcement de la gouvernance de l'eau**, afin de créer un environnement propice pour des investissements efficaces et durables ; (3) la **promotion du savoir** dans le domaine de l'eau, pour la préparation de projets viables et une gouvernance informée débouchant sur des investissements efficaces et durables. Depuis 2006, la FAE a financé 73 projets nationaux et régionaux dans 50 pays, y compris dans la plupart des états les plus vulnérables d'Afrique. Depuis, la FAE a mobilisé plus de 420 millions d'euros à la suite de ses activités de préparation de projet, lesquelles constituent 70 pour cent de son portefeuille. En moyenne, **chaque €1 investi par la FAE a attiré €20** en investissements additionnels. La FAE est entièrement financée par l'Algérie, l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Burkina Faso, le Danemark, la Commission européenne,

l'Espagne, la Fondation Bill et Melinda Gates, la France, la Norvège, le Royaume-Uni, le Sénégal, la Suède, et la Banque africaine de développement. Pour plus d'informations, visitez le site au www.africanwaterfacility.org

*Texte mis à jour une à deux fois par an.

- Les règles ci-dessus s'appliquent également aux avis aux médias.

CONFÉRENCES DE PRESSE

- Les conférences de presse pour lancer des projets financés par la FAE doivent être organisées en coopération avec la FAE, autant que possible.
- Les invitations doivent porter le logo de la FAE.
- Le logo de la FAE doit apparaître visiblement sur toute bannière ou affiche utilisée lors de la conférence.
- Les dossiers de presse doivent inclure un communiqué de presse avec le logo de la FAE.
- Si possible, une bannière de la FAE doit être disponible et mise en place pour servir de toile de fond pour des séances de télévision et de photographie.

VISITES DE PRESSE

- Des journalistes peuvent être invités à visiter le projet financé par la FAE, accompagné par des représentants de la FAE ou un point focal de la FAE logé au sein de l'autorité / gouvernement du Donataire.

VISITES PAR DES REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENTS, BAILLEURS DE LA FAE

- Les visites de projets par des représentants du gouvernement et des bailleurs de fonds de la FAE sont encouragées. Celles-ci devraient être préparées en coordination avec la FAE et les points focaux de la FAE du gouvernement hôte. Ceci peut aussi inclure des réunions avec les bénéficiaires locaux.
- Ces visites peuvent également inclure la participation des représentants du gouvernement et des bailleurs de fonds de la FAE à des tables rondes et autres manifestations.

FICHES, BROCHURES ET BULLETINS D'INFORMATION

- Tous les dépliants et brochures pertinents du projet/programme financé par la FAE devraient intégrer les éléments fondamentaux de l'identité visuelle de la FAE, c'est à dire le logo de la FAE avec ou sans son slogan.
- Les dépliants et brochures réalisés par le Donataire doivent également intégrer une définition de la FAE, ou texte descriptif, voir section « Communiqués de presse et avis aux médias ».
- La page de couverture de tous les documents relatifs au projet financé par la FAE doit clairement identifier l'activité comme faisant partie d'une activité financée par la FAE.
- Les copies des publications, y compris des copies électroniques, doivent être mises à la disposition de la FAE.

COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE

- Toute communication électronique diffusant des informations sur les projets financés par la FAE, y compris les sites web, les bulletins d'information et les médias sociaux, devraient inclure un lien vers le site web de la FAE.

SIGNALÉTIQUE

- Le Donataire doit produire des panneaux d'affichage, des affiches ou des bannières pour promouvoir leurs activités financées par la FAE ou liées à la FAE lors d'expositions et autres événements, lesquels seront placés à des endroits stratégiques visibles par tous.

PHOTOGRAPHIES ET PRODUCTIONS AUDIOVISUELLES

- Des photographies numériques professionnelles à haute résolution (300 dpi) du projet financé par la FAE doivent être fournies à la FAE tout au long des différentes phases du projet, afin de documenter l'avancement des actions et des événements liés au projet, lesquelles pourront être utilisées dans des publications imprimées ou électroniques.
- Toutes les photos doivent être soumises avec une légende complète et l'information nécessaire pour attribuer la propriété.
- La FAE sera autorisée à utiliser ou reproduire les photos qui lui sont soumises sans paiement de redevances.
- Chaque fois que nécessaire, les documents audiovisuels doivent reconnaître le soutien de la FAE, en mettant en évidence le logo de la FAE au début et/ou à la fin du film/documentaire.
- Des copies du film(s)/ documentaire(s) doivent être fournies à la FAE.

PLAQUES COMMÉMORATIVES OU SIGNALÉTIQUE

- Si pertinent, le Donataire doit placer une plaque permanente, ou tout autre type de signalétique commémorative dans la partie la plus visible du bâtiment, des infrastructures ou à proximité du site du projet ayant été financé par la FAE, à côté du nom de l'agence d'exécution et / ou le nom du projet, visibles pour les visiteurs.
- Le cas échéant, la plaque ou la signalisation pourrait contenir la phrase suivante: "Ce [nom de l'infrastructure] a été financé par la Facilité africaine de l'eau" à côté du logo de la FAE.

ARTICLES PROMOTIONNELS

- Avant de prendre toute décision sur la production de ces articles, il serait important de consulter le responsable des communications de la FAE.
- Des articles promotionnels portant le logo de la FAE peuvent être distribués à l'appui des activités de communication liées au projet financé par la FAE. Il peut s'agir de T-shirts, casquettes, stylos, cahiers, clés USB etc.

Annexe A1 : Estimatif détaillé des coûts.

Par

Tableau 7 : Etudes d'APS et de Faisabilité

Désignation	PU Euros	Unité	Quantité	PT Euros
Chef de Projet	20,000	hm	12.50	250,000
Expert International Hydrogéologue	18,000	hm	2.25	40,500
Expert National Hydrogéologue	5,000	hm	2.50	12,500
Expert International Electromécanicien	16,000	hm	2.00	32,000
Expert Télégestion	16,000	hm	1.25	20,000
Expert International Economiste	16,000	hm	1.75	28,000
Expert National Hydraulicien	5,000	hm	5.25	26,250
Expert National GC/ Géotechnique	5,000	hm	7.50	37,500
Expert International DCE	16,000	hm	1.75	28,000
Expert Infrastructures Durables	16,000	hm	0.75	12,000
			Total Personnel	486,750
Dessin/Projeteurs (équipe.mois)	4,000	Equipe.mois	5.00	20,000
Investigations Topographiques	20,000	forfait	1	20,000
Investigations Géotechniques	30,000	forfait	1	30,000
Investigations Hydrogéologiques	300,000	Forfait	1	300,000
			Total Investigations et Projeteurs/Dessin.	370,000
Per diem (Expert en mission)	150	nuitée	203	30,450
Billet d'avion	1,500	billet	16	24,000
Transports Togo et Ghana	13,770	forfait	1	13,770
Edition/reproduction/traduction	19,850	forfait	1	19,850
			Total frais divers	88,070
			Sous Total	944,820
			Divers & imprévus: environ 5%	47,180
			Total	992,000

Tableau 8: Etudes d'Impact Environnemental et Social

Désignation	Quantité	Unité	PU Euros	PT Euros
Environnementaliste international	4	hm	18,000	72,000
Hydrogéologue international	1	hm	17,000	17,000
Expert national environnementaliste	6	hm	5,000	30,000
Expert national sociologue	6	hm	5,000	30,000
			Total personnel	149,000
SIG / dessin national	4	hm	2,000	8,000
Billet Avion	3	billet	1,500	4,500
Per diem	75	nuitée	150	11,250
Enquêtes et acquisition d'images satellites		forfait	15,000	15,000
Edition/reproduction/traduction		forfait	10,000	10,000
Divers (dont transport local)		forfait	12,000	12,000
			Total frais divers	60,750
			Sous-total	209,750
			divers et imprévus (environ 5%)	10,250
			Total Général	220,000

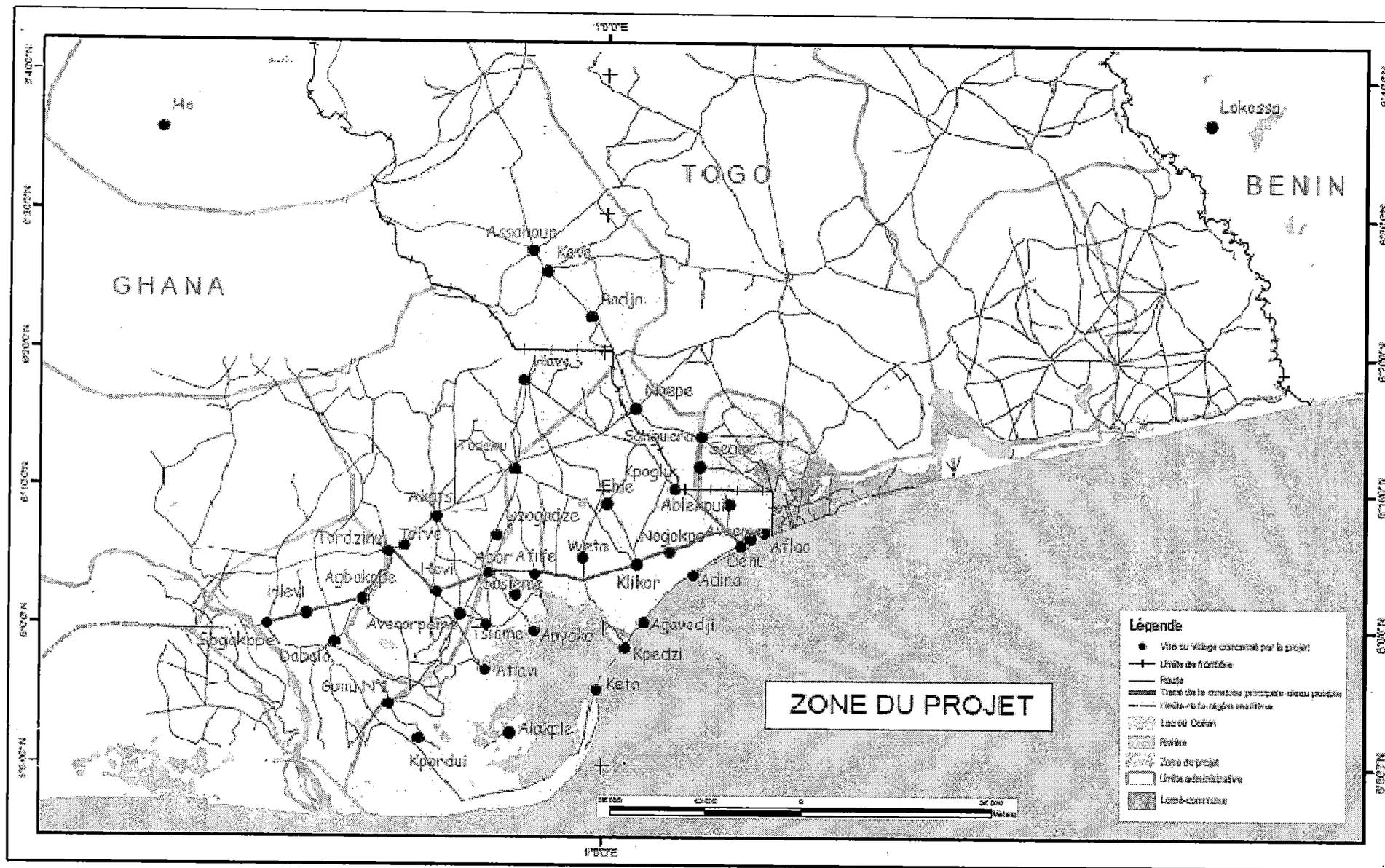
Tableau 9 : Services de Conseiller en Transaction

Désignation	PU Euro	Unité	Quantité	Totaux
Chef de Projet senior	28,600	hm	12.75	364,650
Conseiller Juridique National	21,000	hm	8.00	168,000
Expert modélisation financière	18,000	hm	2.25	40,500
Expert passation des marchés	18,000	hm	2.00	36,000
			Total Personnel	609,150
Per diem	150	nuitée	152	22,800
Billet d'avion	1,500	billet	16	24,000
Transports Togo et Ghana	2,300	forfait	1	2,300
Edition/reproduction/traduction	7,750	forfait	1	7,750
			Total frais divers	56,850
			Total	666,000

Tableau 10 : Gestion de Projet

Désignation	Quantité	Unité	PU Euros	PT Euros
Services d'agence de communication	1	forfait	20,000	20,000
Supports de communication et medias	1	forfait	15,000	15,000
Frais de logistique de réunions	1	forfait	20,000	20,000
Processus de consultation participative (par une ONG)	1	forfait	45,000	45,000
Consultant pour préparation du manuel de procédures	1	forfait	6,000	6,000
Frais de logistique pour l'atelier de "market test"	1	forfait	5,000	5,000
Frais d'annonces légales (Avis à manifestation d'intérêt)	1	forfait	5,000	5,000
Traduction et services d'interprètes	1	forfait	10,000	10,000
			Sous-total FAE	126,000
Equipement informatique et véhicules				124,000
Contribution en nature (salaires) et fonctionnement de l'UGP				pm
Comités de pilotage				pm
			Sous-total gouvernements	124,000
			Total gestion du projet	250,000

Annexe A 3 : Carte de la zone du projet



Annexe A 4 : Termes de Références du Conseiller en Transaction

PROJET TRANSFRONTALIER
« TRANSFERT D'EAU POTABLE SOGAKOPE-LOME »

TERMES DE REFERENCE (TDR)
POUR LE RECRUTEMENT DU CONSEILLER EN TRANSACTION

Novembre 2013

1.	Introduction.....	3
2.	Contexte du projet.....	3
3.	Coût du projet et financement.....	4
4.	Présentation de la Mission.....	4
	Résultats attendus de la Mission.....	5
	Objectifs de la Mission.....	5
5.	Champ d'application des services.....	6
6.	Rapports et calendrier des livrables.....	13
7.	Méthode de travail.....	15
	Renforcement des capacités.....	15
	Mise en œuvre de la mission.....	15
8.	Contenu des offres.....	16
9.	Critères d'attribution.....	18
10.	Conflits d'intérêts, confidentialité et valeur juridique.....	18
	Conflits d'intérêts.....	18
	Confidentialité et valeur juridique.....	19
11.	Réception des offres, adjudication et calendrier.....	19
	ANNEXE 1: ZONE DU PROJET.....	21

1. Introduction

Le Gouvernement de la République du Togo (« GdT ») et le Gouvernement de la République du Ghana (« GdG ») ont respectivement sollicité la Facilité africaine de soutien juridique (« ALSF » ou « Facilité ») en vue d'obtenir un appui pour des services de conseil afin de les accompagner dans la phase de préparation et de structuration du projet transfrontalier « transfert d'eau potable Sogakope-Lomé » du point de vue juridique et financier (« services de conseil en transaction »), jusqu'à la signature et la mise en vigueur du contrat de concession. En particulier, l'ALSF propose de financer l'appui d'un cabinet d'avocats de haut niveau et spécialisé dans le secteur des partenariats publics-privés (PPP) et ayant de solides connaissances dans le montage de projets d'approvisionnement en eau potable. Ce cabinet d'avocats devra s'associer les services d'un conseiller financier afin de l'appuyer sur les aspects financiers de la structuration du projet.

Les services de conseil en transaction visés par ce projet représentent la deuxième phase du projet de transfert d'eau potable Sogakope-Lomé qui comprend une première composante portant sur des services d'études et de prestations techniques et d'étude d'impact environnemental et social ainsi qu'une troisième composante de gestion du projet, de communication et de concertation. Les composantes 1 et 3 seront essentiellement financées par la Facilité Africaine de l'Eau (FAE).

L'appui de l'ALSF se traduira par un financement sous forme de don et sous forme d'avance remboursable. Il est prévu que cette avance remboursable soit remboursée par le Client dans le cadre de ce projet à travers le recouvrement partiel des « coûts de développement du projet » versés par le soumissionnaire retenu. Le recouvrement partiel des coûts de développement du projet sera une condition suspensive à l'attribution du contrat au concessionnaire. En outre, ledit remboursement sera soumis aux lois, politiques, règles et règlements en vigueur au Ghana.

L'ALSF invite votre cabinet d'avocats à soumettre une offre pour la fourniture des services de conseil afin d'accompagner le Client dans la phase de préparation et de structuration du projet transfrontalier « transfert d'eau potable Sogakope-Lomé » du point de vue juridique et financier, jusqu'à la signature et la mise en vigueur du contrat de concession.

L'offre doit inclure des réponses complètes aux questions posées dans les présents termes de référence ainsi que tous les renseignements complémentaires jugés utiles et pertinents. Le cabinet d'avocats sera sélectionné à l'issue d'une analyse détaillée des offres reposant sur des critères répondant aux besoins du Client et de l'ALSF.

L'ALSF attend du cabinet d'avocats sélectionné qu'il fournisse des services de grande qualité reflétant les bonnes pratiques internationales ainsi que les objectifs et la mission de l'ALSF.

Les offres incomplètes, adressées en retard ou ne remplissant pas les critères exposés dans les présents termes de référence ne seront pas prises en compte.

2. Contexte du projet

La croissance démographique au Togo, traduite par une augmentation significative de la taille de l'agglomération de Lomé ainsi que le développement économique du Ghana porté par la mise en valeur récente de ressources pétrolières et minières ont engendré une très forte demande en eau potable de la part des populations des zones côtières. Le retard accumulé dans les deux pays dans la mise en œuvre d'infrastructures d'approvisionnement/alimentation en eau potable, couplé à

l'épuisement des ressources souterraines pose maintenant un important défi aux autorités en charge de la gestion du secteur. Les ressources en eaux de surface sont inégalement réparties entre les deux pays, le Togo ne disposant que de cours d'eau de débits limités, alors que le Ghana avec la Volta est doté d'un potentiel renouvelable important. La recherche de ressources en eau alternatives ainsi que de moyens financiers innovants pour développer de nouvelles infrastructures a conduit les deux pays à envisager un projet de transfert d'eau depuis la Volta avec la participation du secteur privé pour son financement, sa mise en œuvre et son exploitation.

Les Républiques du Togo et du Ghana ont conjointement désignés une Agence d'Exécution ci-après désignée « le Client » pour entreprendre les études d'un projet d'adduction d'eau pour l'alimentation en eau potable de plusieurs localités des districts situés le long du tronçon Sogakope - Aflao au Ghana (20% de la capacité totale du projet), et de Lomé (80% de la capacité totale du projet), la capitale du Togo, ci-après désigné. La source de l'alimentation se situe sur les rives du fleuve Volta près de la localité de Sogakope au Ghana. Une étude de faisabilité a été effectuée en 2005 par une firme privée financée par l'Agence Américaine du Commerce et du Développement (United States Trade and Development Agency, USTDA). Des consultants sont en voie d'être recrutés pour l'actualisation de cette étude de faisabilité (EF) et de l'avant-projet sommaire (APS) et pour réaliser une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet.

Le projet (tel que conçu dans l'étude de 2005) comprend une prise d'eau dans le fleuve Volta à Sogakope (Ghana), la construction d'une station de traitement d'une capacité estimée à 210,000 m³/jour, la pose de canalisations de transport d'eau sur environ 86 kilomètres jusqu'à Ségbé (Togo), de stations de refoulement (booster stations) le long du tracé au Ghana et d'un réservoir terminal au point de livraison à Ségbé près de Lomé au Togo. Des branchements et canalisations de distribution, ainsi que la construction de réservoirs et de châteaux d'eau le long du tracé de la conduite sur territoire ghanéen complèteront le projet pour l'alimentation en eau potable des villes des districts situés au Ghana dans la zone de projet. La décision d'inclure ces composants dans le périmètre du projet sera prise en temps et lieu en fonction de la structure adoptée pour sa réalisation. Le dimensionnement, l'estimation des coûts de construction ainsi que la planification de mise en œuvre de ces systèmes secondaires au Ghana font partie des tâches incombant au consultant technique en charge de l'actualisation de l'EF et de l'APS.

3. Coût du projet et financement

Le coût total du projet estimé dans l'étude de faisabilité de 2005 était de US \$ 111 millions.

Le projet pourrait être mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP) à travers une « Société de Projet » (Special Purpose Vehicle = SPV) qui sera mise en place dans le but de le réaliser sous un cadre approprié. Une structuration optimale de l'actionnariat du SPV doit être trouvée afin de maximiser sa capacité à développer, financer et mettre en œuvre le projet. Diverses institutions internationales de financement ont exprimé leur intérêt de principe à évaluer le projet une fois sa structuration arrêtée pour un possible financement à travers leurs guichets de prêts non souverains.

Pour ce faire, le Client souhaite requérir les services d'un conseiller en transaction pour déterminer une structure appropriée pour la mise en œuvre du projet afin d'assurer sa viabilité commerciale et économique, et de mobiliser des financements privés et éventuellement publics pour sa réalisation.

4. Présentation de la Mission

Le projet consiste à assister le Ghana et le Togo dans la phase de préparation et de structuration du projet du point de vue juridique et financier (« services de conseils en transaction »), jusqu'à la signature et la mise en vigueur du contrat de concession. Le Conseiller en Transaction (« CT »), , devra disposer d'une équipe possédant toutes les qualifications et l'expérience nécessaires en matière juridique et financière. La mission sera attribuée à un cabinet d'avocats disposant, notamment au travers d'un partenariat avec un cabinet financier, de toutes les expériences, références et ressources requises. Le Conseiller en Transaction nommera un Chef d'Equipe (Expert sénior, juriste, avec expérience des PPP).

Les services de conseil en transaction souhaités requièrent à la fois rigueur et flexibilité ainsi qu'une étroite concertation entre les experts du domaine juridique et du domaine financier.

Résultats attendus de la Mission

La mission du Conseiller en Transaction devra s'orienter vers des objectifs de résultats et non pas seulement de livraison de rapports et documents ou d'atteinte d'échéances calendaires. Les principaux résultats attendus sont :

- la structuration appropriée du Projet,
- la mise au point de l'ensemble de la documentation de projet et d'appel d'offres,
- la sélection et le recrutement d'un partenaire privé,
- la signature et mise en vigueur du contrat de concession,
- l'accompagnement des gouvernements pour les négociations avec les prêteurs privés (accords directs, etc.).

Ces résultats doivent être atteints en application des bonnes pratiques internationales en matière de PPP et en conformité avec les politiques, la législation et la réglementation nationales en vigueur dans les pays du projet.

Le Client recrute en parallèle un consultant pour l'exécution d'études et prestations techniques, un consultant pour l'exécution d'une étude d'impact environnemental et social du projet, ainsi qu'un consultant en communication. Les résultats et produits de ces études seront autant que faire se peut mis à disposition du Conseiller en Transaction en vue de leur prise en compte et intégration dans la structuration du projet.

Objectifs de la Mission

Le Conseiller en Transaction aura à atteindre les objectifs principaux suivant :

- Analyser les environnements institutionnels, juridiques et réglementaires des deux pays pour confirmer la faisabilité d'un PPP ;
- Analyser les différentes options possibles en matière institutionnelle pour établir une autorité concédante et préparer les modèles d'accords de constitution de cette future entité concédante qui aura tous pouvoirs pour engager les Etats ;
- Réaliser à travers les projections de modèles appropriés les analyses financières et économiques d'évaluation de la viabilité du projet et une évaluation des

différentes structures pouvant être considérées pour la mise en œuvre du Projet, sur la base desquelles une « Société Projet » (Spécial Purpose Vehicle – SPV) sera mise en place pour financer, construire, gérer et exploiter le projet ;

- Déterminer en fonction des cadres juridique et institutionnel existants, la structuration approprié à la mise en place de la SPV ;
- Etablir en version provisoire et/ou définitive, l'ensemble de la documentation de projet, comprenant le dossier complet d'appel d'offres, le modèle de contrat de concession, y compris les « heads or terms », les termes des contrats d'achat/livraison d'eau et tous autres documents nécessaires au lancement d'un appel d'offres international pour la sélection d'un partenaire privé ;
- Etablir une Note d'information sur le Projet (NIP) pour la promotion du projet et animer un atelier d'information (market test) à l'attention des diverses parties potentiellement intéressées par le projet ;
- Assister le Client lors de la phase de sélection par appel d'offres international du partenaire privé pour le développement (ingénierie, construction), le financement et l'exploitation du projet jusqu'à l'entrée en vigueur effective du contrat avec le partenaire privé ;
- Assister le Client dans les négociations avec le partenaire privé sélectionné jusqu'à l'entrée en vigueur effective du contrat de concession et la mise en place de l'ensemble des financements pour le Projet ;
- Organiser, autour des thèmes de l'élaboration et de la négociation de contrats de PPP, au moins deux (2) sessions de formation d'une demi-journée chacune à l'intention de juristes locaux ghanéens et togolais (opérant aussi bien au sein du secteur public que du secteur privé).

De manière élargie, le Conseiller en Transaction aura à :

- Conseiller à la fois le Ghana et le Togo en prenant en considération le traité de la CEDEAO sur la façon de structurer leurs rôles dans la définition du champ d'intervention de la SPV ;
- Prendre en compte les termes des traités et conventions existantes qui définissent les droits et obligations des pays dans la gestion et l'utilisation des ressources des bassins hydrographiques partagés.

5. Champ d'application des services

La mission du Conseiller en Transaction se déroulera en 5 phases dont le contenu indicatif et non limitatif est décrit ci-après. Les phases ne sont pas obligatoirement en séquence mais elles peuvent se chevaucher selon l'approche méthodologique que proposera le candidat. Leur durée est indicative.

Basée sur une obligation de résultats, la durée de la mission s'étend jusqu'à l'entrée en vigueur du contrat signé avec le partenaire privé, y compris la satisfaction des conditions suspensives à la mise à disposition des fonds propres et de la dette par les parties privées.

A titre indicatif, la durée calendaire estimée à partir de la signature du contrat du CT jusqu'à la signature du contrat avec le partenaire privé est de 18 mois. Un retard de la date de signature du

contrat avec le partenaire privé ne donnera lieu à aucun ajustement des taux et prix du CT. L'offre du CT doit donc tenir compte de cette éventualité et, après la date de signature du contrat avec le partenaire privé, le CT devra rester mobilisable pour assurer l'accompagnement du Client jusqu'à l'entrée en vigueur du contrat avec le partenaire privé, incluant la mise en place des financements privés.

Phase 1 : Diagnostic institutionnel et conseil pour la création d'une autorité concédante:

Objectifs : Analyser les différentes options institutionnelles pour la création d'une autorité concédante ; analyser les risques financiers encourus par le concessionnaire.

Cette phase comprend l'analyse par le CT des informations/caractéristiques du projet et le diagnostic de l'environnement institutionnel dans lequel le projet sera mis en œuvre. Les activités et tâches incluront :

Analyse des différentes options institutionnelles pour la création d'une autorité concédante :

- Analyse/diagnostic des environnements institutionnels et juridiques des 2 pays dans l'objectif de vérifier leur compatibilité avec la réalisation du projet de Transfert d'Eau Potable Sogakope-Lomé sous forme de PPP. L'analyse portera sur tous les textes (législation, réglementation, politiques) et institutions pouvant avoir une relation avec le projet (droit de l'investissement, de l'eau potable, gestion intégrée des ressources en eau, droit de propriété, droit des PPP, etc.). Il s'agira de relever les faiblesses du cadre juridique et institutionnel existant, et le cas échéant, de proposer des mesures d'amélioration dans le cadre du projet ;
- Analyse des différentes options possibles pour créer une autorité concédante dans le contexte binational du projet ;
- Présentation du schéma institutionnel retenu et des responsabilités des différentes institutions intervenant dans le cadre du Projet.

Analyse des risques financiers encourus par le concessionnaire :

- Appréciation des capacités opérationnelles des sociétés des eaux pour recevoir/distribuer l'eau fournie par le projet et assurer le paiement des quantités livrées. Cette analyse permettra d'estimer les risques financiers que courra le concessionnaire et de proposer, dans les phases suivantes, les mesures d'atténuation correspondantes.

La Phase 1 s'achève avec la remise du Rapport de Diagnostic incluant le plan des activités suivantes et l'identification du chemin critique pour leur réalisation et sa présentation devant le Comité de Pilotage.

Phase 2 : Choix de Structuration du Projet en PPP.

Objectifs : Vérifier et confirmer que la mise en œuvre du Projet en PPP est faisable ; conseiller sur le choix de la structuration financière et du véhicule de projet.

Cette Phase doit conduire à un consensus, entériné par le Comité de Pilotage sur le choix de la structure du Projet à réaliser en PPP et une description définitive de celle-ci. Les principales tâches à accomplir sont les suivantes :

Au niveau de la structuration institutionnelle :

- Proposer et évaluer les alternatives viables pour la participation du secteur privé à travers la prise de participation/actionnariat dans la Société Projet (SPV) etc., par la mise en place d'une structure solide de financement du projet ;
- Proposer un processus efficient, à adapter le cas échéant aux cadres réglementaires existants dans les deux pays afin de garantir une protection pour les investisseurs privés participant au SPV/PPP ;
- Préparer la liste exhaustive de tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du Projet résultant de la structuration choisie et préparation des modèles de ceux-ci (incluant mais non limité à : Texte de la convention binationale (ou autre) portant sur l'autorité concédante, Contrat de concession, baux d'occupation des terrains, off-take agreements, permis et licences divers, certifications environnementales, type de contrat EPC pour la construction, convention d'alimentation électrique des ouvrages, conventions éventuelles d'exemption de droit, taxes et impôts, convention de taxe de prélèvement de l'eau, garanties diverses, accords directs éventuels, assurances etc.). La séquence de préparation/mise en vigueur des divers documents contractuels sera illustrée sous forme de planning montrant les liaisons conditionnelles entre les documents et l'estimation du chemin critique et des échéances auxquelles ils doivent être validés pour que la signature et la mise en vigueur effective du contrat avec le partenaire privé intervienne à la date prévue.

Au niveau de la structuration financière :

- Évaluer la disponibilité de financement par emprunt privé (secteur privé, accords multilatéraux et bilatéraux, institutions de financement du développement, banques commerciales, agences de crédit à l'exportation etc.). Cette évaluation portera également sur les critères d'éligibilité/de financement ;
- Évaluer la disponibilité de financement à caractère public (multilatéraux et bilatéraux) et de financements par des donateurs au profit du projet. Cette évaluation portera également sur les critères de sélection qui sont associés à chacun des financements examinés ;
- Proposer la mise en place de sûretés appropriées pour mobiliser des fonds commerciaux ;
- Procéder à l'examen des aspects financiers du projet et à l'élaboration d'un modèle financier (projections incluant les flux de trésorerie et les ratios financiers pour les investisseurs en fonds propres et en dette dans le cadre d'une structure de type « non-recourse project financing »), le bilan, et les comptes de résultats couvrant la période de remboursement de la dette, et tenant compte du plan de financement proposé, des coûts d'investissement (y compris les imprévus et les intérêts intercalaires), des revenus attendus et des coûts d'exploitation (tenant compte des coûts de production, de transport, de

distribution, d'administration et de maintenance, etc.). Le modèle mettra en outre en exergue le niveau optimal de tarif requis pour garantir la viabilité du projet et renseignera sur la capacité d'endettement de la SPV et du Taux de Rentabilité sur Investissement (TRI) des actionnaires à différents niveaux de tarifs ;

- Conduire les principaux tests et l'analyse de sensibilité aux divers paramètres et hypothèses ;
- Estimer le coût de vente du m³ et le décliner en tenant compte de la répartition des prélèvements le long de l'infrastructure, en prenant en compte la capacité à payer des usagers finaux ainsi que celles des clients du concessionnaire (les sociétés nationales des eaux), estimer le « gap » tarifaire le cas échéant, et proposer différentes modalités pour le compenser ;
- Etablir un bilan prévisionnel coûts/avantages du PPP sur la base des informations fournies par le Conseiller Technique en ce qui concerne les coûts de construction et d'exploitation des ouvrages ;
- Effectuer les calculs économiques et financiers préliminaires en vue d'établir la faisabilité commerciale du projet en PPP sur la base de différentes hypothèses (capacité nominale, capacité à divers horizons, durée de concession, fourchette de tarifs applicables, coûts du capital et des emprunts etc.). A ce stade, l'algorithme du modèle financier devra être suffisamment élaboré pour exécuter des simulations permettant d'orienter le choix vers une structuration adéquate.

Au niveau de l'analyse des risques :

Préparation de la liste exhaustive des différents risques et de la matrice de classement indiquant les mesures d'atténuation et les préférences d'allocation de ces risques dûment motivées.

Au niveau de la préparation de la sélection du concessionnaire :

- Préparer une note d'information de projet (NIP) contenant une analyse approfondie des risques de type technique, financier, juridique, commercial, de marché, d'exploitation, de maintenance et de « risque pays » etc. avec des recommandations pour les mesures appropriées permettant d'atténuer ou d'éliminer chacun de ces risques ; Après approbation du Client, la Note d'Information sur le Projet préparée par le CT sera mise à la disposition de la BAD pour avis ;
- Conseil pour la sélection, en concertation avec le Client et avis de la BAD et information de l'ALSF de la méthode de sélection/recrutement du partenaire privé. Choix dûment motivé/argumenté par le CT entre les 4 possibilités qui sont : Procédure Ouverte, Procédure restreinte, Procédure négociée, Dialogue compétitif ce dernier offrant les meilleures conditions pour une transaction équitable et équilibrée ;
- Préparation selon la méthode retenue des textes des avis de marché et sélection des média de publication (publication à la charge du Client).

La Phase 2 s'achève par la tenue d'un atelier de présentation du rapport de faisabilité du PPP avec les autorités ghanéennes et togolaises ainsi qu'avec la BAD et l'ALSF et l'édition de sa

version définitive intégrant les modifications et décisions prises durant l'atelier ainsi que la version définitive de la Note d'Information de Projet.

Phase 3 : Préparation de la documentation de projet et du Dossier de Consultation des Entreprises.

Objectif : Mettre au point et finaliser l'ensemble de la documentation permettant de lancer un appel d'offre à la concurrence internationale pour la sélection d'un partenaire privé dans le cadre d'un PPP.

Cette Phase conduit à la finalisation de l'ensemble de la documentation provisoire de projet et du dossier d'Appel d'Offres/Dossier de Consultation des Entreprises. Elle comprend notamment la réalisation des tâches suivantes :

Finalisation de la structuration financière

- Conseil pour les démarches à entreprendre pour accéder aux aides publiques et aux financements des PTF en vue d'améliorer la « finançabilité » du Projet. (Couverture du « Gap Tarifaire », Subventions à l'investissement, accès éventuel aux « Viability Gap Facilities ») ;
- Calage du modèle financier par le conseiller financier par intégration des conditions de financement des bailleurs privés, institutionnels, commerciaux et des Institutions Financières Internationales et autres produits et instruments financiers envisageables pour le Projet. Calcul des coûts et tarifs de l'eau (US \$ par m³) livrée au Ghana et au Togo pour divers scénarii de capacités utilisées à divers horizons de temps et pour plusieurs durées de concession conformes aux réglementations nationales (suggestions 20, 25 et 30 ans à confirmer par le CT) et en tenant compte si nécessaire de la localisation de la livraison d'eau brute le long de la conduite (tarification différenciée en fonction du km de conduite utilisé) ;
- Choix sur la base des résultats de simulation du modèle financier des dispositions applicables au terme de la durée de concession en ce qui concerne la remise/transfert/rétrocession des ouvrages ;
- Soumettre à l'appréciation des prêteurs éventuels, un rapport présentant les hypothèses utilisées dans le modèle, les sources des informations et les résultats attendus.

Préparation du dossier de consultation des entreprises

- Choix des critères financiers, et des invariants, partie des DEC à respecter par les candidats pour la construction de leur modèle financier à joindre à leur offres ;
- Préparation, sur la base des données et résultats des études du Conseiller Technique des Spécifications Fonctionnelles Minimum auxquelles les candidats ne peuvent déroger et leur incorporation dans le DCE ;
- Finalisation en concertation avec le Client et avis de la BAD des critères d'évaluation et comparaison futures des offres financières des candidats,

incluant notamment des stipulations relatives au remboursement par le soumissionnaire retenu des coûts de développement du projet permettant le remboursement à l'ALSF d'une partie du financement accordé pour la réalisation de la présente mission de services de conseil en transaction ;

- Intégration dans le modèle de contrat de concession joint au DCE des résultats de la mise au point de tous les aspects financiers du Projet décrits ci-avant et autres recommandations/conseils dûment motivés du CT ;
- Finalisation du DCE provisoire et de toutes ses pièces constitutives en concertation avec le Client et avec avis de la BAD et de l'ALSF ;
- Préparation et coordination avec le Client et avis de la BAD de la publication des avis de marché requis par la méthode de consultation choisie.

Information des entreprises

- Organisation et animation d'un atelier d'information de type « market test » pour présenter le projet au public et aux divers acteurs intéressés : financiers, développeurs, équipementiers, fournisseurs, entrepreneurs, ONGs, opérateurs du secteur AEP. La participation des divers acteurs à cet atelier se fera sans discrimination et sous une base volontaire suite à la publication, à la charge du client, d'un avis dans des médias choisis pour atteindre la plus large audience à l'échelle internationale. Les résultats et les suggestions/réactions des participants seront pris en compte pour finaliser le DCE ;
- Assistance au Client pour la structuration et la mise en place d'une Data Room électronique sécurisée et accessible aux candidats à l'appel d'offres puis aux bailleurs de fonds.

La Phase 3 s'achève par la mise à disposition du DCE provisoire complet et l'obtention des Avis de Non Objection (ANO) requis et par l'organisation autour des thèmes de l'élaboration et de la négociation de contrats de PPP, deux sessions de formation d'une demi-journée chacune à l'intention de juristes locaux ghanéens et togolais (opérant aussi bien au sein du secteur public que du secteur privé).

Phase 4 : Appel d'offres et analyse des offres.

Objectif : Suivre et contrôler le processus d'appel d'offres ainsi que l'analyse de celles-ci.

Cette Phase cruciale dans le processus de mise en place du PPP comprend l'ensemble des procédures applicables selon le mode de consultation et de passation de marché sélectionné (vraisemblablement, le « Dialogue Compétitif »). Elle se déroule en respect des délais et échéances usuelles applicables pour les appels d'offres internationaux et les démarches de bouclage financier des PPP. Elle comprend notamment, dans le cas du dialogue compétitif, les tâches suivantes de la part du CT :

- L'étape de pré-qualification des partenaires privés potentiels incluant la préparation des avis à manifestation d'intérêt et les critères de qualification puis l'analyse des dossiers reçus et l'établissement de la liste restreinte des candidats retenus pour l'étape suivante d'appel d'offres ;

- La soumission du DCE provisoire aux candidats retenus pour remarques et suggestions ;
- L'incorporation des remarques et suggestions pertinentes des candidats retenus pour l'établissement du DCE définitif et du Règlement de Consultation et l'obtention des ANO de la BAD (et autres bailleurs le cas échéant) ;
- Le lancement de l'appel d'offres international aux candidats pré-qualifiés sur la base du DCE définitif ;
- L'assistance au Client pour répondre aux éventuelles demandes de clarification des candidats ;
- Le suivi de la réception des offres, de leur dépouillement puis de l'analyse des offres administrativement conformes et recevables en collaboration avec le Client et les comités établis à cet effet ;
- La vérification de la conformité technique des offres en regard des Spécifications Fonctionnelles Minimum édictées au DCE. Pour ce faire, le CT et le Client pourront s'appuyer sur les compétences du Conseiller Technique ;
- L'analyse des modèles financiers des offres recevables. La gestion des demandes éventuelles de clarification. Le Conseiller financier procédera à ces analyses en prenant en compte les hypothèses techniques, financières et commerciales utilisées par le candidat. Le modèle du candidat retenu servira de base pour les négociations futures. Le Conseiller financier s'attachera entre autre à vérifier et commentera :

Les coûts d'exploitation comprenant :

- Les coûts directs de main d'œuvre ;
- Les coûts indirects de main d'œuvre ;
- Les coûts directs et indirects du personnel administratif ;
- Les frais généraux ;
- Les frais de véhicules et transports ;
- Les coûts de maintenance et d'exploitation hors main d'œuvre et charges indirectes ;
- Le coût des consommables, produits chimiques, carburants ;
- Le coût des contrats externes de services et de fournitures.
- Les paramètres utilisés par le candidat en regard du service de la dette et des coûts du capital comprenant :
 - Les échéances de mobilisation et de fin d'utilisation de chaque ligne de crédit/prêt ;
 - Le taux de rémunération du capital investi tenant compte du ratio proposé fonds propres/ emprunts ;
 - Le ratio minimum de couverture de la dette et son adéquation avec les exigences des prêteurs ;
- La structuration proposée de la dette et le poids des crédits export ;

- Les marges appliquées aux coûts de construction et d'exploitation ainsi que les divers honoraires et commissions d'engagement.
- L'architecture du modèle en s'assurant de sa robustesse et que les hypothèses utilisées par le candidat sont bien comprises par le Client et son équipe de négociation. (demande d'audit indépendant éventuel à charge du candidat).

Phase 5 : Recommandation d'adjudication provisoire et négociation du contrat.

Objectif : Finaliser un contrat avec le partenaire privé retenu.

Cette Phase commence une fois l'analyse des offres terminée. Elle comprend :

- La finalisation du rapport d'évaluation, la recommandation d'adjudication provisoire et l'obtention des ANO de la BAD (et autres bailleurs le cas échéant) ;
- L'assistance au Client et la participation du CT aux réunions de négociation avec le candidat adjudicataire provisoire ;
- La participation à la cérémonie de signature du contrat ;
- L'établissement en concertation avec le Client de la liste des conditions à satisfaire et des documents à fournir par l'adjudicataire provisoire pour l'entrée en vigueur effective du contrat. (Garanties, accords directs, polices d'assurances, certifications, permis, opinions juridiques (« legal opinions ») finales) ;
- L'assistance au Client pour le suivi et la relance et les négociations complémentaires éventuelles pour la satisfaction des conditions d'entrée en vigueur effective.

6. Rapports et calendrier des livrables

Durant le déroulement de sa mission, le CT doit fournir les rapports suivants aux échéances indiquées à l'Annexe A :

- Rapport initial de démarrage à présenter dans les quatre (04) semaines à compter de la date de signature du contrat ;
- Rapport de diagnostic à présenter au terme de la Phase 1 ;
- Rapport provisoire de faisabilité sur le Partenariat Public Privé (PPP) à présenter 6 semaines avant la fin de la Phase 2 et 2 semaines avant l'atelier de présentation/discussion. Ce rapport présente, sur la base d'une analyse/évaluation financière, économique et juridique, la viabilité ou non de l'option PPP retenue. Un atelier regroupant tous les intervenants pour discuter du rapport provisoire sera organisé 4 semaines avant la fin de la Phase 2 (le compte rendu dudit atelier devra être inséré dans le projet de rapport final) ;
- Rapport final de faisabilité du PPP en fin de Phase 2, deux semaines après la tenue de l'atelier de phase 2 incluant les procédures pour l'établissement du SPV, les procédures pour la sélection du partenaire privé, l'analyse et la sélection de la (des) meilleure (s) option (s) et de la structure de financement recommandée pour l'option

proposée. Un support informatique (clef USB) contenant le modèle financier, sous forme de tableur Excel ouvert sera joint au rapport ;

- Pour la Phase 4 couvrant l'Appel d'Offres et l'Analyse des Offres, les rapports d'étapes trimestriels rendent compte des activités et des livrables produits pendant cette phase ;
- Rapport d'analyse des offres et recommandation d'adjudication à présenter au terme de la phase 4, comme point de démarrage conditionnel de la Phase 5 d'adjudication et de négociation du contrat ;
- Rapports d'étapes que sont :
 - Rapport d'activité trimestriel (au plus tard 15ème jour après la fin du trimestre) ;
 - Rapport de fin de mission, au plus tard vingt-quatre (24) mois à compter de la date de signature du contrat.

Hormis les rapports trimestriels qui seront fournis sous forme électronique uniquement, les autres rapports seront fournis en version provisoire, le cas échéant, sous forme électronique, puis en version finale sous forme électronique et en dix (10) exemplaires papier en anglais et dix (10) exemplaires papier en français.

Les différents rapports devront contenir les éléments suivants :

Rapport initial de démarrage

Le rapport initial sera bref et concis. Il devra faire le point des principales étapes de la mission et indiquer comment elles seront réalisées dans les délais programmés. Il devra aussi informer le Client sur tous les problèmes et les difficultés susceptibles de perturber le bon déroulement de la mission.

Rapport de diagnostic

Le rapport rend compte de la situation institutionnelle globale telle qu'observée durant cette première phase. Il résume les principaux constats effectués par le CT sur l'environnement général institutionnel et juridique existant et introduit les principales problématiques identifiées qui devront être traitées dans la suite de la mission.

Rapport provisoire de faisabilité du PPP

Le rapport devra contenir les résultats des analyses économique, financière, institutionnelle et juridique et leurs impacts et les recommandations du CT. Le tableur Excel de la version préliminaire du modèle financier sera joint sur clef USB.

Rapport final de faisabilité du PPP

Le rapport devra inclure les conclusions sur la structuration appropriée liée au choix du mode PPP, l'analyse et la sélection de la (des) meilleure (s) option (s) et la structure de financement recommandée pour l'option. Le tableur Excel de la version finale du modèle financier sera joint sur clef USB.

Rapport d'analyse des offres

Le rapport rendra compte des activités et procédures d'analyse des offres. Il comprendra les grilles d'évaluation assorties des justifications motivées et le classement des offres selon les critères applicables. Il contiendra la recommandation d'adjudication provisoire.

Rapports d'étape

Les rapports d'étape trimestriels seront axés sur le résumé du travail accompli durant la période considérée, mais ils devront brièvement aborder d'autres questions. Ils comprendront les livrables/documents établis pendant la période trimestrielle concernée. Le canevas souhaitable recommandé d'un rapport trimestriel est le suivant :

- Résumé exécutif ;
- Introduction ;
- Bref résumé des progrès réalisés sur la mission à la date du rapport ;
- Informations détaillées sur les travaux réalisés pendant la période considérée ;
- Liste des livrables/documents achevés pendant le trimestre concerné (documents sous forme informatique en annexe au rapport trimestriel) ;
- Chapitre spécifique concernant les principales problématiques juridiques posées, les solutions proposées et les leçons apprises ;
- Etat de réalisation du travail par rapport aux prévisions ;
- Travaux restant et programme prévu pour la période suivante ;
- Photos d'étapes le cas échéant, les communications, réunions, etc.

Rapport de fin de mission

Le rapport devra présenter une synthèse des conclusions de la mission.

7. Méthode de travail

Renforcement des capacités

Le cabinet devra travailler en étroite collaboration avec les membres de l'équipe mise en place par le Client avec lesquels il sera en contact afin de permettre un échange de savoir-faire et de connaissances pour un renforcement des capacités dans le domaine concerné par la mission. A cet effet, le cabinet d'avocats proposera un programme de renforcement des capacités pouvant incluant notamment l'organisation de formations pour les cadres du Client et des ministères impliqués sous forme d'ateliers sur des sujets spécifiques liés à la négociation et à la rédaction de conventions dans le secteur des PPP, à la passation des marchés, etc.

Mise en œuvre de la mission

Le cabinet d'avocats sélectionné et son équipe devront observer les méthodes de travail internationalement reconnues pour la réalisation de ce type de mission de conseil et d'appui institutionnel à un Etat et proposer au Client une méthodologie adaptée. Le cabinet d'avocats accompagnera le Client et s'investira d'une manière suffisante pour contribuer au développement d'un esprit de collaboration sain et efficace au sein de l'équipe de structuration du projet.

Le cabinet d'avocats sélectionné devra associer au sein de son équipe des compétences locales adéquates, possédant des compétences juridiques et une expertise dans les domaines afférents à la mission.

Le cabinet d'avocats proposera également une description des mécanismes permettant de minimiser les dépenses ainsi qu'une méthode de supervision des coûts.

8. Contenu des offres

Les cabinets d'avocats devront remettre leur offre d'ici le _____ 2013 en prenant soin d'inclure une proposition technique et une proposition financière :

Proposition technique :

- a) Présentation de votre cabinet d'avocats et du cabinet financier associé pour la réalisation de la mission, comprenant :
 - Un bref historique et une description des activités de votre cabinet d'avocats ;
 - La composition de l'équipe proposée pour prendre la mission en charge (inclure les CV de chacun des membres en indiquant notamment leurs capacités linguistiques (la maîtrise de l'anglais et du français), leur nationalité et le(s) barreau(x) auxquels ils sont inscrits dans le cas des avocats ;
 - Les coordonnées (nom, fonction, adresse, numéro de téléphone, courriel) du contact principal assumant la responsabilité de chef d'équipe de la mission ;
 - Les activités en cours ou passées menées avec l'ALSF.

Note : le présent contrat sera conclu *intuitu personae*, à savoir en considération des avocats (nom, qualifications) assumant la mission. Au moment de remettre leur offre, les cabinets doivent indiquer le nom et la fonction des membres affectés à la mission. L'ALSF se réserve le droit de mettre fin au contrat si les personnes en question venaient à quitter le cabinet sélectionné pour la réalisation de la mission.

- b) Résumé de la proposition et une description de la méthodologie proposée, incluant :
 - Compréhension des attentes de l'ALSF et du Client ;
 - Synthèse des modalités d'intervention et des étapes proposées (audit, analyse, scénarii, stratégie, plan d'action, prérequis, recommandations, etc.) ;
 - Programme de formation et de renforcement des capacités ;
 - Calendrier de mise en œuvre de la mission globale et de chaque phase (un calendrier distinct devra être proposé pour la composante « renforcement des capacités »).
- c) Références
 - Références principales pour ce type de mission ;
 - Références de clients potentiels pouvant être contactés (nom, fonction, numéro de téléphone, adresse électronique).
- d) Conflits d'intérêt potentiels
- e) Liste des cabinets d'avocats locaux ou ceux emportant la préférence et/ou avec lesquels le cabinet d'avocats a eu l'occasion de collaborer
- f) Copie de l'attestation d'assurance professionnelle (y compris, le montant maximal exact de la couverture).

Proposition financière :

- a) Proposition d'honoraires, exprimé en dollars des Etats-Unis, sur la base d'un montant fixe correspondant à un forfait non révisable à la hausse couvrant l'ensemble des prestations de l'équipe et accompagné du détail pour chaque phase (décomposition des coûts). **Les hypothèses devront être clairement définies ;**
- b) Taux pratiqué par les différents membres de l'équipe proposés (expert financier, partenaire, associé, etc.) ;
- c) Echancier de paiement proposé pour les livrables de chaque phase ;
- d) Estimation du nombre d'heures nécessaires à l'accomplissement de la mission ;
- e) Estimation des frais de déplacement, des frais de participation aux réunions et des autres dépenses anticipées ;
- f) Mécanismes permettant de minimiser les dépenses et méthode de supervision des coûts.

Description indicative de l'équipe souhaitée pour la réalisation de la mission :

Le chef d'équipe (Juriste Senior international) : il doit avoir une qualification professionnelle en droit, une formation d'avocat d'affaires avec au moins 15 années d'expérience dans l'analyse des cadres juridiques et contractuels, l'élaboration et la rédaction de contrats de PPP et la passation de marchés publics et de PPP (y compris concessions et PFI). Il doit avoir une expérience avérée dans les projets similaires dans les pays émergents et avec les Institutions Financières Internationales ainsi qu'avec les gouvernements et les pouvoirs publics pour des projets de PPP. Il doit être reconnu internationalement comme expert senior en PPP. Il est responsable de la coordination des activités et des prestations du groupement. Le chef d'équipe doit pouvoir travailler indifféremment en anglais et en français.

Conseiller juridique (national) : Une des missions de l'ALSF est de favoriser le transfert d'expériences et de connaissances à des juristes nationaux (avocats du gouvernement et avocats privés). Le CT devra inclure dans l'équipe de Projet un conseiller juridique d'un cabinet d'avocats local du Ghana et/ou du Togo (la connaissance du cadre juridique de l'autre Etat sera considérée comme un atout). Il doit avoir une qualification professionnelle en droit et démontrer une excellente connaissance de la législation et des réglementations nationales et des dispositions administratives (constitution, statuts, taxation, obligations sociales, droit du travail, etc.) régissant les sociétés privées, y compris le droit OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires).

Expert en modélisation financière (international) : il doit avoir un niveau universitaire minimum de la licence en finance et au moins 10 années d'expérience dans les projets similaires avec des Institutions Financières Internationales. Il doit maîtriser parfaitement la mise au point, l'utilisation, l'optimisation et la simulation de scénarii de logiciels (tableurs) de modélisation financière. Une connaissance des conditions et paramètres standards des produits financiers des Institutions Financières Internationales sera un avantage comparatif.

Expert en passation des marchés (International) : Il doit avoir une expérience d'au moins 10 ans dans la gestion et la supervision de la phase de passation des marchés pour de grands projets d'infrastructure. La connaissance des procédures d'appel d'offres et de passation des marchés des Institutions Financières Internationales sera un avantage comparatif.

La description de l'équipe ci-dessus est indicative. Il est laissé à l'appréciation du CT de proposer un même expert pour des tâches et domaines différents si ses références, expériences et capacités démontrent sa pleine connaissance et sa maîtrise des sujets qu'il aura à traiter.

9. Critères d'attribution

Les offres devant être soumises par les cabinets juridiques pour la mission d'expertise juridique seront évaluées sur la base des critères suivants :

Critères techniques (70 %) :

- a) **Expertise technique :** Qualifications générales et adéquation à la mission à remplir, en particulier capacités juridiques et expertise, réputation dans le domaine de la structuration et la mise en œuvre de PPP, expérience dans le montage des projets d'approvisionnement en eau potable et en matière de conseil et d'appui institutionnel à des gouvernements et pouvoirs publics ; expertise technique du ou des partenaires locaux / internationaux associés à la réalisation de la mission ; bonne compréhension de la politique et de l'environnement de travail au Ghana et au Togo, bonne connaissance du cadre législatif et réglementaire de chaque pays sera un avantage, tenant compte de la tradition juridique de chacun de ces pays (*common law* / droit civil) ;
- b) **Proposition technique :** Expérience similaire dans le domaine d'intervention de la mission, compréhension de la mission, méthodologie proposée ;
- c) **Expérience régionale :** connaissance de la région et expérience régionale (au Ghana, au Togo, en Afrique, dans les pays en développement et émergents) ;
- d) **Engagement en faveur du renforcement des capacités,** en particulier efforts visant à développer la capacité juridique en Afrique et la formation des gouvernements africains, mais également volonté de transférer ses compétences et ses connaissances aux avocats locaux, et bilan de son action en la matière ;
- e) **Expérience de travail avec l'ALSF** et/ou avec des bailleurs de fonds internationaux.

Critères financiers (30 %)

10. Conflits d'intérêts, confidentialité et valeur juridique

Conflits d'intérêts

Pour ce Projet, vos clients seront le Gouvernement du Ghana, le Gouvernement du Togo et l'Agence d'Exécution, le Client, désigné par ceux-ci.

Afin de s'assurer que le cabinet d'avocats retenu pour assister le les Gouvernements et le Client, n'ait aucun conflit d'intérêt réel ou apparent, les parties concernées ainsi que les tiers dont l'ALSF a connaissance à ce jour sont les suivantes :

Type	Nom de l'entité
Parties concernées	Ghana Water Company Limited (GWCL) Société Togolaise des Eaux (STE) Société de Patrimoine d'Eau et d'Assainissement Urbain (SPEAU) Veillez noter que cette liste n'est que partielle, donc susceptible d'être complétée ultérieurement

Néanmoins, le cabinet d'avocats qui souhaite soumettre une offre dans le cadre des présents termes de référence devra effectuer toutes les investigations nécessaires et confirmer formellement qu'aucun conflit d'intérêt potentiel n'existe pour la réalisation de la mission.

Le CT doit veiller à ce qu'aucun conflit d'intérêt ne survienne, ou en cas de conflit d'intérêts, il doit en informer immédiatement le Client. Sur la base de cette information, le Client doit, à sa seule et absolue discrétion, décider s'il convient de maintenir le contrat ou d'y mettre fin immédiatement. Le défaut, de la part du CT, d'informer le Client de tout conflit d'intérêt sera considéré comme une violation grave et autorise le Client à résilier immédiatement contrat.

Confidentialité et valeur juridique

Les informations contenues dans les présents termes de référence vous ont été communiquées uniquement afin de vous mettre à un niveau d'information suffisant pour formuler votre offre. Ces informations sont strictement confidentielles et ne peuvent être dévoilées, de quelque manière que ce soit, à un tiers sauf autorisation écrite du Client et de l'ALSF. En conséquence, le cabinet devra expressément s'engager à ce que l'ensemble de l'équipe (i) garde confidentielles toutes les informations obtenues dans le cadre de la mission, ainsi que tous les rapports établis pour le compte du Client et de l'ALSF dans le cadre de la mission et (ii) ne fasse aucune publicité, ni déclaration à la presse concernant la mission sans le consentement du Client et de l'ALSF.

L'obligation de maintenir la confidentialité des informations reste valable même en cas de résiliation du contrat. Toutefois, cette obligation ne s'applique pas aux informations confidentielles qui étaient dans le domaine public avant d'être communiquées par le CT ou celles qui sont entrées dans le domaine public autrement que par le truchement du CT.

Les présents termes de référence et la lettre qui les accompagne ne possèdent aucun caractère contractuel.

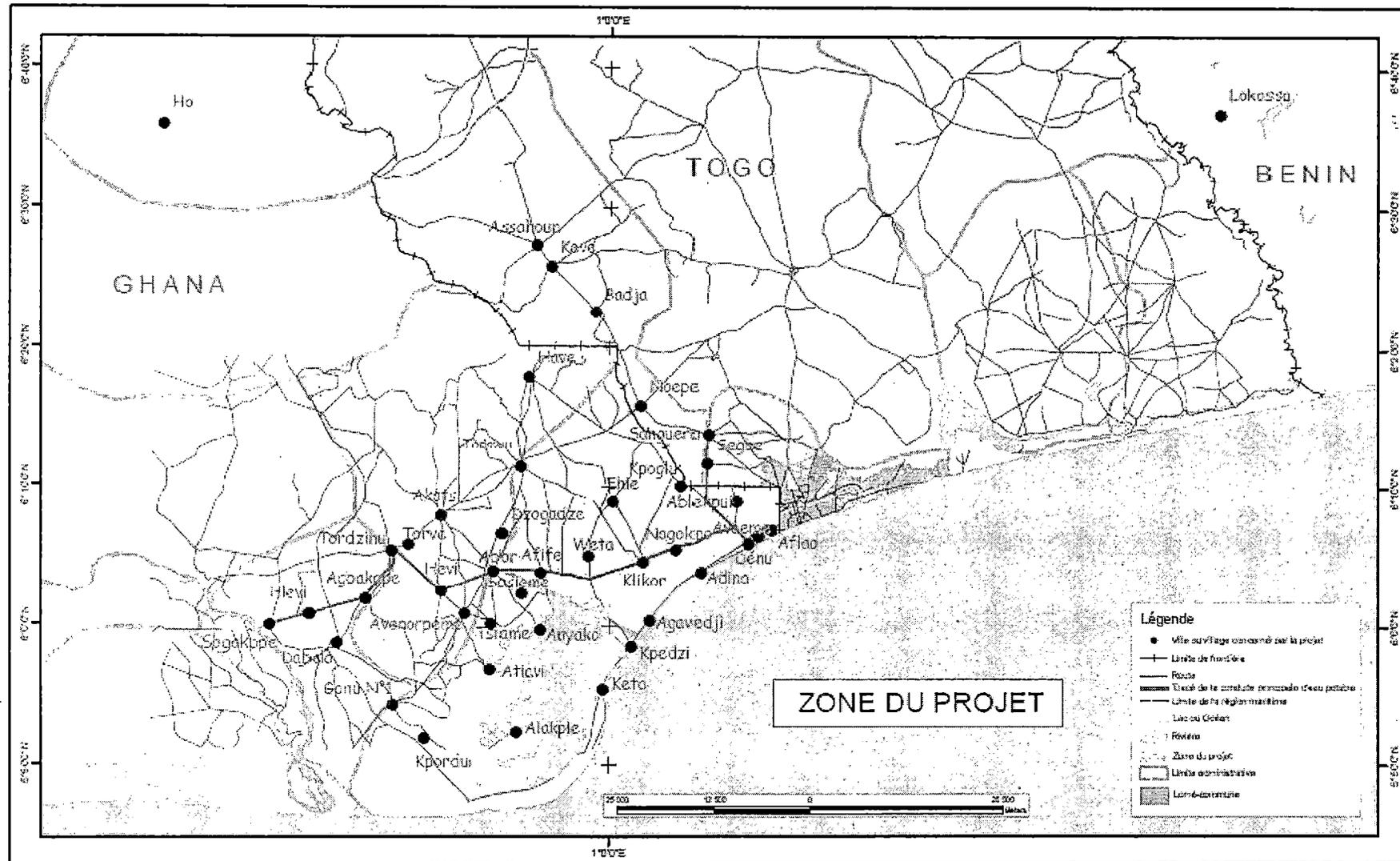
11. Réception des offres, adjudication et calendrier

A la réception des offres, l'ALSF et le Client procéderont conjointement à leur analyse et sélectionneront le cabinet d'avocats auquel sera attribué le contrat. La décision finale sera notifiée à l'ensemble des cabinets d'avocats ayant soumis une offre.

La réception de cette notification par le cabinet d'avocats sélectionné marque le début de la période d'exécution au cours de laquelle il s'engage à s'acquitter de sa mission.

L'ALSF se réserve le droit d'accepter, de rejeter et/ou de modifier chacune des offres soumises avant son approbation.

ANNEXE 1: ZONE DU PROJET



ANNEXE 1: CALENDRIER INDICATIF ET LIVRABLES.

Activités	Mois ----> Durée en																								
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
EIES	42	[Bar chart showing duration from month 2 to 14]																							
Etudes techniques et de faisabilité	56	[Bar chart showing duration from month 2 to 14]																							
Conseils en Transaction	72	[Bar chart showing duration from month 4 to 21]																							
Phase 1: Prise en mains. Diagnostic institutionnel	10	[Bar chart showing duration from month 4 to 5]																							
Rapport Initial de démarrage		[Star icon at month 4]																							
Rapport de Diagnostic au Comité de Pilotage		[Star icon at month 6]																							
Phase 2: Choix de structuration	16	[Bar chart showing duration from month 5 to 11]																							
Atelier de présentation de la faisabilité du PPP		[Star icon at month 8]																							
Rapport Provisoire de structuration		[Star icon at month 8]																							
Décision Comité de Pilotage		[Star icon at month 9]																							
Finalisation de la Note d'Information de Projet		[Star icon at month 10]																							
Phase 3: Finalisation du DCE	10	[Bar chart showing duration from month 10 to 12]																							
Atelier de "Market-test" et rapport		[Star icon at month 11]																							
Phase 4: Appel d'Offres et Analyse des offres	28	[Bar chart showing duration from month 12 to 20]																							
Phase 5: Recommandation d'adjudication provisoire et négociations du contrat	12	[Bar chart showing duration from month 18 to 20]																							
Rapport d'analyse des offres/Comité de Pilotage		[Star icon at month 19]																							
Signature et mise en vigueur effective		[Hatched bar chart showing duration from month 22 to 24]																							
Rapport de fin de mission		[Star icon at month 24]																							

Annexe A 5 : Termes de Références de la Faisabilité

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté – Patrie



**Ministère de l'Eau,
de l'Assainissement et
de l'Hydraulique Villageoise**

Société Togolaise des Eau (TdE)

REPUBLIC OF GHANA

Freedom and Justice



**Ministry of Water Resources,
Works and Housing**

Ghana Water Company Ltd. (GWCL)

**PROJET TRANSFRONTALIER
« TRANSFERT D'EAU POTABLE SOGAKOPE-LOME »**

TERMES DE REFERENCE

**Pour
L'ACTUALISATION
DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE (APS)
ET DE L'ETUDE DE FAISABILITE**

Novembre 2013

SOMMAIRE

1. CONTEXTE

Le projet de Transfert d'Eau Potable Sogakope-Lomé a fait l'objet d'une étude de faisabilité réalisée par Lemna International Inc en 2005. Elle a abouti à un rapport final comprenant l'étude de faisabilité et un Avant-projet Sommaire (APS) prenant en compte les observations faites par la partie togolaise à l'issue du séminaire de Sogakope tenu du 23 au 25 février 2005 et qui redéfinissaient le point de livraison d'eau à Lomé.

Le projet, selon l'étude de 2005, visait une capacité de production, à l'horizon 2030, de 200,000 m³/j, à raison 170,000 m³/jour pour Lomé et 30'000 m³/jour pour les localités à desservir sur le territoire ghanéen.

Le coût total d'investissement, hors inflation, est estimé (en valeurs 2005) à \$ US 111 millions, soit F CFA 55 milliards. Lemna International Inc. a proposé la mise en œuvre du projet dans le cadre d'une structure « Build, Own and Operate » (BOO), une entité privée mobilisant 40% du coût en fonds propres, le solde 60% étant financé par des emprunts. Du fait du prix de vente élevé proposé, et faute de détails concernant les sources et les termes de financement la proposition est demeurée sans suite.

Le coût moyen de revient du m³ d'eau produit et livré à Ségbé, par rubrique de charges, et le prix unitaire moyen de vente à la TdE étaient déterminés dans l'étude de 2005 comme résumé dans le tableau ci-après:

No. Ord.	Désignation des rubriques	Coûts et prix 2005 par m ³ livré à Ségbé/Lomé		
		\$ US	F CFA	%
1	Electricité et traitement	0.030	15.0	5.4
2	Personnel, Gestion et Maintenance	0.019	9.5	3.4
3	Renouvellement de l'équipement	0.011	5.5	1.9
4	Redevance pour prélèvement d'eau	0.010	5.0	1.8
Coût de revient du m³ produit et livré à Ségbé		0.070	35.0	12.5
Charges financières et marge de la Société productrice d'eau		0.490	245.0	87.5
Prix unitaire de vente moyen à la TdE		0.560	280.0	100.0

Source : Rapport final Etude de faisabilité du projet EP Sogakope-Lomé – Septembre 2005

Les parties togolaise et ghanéenne envisagent de réaliser le projet comme une réponse rationnelle i) à l'accroissement de la demande en eau potable de l'agglomération de Lomé et des communautés établies le long du corridor Lomé - Sogakope sur le territoire ghanéen et ii) à la surexploitation des ressources souterraines actuellement mobilisées dans cette région côtière des 2 pays. En préalable, l'actualisation de divers paramètres pour une mise à jour du projet s'avère nécessaire.

Dans ce but, les Républiques du Togo et du Ghana ont conjointement désigné une Agence d'Exécution ci-après nommée « le Client » pour entreprendre les études nécessaires à l'actualisation du projet d'adduction d'eau pour l'alimentation en eau potable de plusieurs localités des districts situés le long du tronçon Sogakope-Aflao au Ghana, et de Lomé la capitale du Togo ci-après désigné « le Projet ». D'autre part, des consultants seront recrutés pour i) réaliser une Etude de l'Impact Environnemental et Social (EIES) du Projet et ii) fournir les services de conseils en transaction en vue de structurer le Projet pour une mise en œuvre sous forme de PPP, si elle est